



الخزينة العامة للمملكة
• 000 618 + • 0+061 + XHΛΛ+
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Le **11**^{ème} Colloque International des Finances Publiques



PRESS BOOK

Finances publiques
et souveraineté des Etats

Octobre 2017

SOMMAIRE

Les Inspirations Eco du 28 Aout 2017 (p.14)

- Souveraineté financière : Comment rester indépendant dans un monde globalisé.

Le Matin-Eco du 12 Septembre 2017 (p.21-22)

- Finances publiques : Un colloque international les 15 et 16 Septembre à Rabat.

Challenge du 08 au 14 Septembre 2017 (p.24-25)

- Finances publiques et souveraineté : Les ingrédients préalables.

Les Inspirations-Eco du 15 Septembre 2017 (p.2)

- La souveraineté des Etats au menu du colloque de FONDAFIP.

Al Bayane du 18 Septembre 2017 (p.6)

- 11^e édition du colloque international des finances publiques : La souveraineté budgétaire en question.

L'Economiste du 18 Septembre 2017 (p.1-8-9)

- Finances publiques : Le prix de la souveraineté. (p.1)
- Finances publiques : « la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité ». (p.8-9)

Les Inspirations -Eco du 18 Septembre 2017 (p.1 ; 12→14)

- Finances publiques : Le Maroc a-t-il perdu sa souveraineté ? (p.1)
- Finances publiques : Erosion «rampante» de la souveraineté des Etats. (p.12)
- Les menaces à la souveraineté. (p.13)
- Les gardiens de la souveraineté : BAM, Cour des comptes... (p.14)

Le Matin du 18 Septembre 2017 (p.1-21-22)

- Colloque international des finances publiques : Les Etats acculés à abandonner une partie de leur souveraineté. (p.21-22)

L'Economiste du 19 Septembre 2017 (p.1-10)

- BENSOUA : La sincérité des comptes de l'Etat n'est pas en cause.

Les Inspirations -Eco du 19 Septembre 2017 (p.1-4)

- Finances publiques : BENSOUA insiste sur des réformes concrètes et rapides.

Finances News du 21 Septembre 2017 (p.1 ; 25→29)

- Souveraineté financière des Etats : AVEU D'IMPUISSANCE. (p.1)
- Finances publiques et souveraineté des Etats : Les défis posés par l'aterritorialité et la cryptomonnaie. (p.25-26)
- Entretien : L'Etat contraint de concéder certains pouvoirs. (p.27)
- Entretien : «Si la fiscalité est en danger, la souveraineté de l'Etat l'est aussi». (p.28)
- Finances publiques: L'intégration régionale est –elle une perte de souveraineté ? (p.29)

Le Reporter du 21 Septembre 2017 (p.1-4 ; 26→30)

- Finances publiques : la souveraineté des Etats en danger. (p.1)
- Finances et mondialisation que faire quand décline la souveraineté des Etats ? (p.4)
- Finances et responsabilité : Que faire quand décline la souveraineté des Etats. (p.26)
- Jean-Marie Bertrand : Président de la chambre honoraire de la cour des comptes de France : Les deux raisons de l'atteinte à notre souveraineté fiscale. (p.27)
- Noureddine BENSOUA Trésorier Général Du Royaume : la souveraineté est devenue relative. (p.28-29)
- Michel BOUVIER Directeur de la «Revue Française de Finances Publiques» et professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Si l'impôt est en danger, la souveraineté des Etats est en danger. (p.30)

Challenge du 22 Septembre 2017 (p.8 ; 36 →39)

- Extrait de l'allocution de Monsieur Mohamed Boussaid. (p.8)
- La souveraineté et les finances publiques : Analyse d'un mythe « VIVANT »

Maroc Hebdo du 22 au 29 Septembre 2017 (p.3-28-29)

- Souveraineté sous contraintes. (p.3)
- Tenue à Rabat du 11ème colloque international sur les finances publiques et la souveraineté des Etats : Souveraineté sous contraintes. (p.28-29)

Dossiers des Collectivités Locales du mois Septembre (p.1 p16→24)

- Le 11ème colloque international des finances publiques « Finances publiques et souverainetés des Etats »

La Vie Eco du 22 Septembre 2017 (p.22)

- Finances publiques : la souveraineté de l'Etat remise en question.



www.atlasinfo.fr du 8 Septembre 2017

- Colloque international des finances publiques les 15 et 16 Septembre à Rabat : La 11ème édition du colloque international des finances publiques se tiendra les 15 et 16 Septembre au siège de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) à Rabat, sous le thème 'Finances publiques et souveraineté des Etats'.

www.map.ma du 08 Septembre 2017

- Colloque international des finances publiques : La 11ème édition les 15 et 16 Septembre à Rabat.

www.maghebemergent.com du 08 Septembre 2017

- Maroc : Colloque international des finances publiques : La 11ème édition les 15 et 16 Septembre à Rabat.

www.finances.gov.ma du 11 Septembre 2017

- La onzième édition du colloque international des finances publiques.

www.lematin.ma du 11 Septembre 2017

- Finances publiques, un Colloque international les 15 et 16 Septembre à Rabat.

www.challenge.ma du 15 Septembre 2017

- Ouverture du 11^{ème} colloque international des finances publiques.

Fr.sofapress.com du 15 Septembre 2017

- Finances publiques: La souveraineté des états au menu du colloque de FNDAFIP.

www.lematin.ma du 17 Septembre 2017

- Colloque international des finances publiques : Les Etats acculés à abandonner une partie de leur souveraineté.

www.financesnews.press.ma du 18 Septembre 2017

- «Les équilibres macros, meilleurs remparts contre la perte de souveraineté».

www.int.ma du 18 Septembre 2017

- 11^e colloque de la TGR avec la FONDAFIP «Finances publiques et souveraineté des Etats», une problématique d'actualité.

www.telquel.ma du 18 Septembre 2017

- Nourredine BENSOUA : «Nous passons à une culture budgétaire de la performance».

www.le360.ma du 18 Septembre 2017

- Mohamed BOUSSAID : «Les entreprises privées doivent faire preuve davantage de civisme fiscal»

www.telquel.ma du 19 Septembre 2017

- Souveraineté financière des Etats : l'intégration régionale est- elle inévitable ?

www.int.ma du 20 Septembre 2017

- M.Noureddine BENSOUA, TGR : «C'est au moment des crises que l'on a le plus besoin de l'Etat».

Repris par : www.maghress.ma du 20 Septembre 2017

www.finances.gov .ma du 21 Septembre 2017

- Le 11^{ème} colloque international des finances publiques «Finances publiques et souveraineté des Etats»

www.financesnews.press.ma du 26 Septembre 2017

- BENSOUA, Trésorier Général du Royaume : « la souveraineté de l'Etat de plus en plus relative »

www.laviececo.com.ma du 28 Septembre 2017

- Finances publiques: La souveraineté de l'Etat remise en question.



أخبار اليوم في 11 شتنبر 2017 (ص.11)

- المغرب يناقش المالية العمومية و سيادة الدول.

أخبار اليوم في 18 شتنبر 2017 (ص. 1-10)

- العثماني يراهن على الضرائب بعد تراجع منح الخليج و عائدات الخوصصة. (ص.1)
- بوسعيد: على مقاولات القطاع الخاص ان تتحلى بمزيد من المواطنة الضريبية : الحكومة تراهن على مزيد من الضرائب بعد تراجع منح الخليج وعائدات الخوصصة.

الاخبار في 19 شتنبر 2017(ص.6)

- بوسعيد يدعو مقاولات القطاع الخاص إلى التحلي بالمواطنة الضريبية.

أخبار اليوم في 19 شتنبر 2017 (ص.11)

- وجوه : بوفيه مبشال.

الايام في 21 شتنبر 2017 (ص.31)

- بنسودة : سيادة الدول أضحت نسبية بسبب انخراطها في المؤسسات المالية العالمية.

www.alayam24.com du 15 Septembre 2017

- بنسودة "الايام 24 : سيادة الدول أضحت نسبية بسبب انخراطها في المؤسسات المالية العالمية"

www.marocbuzz.com du 16 Septembre 2017

- وزير المالية يتحدث عن انجاز يخص الميزانية.

www.pjd.ma du 16 Septembre 2017

- حوار.. الخصاصي يبرز استراتيجية المغرب في الحفاظ على سيادته المالية.

www.khabarmaroc.com du 18 Septembre 2017

- وزير المال المغربي يدعو القطاع الخاص إلى المواطنة الضريبية.

www.badil.info du 19 Septembre 2017

- بعد تراجع منح الخليج.. الحكومة تراهن على مزيد من الضرائب.

ARTICLES

Souveraineté financière

Comment rester indépendant dans un monde globalisé

● Un colloque international, prévu les 15 et 16 septembre à Rabat, jettera toute la lumière sur les moyens à même de garder une bonne distance avec les crises et chocs mondiaux. Le Maroc a mis en place les bases législatives et les mécanismes pour une bonne gouvernance des finances publiques.

Un colloque international sur les finances publiques en rapport avec la souveraineté des Etats aura lieu les 15 et 16 septembre à Rabat. Organisé par la Fondation internationale pour les finances publiques (Fondafip) et le ministère des finances, ce rendez-vous annuel qui est à sa 11^{ème} édition représente une occasion pour réfléchir et partager les expériences sur les tendances majeures dans les finances publiques. Cette année, la thématique est sensible à plus d'un égard. Car il est aujourd'hui difficile, dans un monde globalisé, de préserver sa souveraineté financière et budgétaire. Nous connaissons tous la mise sous tutelle des finances de la Grèce pour limiter son hyperendettement. L'exemple de l'Argentine n'est pas très loin avec la mise en place de la Caisse d'émission monétaire pour limiter l'hyperinflation. Le Maroc n'a pas été non plus exempt de ce genre d'intrusion douloureuse et forcée dans ses finances avec l'épisode du programme d'ajustement structurel en 1983 où le pays s'est retrouvé en situation de cessation de paiement. Ces exemples et bien d'autres, montrent que la souveraineté financière des Etats n'est jamais acquise face aux turbulences économiques, stress budgétaire ou encore déficience de la gouvernance. Ce n'est donc pas un sujet du passé. À chaque crise, celle de 2008 en atteste, les pays sont secoués profondément par leur interdépendance économique, commerciale et monétaire. D'où l'importance de mettre en place des coussins pour mieux absorber les chocs financiers internationaux et pour quoi pas s'en servir pour se hisser au rang des pays faisant preuve



de résilience. Le Maroc n'a eu de cesse depuis la crise de 2008 de remettre de l'ordre dans ses finances publiques, jouant aussi bien sur les lois que sur les mécanismes de la dépense budgétaire et la gouvernance fiscale. L'adoption de la loi organique des finances qui représente la constitution des projets de loi de finances ainsi que la multiplication des rapports thématiques qui accompagnent ces derniers visent à simplifier le Budget pour le rendre plus accessible aux parlementaires dont le rôle est de contrôler son exécution. Dans le même sens, celui d'une bonne maîtrise des finances publiques pour une meilleure

indépendance budgétaire, d'autres mesures viendront renforcer ce choix. Il y a un an, à l'occasion de la 10^{ème} édition du colloque international des finances publiques, le ministre des finances, Mohamed Boussaid, a annoncé qu'à partir de 2018, la certification des comptes de l'État sera obligatoire (voir encadré). Cette mesure jouera aussi en faveur d'une bonne gestion des crédits d'investissements qui ont atteint plus de 20 MMDH en 2009, ce qui nécessite plus de rigueur dans la programmation et l'exécution budgétaires. Quant au maintien de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) avec le FMI, le

ministre des finances n'a eu de cesse d'expliquer qu'il ne s'agit nullement d'un besoin en liquidité immédiat. Preuve que cette ligne n'a jamais été utilisée depuis quelques années qu'elle existe. Elle servira en cas de crise ou de choc économique majeurs, ce qui n'est pas prévisible dans le court et moyen terme. Autre exemple qui montre le degré de vigilance du gouvernement face aux exigences du marché a trait au feuillet de flexibilité du dirham. La décision a été prise, mais l'implémentation doit encore prendre du temps pour éviter les mauvaises surprises comme il peut bien évidemment en exister. Comme cela a, d'ailleurs, été indiqué par le ministre des finances, le système financier public est le reflet de l'organisation politique de l'État, du partage des pouvoirs entre les instances constitutionnelles, de la pratique institutionnelle, de la démocratie et de l'effectivité de l'État de droit. Quand ces ingrédients sont réunis, la souveraineté financière et budgétaire est sûrement acquise. Les réformes budgétaires quand bien même douloureuses contribuent in fine à la maîtrise des finances publiques. L'exemple le plus probant est celui de la réforme de la compensation qui a permis de réduire la charge pour le budget de 55 MMDH en 2012 à moins de 14 MMDH actuellement. Ce qui assure une marge confortable pour l'investissement productif.

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@leseco.ma

Fin le report des crédits d'investissements ?

En 2015, les crédits d'investissements reportés au niveau de 11 ministères ont dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la loi de Finances. Ce phénomène de report des crédits d'investissement dénote de l'incapacité de certains ministères à mener à bien leur stratégie d'investissement. Pour y remédier, la loi organique des Finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, les reports ne devront pas dépasser un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel. Si les mouvements de crédits se sont accentués durant la période 2001-2015, ils ont atteint leur pic en 2009 avec 20,1 MMDH. Ce qui a amené les pouvoirs publics à décréter la nécessité de plus de rigueur que ce soit à la programmation budgétaire ou au niveau de l'exécution des budgets sectoriels. De cette manière, le recours aux mouvements de crédits en cours d'année sera maîtrisé en respect de normes et de seuils à ne pas dépasser.

Finances publiques

Un colloque international les 15 et 16 septembre à Rabat



Le Colloque international des finances publiques revient dans sa onzième édition. Ce rendez-vous annuel abrité par Rabat se tiendra, cette année, les 15 et 16 septembre 2017, au siège de la Trésorerie générale du Royaume. Il est organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (Fondafip) et le ministère de l'Économie et des finances du Maroc, avec le soutien de la Revue française de finances publiques.

Page 22

Finances publiques

Un colloque international les 15 et 16 septembre à Rabat



Les participants au colloque débattront du thème «Finances publiques et souveraineté des États».

Le Colloque international des finances publiques revient dans sa onzième édition. Ce rendez-vous annuel abrité par Rabat se tiendra, cette année, les 15 et 16 septembre 2017, au siège de la Trésorerie générale du Royaume. Il est organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (Fondafip) et le ministère de l'Économie et des finances du Maroc, avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP). Le colloque sera introduit par Mohamed Boussaïd, ministre de l'Économie et des Finances ; Jean-François Girault, ambassadeur de la République française au Maroc ; Jean-Marie Bertrand, président de chambre honoraire de la Cour des comptes de France ; Michel Bouvier, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président de Fondafip, directeur de la Revue française de finances publiques, et Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume du Maroc.

Les participants débattront du thème central «Finances publiques et souve-

raineté des États», lors des trois tables rondes prévues par les organisateurs.

Lors de la première table ronde, les intervenants essaieront de répondre à la question relative à la réalité de la souveraineté financière. Elle donnera lieu aux interventions sur le pouvoir monétaire et souveraineté des États, la souveraineté fiscale en France et au Maroc, la fiscalité et le numérique, la dette et la souveraineté de l'État.

La deuxième table ronde sera centrée sur la souveraineté budgétaire. Une question qui sera développée par des interventions qui porteront sur la décision budgétaire et l'influence des organisations internationales, la souveraineté budgétaire du Parlement, les outils de la gestion financière publique et la souveraineté des États, la Cour des comptes comme acteur clé de la souveraineté budgétaire des États.

La troisième table ronde portera, quant à elle, sur la question «Finances publiques et souveraineté des États : Quels enjeux pour demain ? » ■

Lahcen Oudoud

Finances publiques et souveraineté : les ingrédients préalables

Gestion. S'interroger sur la souveraineté financière et économique d'un Etat c'est aussi jeter un regard sur son ancrage sociétal, sur ce qui lui donne forme et substance. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la souveraineté des Etats connaît une profonde érosion. PAR **MOHAMED AMINE**

Pour attirer des capitaux, la plupart des Etats en voie de développement ou en cours d'émergence se livrent à une concurrence acharnée en offrant les meilleures conditions possibles aux investissements externes, en termes de moindres coûts et moins de risques. Et cette offre se fait souvent au détriment des droits des travailleurs, de la protection de l'environnement et des recettes fiscales potentielles. La «concurrence fiscale internationale» est ainsi accompagnée d'une «flexibilité» des législations et des réglementations sociales et environnementales. Les organismes internationaux et les experts au service des multinationales calculent l'impact de cette «flexibilité» sur les coûts et donc sur le taux de profit pour mieux orienter le processus de décision d'investissement vers l'Etat où le «climat des affaires» est meilleur, là où le «doing business» rencontre le moins d'obstacles, c'est-à-dire, pour reprendre cette notion chère aux ultra-libéraux, là où la main est la plus invisible. Au Maroc, au milieu des années 1980, la réforme fiscale (1) a été amorcée dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS), c'est-à-dire dans un contexte de crise, voire de faillite de l'Etat, où les institutions financières internationales vont pratiquement dicter leurs recettes : réduction des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs sociaux, aussi bien au niveau des dépenses de fonctionnement que des dépenses d'investissement, privatisation des établissements et des entreprises publics, libéralisation des prix, démantèlement tarifaire (...). Les conséquences négatives du PAS se ressentent actuellement et sont aisément constatables, en particulier dans le domaine des infrastructures de base, de la santé et bien sûr de l'enseigne-

ment, notre «mal profond» qui explique la plupart des autres maux. Le classement actuel du Maroc en matière de développement humain (126ème) se passe de tout commentaire. Et les politiques publiques récentes n'ont guère vraiment rompu avec ces options. L'objectif principal officiellement affiché, et devenu quasiment un dogme budgétaire, se résume dans la «règle d'or» de l'équilibre macro-économique (2), malgré les quelques discours édulcorants mi caritatifs, mi paternalistes, pour «lutter contre la pauvreté et tenir compte du social».

Marge de manœuvre de l'Etat ?

Indépendance économique et souveraineté financière étatique ne sont pas forcément synonymes d'isolationnisme. Tous les Etats baignent dans une «Economie Monde». Mais parmi ces Etats, certains y sont de véritables acteurs internationaux, d'autres se contentent de subir soit directement les décisions prises par les grandes puissances, perçues comme des «locomotives de l'économie internationale», soit via des



organismes internationaux où dominent ces mêmes puissances, ou encore via des multinationales dont le poids n'a pas cessé de grandir au détriment des sujets classiques du droit international que sont les Etats (3).

La situation actuelle que connaît la République bolivarienne du Venezuela illustre parfaitement cette situation. Le piège de la rente pétrolière, conséquence d'une politique nationale de mono production et de mono exportation, affaiblit, voire menace les Etats qui n'ont pas su et/ou n'ont pas pu diversifier leurs économies, réduire leur dépendance externe et amorcer des

Notion clé

Souveraineté : pouvoir de droit originaire et suprême reconnu à l'Etat en droit public (pouvoir de se donner sa propre Constitution). Au sens politique (J. Bodin), cette notion a été intégrée dans la théorie juridique par les légistes et implique l'indépendance totale de l'Etat vis-à-vis des puissances étrangères (souveraineté externe) et l'exclusivité de la compétence sur le territoire national (souveraineté interne, avec possibilité de délégation à des collectivités territoriales). Le titulaire de la souveraineté dans l'Etat peut être le peuple (souveraineté populaire) ou la Nation (souveraineté nationale). Pour les pays décolonisés, le grand défi est de conquérir leur souveraineté économique et financière après avoir arraché leur indépendance/souveraineté politique.

transformations structurelles. Dépendant quasi-exclusivement des exportations de gaz et de pétrole, le Venezuela est extrêmement vulnérable aux fluctuations des prix du pétrole sur le marché international, fluctuations qui peuvent être volontairement manipulées par les grandes puissances et les multinationales du pétrole détenant des stocks ou des positions de monopoles, et capables d'agir sur l'offre et la demande internationales, en exerçant la pression sur les autres grands producteurs, à travers des mécanismes d'alliances tactiques et stratégiques.

Tel n'est pas le cas du Maroc où la situation est assez complexe. Tout en détenant les premières réserves mondiales de phosphates, et tout en étant le premier exportateur de ce produit, les investissements engagés ces dernières années par l'OCP, permettent de prévoir une augmentation des activités industrielles à haute valeur ajoutée et une exportation plus diversifiée des produits transformés et dérivés(4).

L'économie marocaine a aussi su relativement entamer sa diversification en accueillant des capitaux dans des secteurs industriels stratégiques que sont notamment l'industrie automobile, l'industrie aéronautique et l'industrie des nouvelles énergies propres, en particulier le solaire. Pour réussir, cette évolution doit néanmoins être accompagnée intelligemment par des actions publiques et privées de formation et de recherche scientifique et technologique, à travers une collaboration étroite universités-écoles-entreprises, pour ne pas rester cantonné dans une situation fragile de sous-traitance industrielle et pour mieux préparer le terrain à un véritable transfert de technologie. L'échec qu'a connu l'expérience de l'industrie locale du textile devrait servir de leçon. Le capital local doit aussi «bouger ses fesses» et ne pas se contenter d'investir dans les secteurs faiblement capitalistiques, au moindre risque, avec un constant appui des «béquilles fiscales». La «carotte fiscale» introduite par la LF 2017 au profit du secteur industriel peut être utilisée dans cette optique, en encourageant en priorité les projets industriels à haute valeur ajoutée et à fort impact tant sur l'emploi que sur le transfert et l'accumulation du savoir-faire. C'est dans cette dynamique de croissance et de développement que peut être sérieuse-

Un paradoxe : la situation fiscale dans les provinces du Sud du Maroc

Une situation pour le moins incompréhensible. La région du Sahara marocain a été pendant longtemps occupée par l'Espagne. Sa décolonisation a été amorcée en 1975. Or sur le plan fiscal, les entreprises qui y sont installées aujourd'hui ne paient pas d'impôt. En vertu de quoi ? Aucune disposition légale positive ne prévoit une quelconque exonération au profit de cette région. Cette situation est contraire à l'article 39 de la Constitution, loi suprême du Royaume, et contraire aux principes fondamentaux de la souveraineté territoriale. C'est là un exemple concret d'atteinte à la souveraineté fiscale. Le maintien de cette situation ne peut être que nuisible pour les intérêts supérieurs de la Nation.

Une corrélation étroite existe entre la souveraineté des Etats dans le domaine des finances publiques et la réalité économique de ces mêmes Etats.

ment envisagée la question de la souveraineté des finances publiques, en particulier sous l'angle de la fiscalité. Les conditions d'attraction des capitaux externes ne se limitent pas seulement à une main d'œuvre docile et qualifiée, à faible coût, des taux d'imposition bas et une certaine «tolérance» ou «souplesse» des normes protectrices de l'environnement. Les investisseurs externes apprécient d'abord le système judiciaire en place, le degré de stabilité politique et bien évidemment l'état des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Le poids de l'économie informelle, des monopoles de fait, de l'économie de rente est aussi pris en compte ainsi que la corruption.

A travers les réformes structurelles réalisées dans des domaines stratégiques, la marge de manœuvre de l'Etat peut devenir plus grande. La création de la richesse générant plus de bénéfices, plus d'emplois et plus de recettes fiscales réinvesties en priorité dans l'appui aux secteurs stratégiques que sont l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique, le renforcement des infrastructures de base, avec un partage équitable de la plus-value, telle semble être la voie pouvant mener à un véritable cercle vertueux de développement consacrant le mérite et la

compétence, rompant graduellement avec l'économie de rente, principal obstacle à tout «décollage économique». Tels sont les ingrédients nécessaires et préalables à une souveraineté étatique dans le domaine des finances publiques. ■

Notes :

(1) Cette réforme va ainsi commencer par la mise en place de la TVA, remplaçant la taxe sur les produits et la taxe sur les services, en 1985, ensuite l'IS, à la place de l'impôt sur les bénéfices professionnels (IBP) pour les personnes morales, en 1986, et enfin l'IGR, remplaçant, en 1989, plusieurs impôts dont l'IBP pour les professionnels, personnes physiques, le prélèvement sur les traitements et salaires (PTS), la contribution complémentaire (CC), la taxe urbaine sur les revenus fonciers, l'impôt agricole [...]. Seront maintenus les Droits d'enregistrement et les Droits de timbre, introduits au début de la période coloniale, une période où parallèlement sera mis en place un système d'immatriculation foncière pour garantir et stabiliser le droit de propriété, avec un impôt qui marquera profondément cette époque, le Tertib, ancien impôt agricole, dans un contexte historique où le Maroc était essentiellement rural.

(2) En réalité, ce dogme, érigé en «règle d'or» dans les Constitutions et dans les Lois organiques des finances, devient un véritable obstacle structurel dans le développement d'une véritable souveraineté des finances publiques car pouvant réduire à néant toute velléité/volonté de l'Etat d'engager une stratégie de développement axée sur des investissements coûteux mais d'ordre stratégique et donc nécessairement publics, ne serait-ce qu'au départ.

(3) En réalité, cette situation n'est guère nouvelle. Dans les années 1970 et 1980, aussi bien l'Afrique que l'Amérique latine ont plusieurs fois connu des coups d'Etat militaires appuyés par certaines grandes puissances et des multinationales. L'exemple le plus connu est celui du Chili, un «11 septembre», au cours duquel le général Pinochet a renversé par la force un gouvernement démocratiquement élu, présidé par le socialiste Allende, mort les armes à la main. L'histoire révélera plus tard l'existence de tout un programme pour l'Amérique latine, dirigé par les services américains, avec la dénomination «Opération Condor».

(4) L'OCP, entreprise publique, bien que moins opaque qu'autrefois, gagnerait à s'ouvrir encore plus sur son environnement en permettant aux citoyens l'accès à l'information comptable et financière. La publication d'un rapport annuel, le plus exhaustif possible, contribuerait certainement à une meilleure image de cette entreprise nationale stratégique, appelée à devenir une entreprise citoyenne modèle.

FINANCES PUBLIQUES

La souveraineté des États au menu du Colloque de FONDAFIP

C'est aujourd'hui que s'ouvre à Rabat la onzième édition du Colloque international sur les finances publiques. L'évènement est organisé conjointement par le ministère de l'Économie et des finances et l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (Fondafip). L'édition 2017 se tient sous le thème : «Finances publiques et souveraineté des États». Les travaux vont se poursuivre jusqu'à demain et connaîtront la participation d'éminents experts et chercheurs universitaires, outre la présence d'officiels, notamment le ministre de l'Économie et des finances, Mohammed Boussaïd, ainsi que le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri.

11e édition du colloque international des finances publiques

La souveraineté budgétaire en question

■ Hajar Benezha

La 11e édition du colloque international des finances publiques, qui s'est tenue à Rabat vendredi et samedi derniers, a permis d'en finir avec l'idée que les Etats sont souverains absolus en matière de finances publiques. Les avis sont unanimes : le pouvoir de décider de la politique monétaire et budgétaire n'est plus du seul ressort de l'Etat. Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des finances, qui s'est souvent vu reprocher de se plier aux recommandations du FMI, reconnaît que la souveraineté des Etats n'est pas sans limite. Dans un discours lu en son nom par le Trésorier général du Royaume, le ministre indique que la première limite est posée par les organisations financières internationales comme la BAD et le FMI, qui conditionnent leurs aides financières par l'engagement des pouvoirs publics à mener des réformes structurelles.

L'ouverture du marché réduit aussi la marge de manœuvre des Etats. Sur ce point, Mohamed Boussaid déplore le fait que ces firmes multinationales œuvrent pour infléchir en leur faveur la législation fiscale, les règles budgétaires et les différentes normes commerciales et industrielles. « Tous concourent pour payer le moins d'impôts possible, et veulent bénéficier du maximum de subventions et de dérogations », estime-il. Ces pratiques limitent le budget de l'Etat.

En outre, « les accords de libre-échange entre pays ou zones économiques font disparaître les frontières économiques, limitant ainsi le champ d'application des législations nationales ». L'ambassadeur de France à Rabat, Jean-François Girault, également présent à ce colloque, abonde dans le même sens : « le développement d'un ordre fiscal international modifie forcément les règles de souveraineté, conduit les Etats à coopérer et à multiplier les conventions ». Pour autant, « l'Etat ne disparaît pas », souligne pour sa part Nourredine Bensouda, patron de la TGR, qui a présenté le rapport introductif du colloque.



Selon lui, « le besoin de l'Etat n'a jamais été aussi pressant puisqu'il lui appartient notamment de générer les chocs auxquels le pays est confronté. Le ministre des Finances est du même avis. Il cite la résilience de l'économie marocaine face à la crise économique et financière de 2008 pour montrer que seul l'Etat est capable de juguler les effets d'une crise, en dépit du lourd tribut payé en termes d'endettement et de déficit budgétaire. Toutefois, l'Etat est appelé à resituer ses responsabilités et à repenser les priorités de son intervention pour accompagner les évolutions imposées par la mondialisation. Sur le plan budgétaire, Boussaid se montre catégorique. Pour lui, il faudra que l'Etat récupère ses prérogatives et ses marges de manœuvre budgétaire, principalement en mobilisant tout le potentiel fiscal. Cela est indispensable pour « stabiliser le niveau de l'endettement du Trésor en vue de le

ramener en dessous de 60% du PIB dès 2018 ». Boussaid compte y parvenir à travers une meilleure fiscalisation des professions libérales, lesquelles sont soumises à la déclaration depuis janvier 2017. Parallèlement, « il faudra simplifier le système fiscal en éliminant les impôts et taxes sur certains produits comme le sable et le fer à béton », ajoute Boussaid.

Par ailleurs, le ministre de l'Economie et des finances affiche de grandes ambitions. Il espère réduire la dépendance du budget à l'égard des recettes à caractère exceptionnel, tes que les dons des pays du Golfe. Difficile lorsque l'on sait que les dons du Conseil de coopération du Golfe (CCG) contribuent à l'allègement du déficit ! De leur côté, le secteur privé est appelé à faire preuve de civisme fiscal. Car, prévient Boussaid, « un budget de l'Etat déséquilibré et un niveau d'endettement public

élevé se répercutent tôt ou tard sur les délais de paiement et se traduisent, in fine, par la hausse des taux d'imposition ou par la création de nouveaux impôts et taxes ».

De son côté, le patron de la TGR veut aussi que les pouvoirs publics récupèrent leur rôle en matière de finances publiques. Il semble toutefois vouloir limiter le rôle de l'Etat à certains domaines. En effet, Nourredine Bensouda considère que l'Etat devrait se focaliser sur certaines responsabilités particulières, celles que nulle autre institution ne pourra exercer. Il s'agit des fonctions liées à la sécurité, à la justice et à la diplomatie. Pour les autres secteurs, Bensouda estime que l'Etat doit céder les activités de production de biens ou de services au secteur privé.

Le régime de change flottant un atout pour la souveraineté

La marge de manœuvre d'un Etat varie aussi en fonction du système monétaire dans lequel il évolue. A en croire Bensouda, cette marge est plus grande lorsque le régime de change adopté est flottant. Selon lui, « l'adoption progressive d'un taux de change flottant du dirham permettra la détermination par le marché de la valeur extérieure de la monnaie nationale ». Cette souveraineté monétaire permet en fait aux pouvoirs publics d'accompagner leurs choix budgétaires. Cependant, le patron de la TGR met en garde contre les conséquences du passage à ce nouveau régime, notamment en termes d'impact des variations des taux de change sur les prix, et de relation entre le taux d'intérêt et le taux de change.

Finances publiques

Le prix de la souveraineté

LE lien entre la souveraineté et les finances publiques abordé au colloque annuel de la Fondafip est une piqûre de rappel à ceux qui prônent un peu de «désordre budgétaire» pour soutenir la croissance. L'envolée de la dette intérieure et la persistance d'éléments «hors-bilan» que critique la Cour des comptes (crédits de TVA, impayés des marchés publics) doivent alerter. La souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité, prévient un intervenant au colloque. Le Maroc du début des années 1980 avec le programme d'ajustement structurel (PAS) en sait quelque chose. □

Voir pages 8 & 9

Finances publiques: «La souveraineté

• Son érosion est rampante sous la pression des multinationales

• La responsabilité permet de sauvegarder une souveraineté relative

«LES organisations financières internationales comme le FMI, la BAD, ... conditionnent leurs aides financières par l'engagement des Etats à mener des réformes structurelles», rappelle le ministre de l'Economie et des Finances à l'ouverture du 11e colloque international des finances publiques. En déplacement à l'étranger, Mohamed Boussaïd intervenait dans un message vidéo enregistré.

En échange, les Etats bénéficiaires renoncent à une partie de leur capacité à décider. Les dépenses publiques ou plutôt, la politique budgétaire, est placée sous tutelle du ou des créanciers. «La

souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité». Le Maroc du début des années 1980 avec le programme d'ajustement structurel (PAS) en est une illustration. Plus proche, la Grèce sous perfusion de milliards d'euros d'aide, a dû accepter que des experts dépêchés par Bruxelles et Francfort (BCE) assurent le pilotage de ses finances publiques. Ces mêmes experts étaient chargés de suivre le déploiement des mesures drastiques de réduction de dépenses publiques.

Diabolisé dans les milieux universitaires et l'opposition dans les pays en développement, le FMI n'a jamais imposé à quiconque d'adopter sa thérapie de choc, le fameux programme d'ajustement structurel. Le PAS était un traitement très dur, pour rétablir la solvabilité du malade et une garantie qu'il honorerait à nouveau ses engagements financiers.

Le ministre des Finances a reconnu les critiques de l'opposition parlementaire qui a souvent tempêté contre l'omniprés-



Michel Bouvier, président de la Fondafip et Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume. Pour sa 11e édition, tenue les 15 et 16 septembre, le colloque international des finances a abordé un thème d'actualité brûlante: «finances publiques et souveraineté des Etats» (Ph. Bziouat)

sence des instances internationales dans la définition des politiques publiques. Il a mis le curseur sur les assauts portés à la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sous les volets fiscal, budgétaire, monétaire, ... Les marchés financiers et les agences de notation disposent de fait d'un «droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de refinancement de leur dette». Face à ces multiples pressions, «des Etats se trouvent obligés de transférer, d'abandonner partiellement leur souveraineté», a indiqué le ministre.

de la pérennité du développement économique et social, selon Mohamed Boussaïd. Pour ce faire, il doit reconstituer ses marges de manœuvres budgétaires, principalement en mobilisant tout le potentiel fiscal, à travers notamment sa simplification par l'élimination de divers impôts et taxes sur les produits et services dont notamment le sable, le fer à béton et le plastique. Selon lui, le budget ne doit pas dépendre des recettes exceptionnelles que sont celles de la privatisation, les dons des pays du Golfe, ... Le secteur privé est également interpellé pour qu'il fasse

Il constate comme d'autres l'ont fait que l'érosion de la souveraineté des Etats en matière de finances publiques est rampante. Surtout que les firmes et les groupes de pression manœuvrent pour influencer les politiques publiques. Ils veulent payer moins d'impôt, bénéficier des services publics de qualité et obtenir des subventions et des dérogations.

Cependant, en dépit de toutes ces manœuvres pour réduire ses prérogatives, l'Etat demeure le seul garant de la cohésion sociale et

Verbatim



■ Zouhair Chorfi, directeur général des Douanes

«La souveraineté absolue n'existe pas, nous sommes tous dans une zone grise. Tous les Etats sont tenus par leurs engagements internationaux: on ne peut augmenter les droits de douane en ignorant les obligations vis-à-vis de l'OMC.

L'adhésion prochaine à la Cedeao comme toute appartenance à une organisation internationale, implique un abandon partiel de souveraineté et des ajustements réglementaires dont l'application du tarif douanier commun. Le patron de l'Administration des douanes s'étonne de l'absence de débats sur l'entrée du Maroc à la Cedeao. Au regard de l'écart du niveau de développement avec ces pays faut-il leur appliquer ou pas une asymétrie en prévoyant une période transitoire avant le démantèlement des droits d'importation à l'instar de ce que le Maroc avait obtenu de l'Union européenne? C'est une question qui appelle une réponse urgente. Une rencontre est prévue en décembre». □

s'arrête là où cesse la solvabilité»

preuve de davantage de civisme fiscal. «Car, dit-il, un budget d'Etat déséquilibré et un niveau d'endettement public élevé se répercutent tôt ou tard sur la qualité des infrastructures et des services publics, sur les délais de paiement. Ils se traduisent, in fine, par l'augmentation des taux d'imposition, ou par la création de nouveaux impôts et taxes».

Après Michel Bouvier, professeur et président de la Fondafip, Noureddine Bensouda, dans son rapport introductif, a été catégorique: l'Etat est contraint de

une souveraineté relative en matière de finances publiques, dit-il. Il va plus loin en affirmant que l'Etat doit resituer ses responsabilités. Cela passe nécessairement par la révision des priorités de son intervention. Ainsi, l'Etat doit accorder la priorité à ses responsabilités que nul ne peut exercer comme notamment les fonctions de souveraineté à l'instar de

la sécurité, la justice, la défense et la diplomatie. Certaines activités de productions de biens ou de services peuvent être prises en charge par les entreprises. Outre veiller à la cohérence et à l'application des normes de droit, l'Etat doit tendre à devenir stratège. Mais pour préserver une souveraineté budgétaire relative et assurer un financement normal des dépenses de

l'Etat, il est impératif de mobiliser le potentiel fiscal. Pour Noureddine Bensouda, «la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité». Les pays qui n'arrivent pas à mobiliser pleinement le potentiel fiscal encourent le risque d'endettement et de perte de l'accès aux marchés financiers, note-t-il. □

M.C.

Les trois règles de la LOF

POUR rendre les politiques publiques concrètes et perceptibles par les citoyens, l'Etat s'est penché sur le management des finances publiques. Ainsi, la loi organique des finances (LOF) a introduit trois règles dont la première concerne la sincérité des prévisions budgétaires. La corrélation des dépenses avec les recettes constitue une culture qui doit régir les comportements des décideurs et des gestionnaires des finances publiques. La rigueur budgétaire constitue une exigence constante du processus de préparation, d'adoption et de l'exécution de la loi de finances.

La deuxième règle exige que le gouvernement soit performant et responsable de la politique choisie. La LOF consacre la responsabilisation plus accrue des gestionnaires, en contrepartie de la flexibilité accordée dans la gestion des crédits. Ils seront évalués par rapport aux réalisations de leurs objectifs grâce aux indicateurs de performance. Dernière règle, la reddition des comptes qui constitue le prolongement des principes de séparation et de limitation des pouvoirs, de responsabilité ou d'imputabilité des décisions. □

s'adapter au nouveau contexte national et international, en concédant une partie de sa souveraineté et de certaines compétences dont il a le monopole exclusif, au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales. Le Trésorier général du royaume ouvre des pistes: «pour faire face à la perte relative de la souveraineté, il n'est de réponse possible que d'être responsable et faire des choix qui peuvent être difficiles à court terme mais qui demeurent salutaires à long terme». Il insiste sur une voie de salut en vue d'assurer un dosage savant et équilibré entre responsabilité et liberté, qui permet de sauvegarder

FINANCES PUBLIQUES

LE MAROC A-T-IL PERDU SA SOUVERAINETÉ ? P. 12 À 14

Finances publiques

Érosion «rampante» de la souveraineté des États

● Le concept de la souveraineté des États s'érode à cause de bon nombre de contraintes. Un constat dressé lors de la onzième édition du Colloque international des finances publiques.

La souveraineté des États en matière des finances publiques est, on ne peut plus, limitée pour plusieurs raisons. Le constat n'est pas nouveau, mais nécessite un débat de fond par tant les responsables que les experts en vue de pallier les problématiques qui se posent pour les décideurs dans le choix de leurs politiques internes. D'ailleurs, c'est pour cette raison que le Colloque international des finances publiques a choisi, pour sa onzième édition, tenue les 15 et 16 septembre à Rabat, cette thématique qui demeure d'une actualité brûlante. Le sujet suscite nombre de questions. Il s'avère actuellement légitime de s'interroger sur la souveraineté des États en matière des finances publiques ainsi que les marges de manœuvre dont ils disposent encore pour s'acquitter au mieux de leurs missions, comme le souligne le ministre de l'Économie et des finances, Mohamed Boussaid, dans une allocution lue en son nom lors de la séance d'ouverture du colloque, organisé en partenariat avec l'Association pour la fondation internationale des finances publiques et le soutien de la revue française de Finances publiques. Plusieurs contraintes limiteraient la souveraineté de l'État en matière de finances publiques, comme cité par les différents intervenants et experts. Il faut dire que le contexte actuel est marqué par la globalisation, le poids des firmes multinationales engendrant une concurrence fiscale entre les États, le lobbying des entreprises pour amender en leur faveur la législation fiscale, l'évolution non maîtrisée du numérique... À ce titre, un appel est lancé pour un partage équitable des impôts payés par des grandes multinationales du



numérique dont les grands géants américains qui paient l'essentiel de leur fiscalité aux États-Unis bien qu'ils réalisent de grands bénéfices dans le monde entier. À cela s'ajoute un facteur très important, celui des organisations financières internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), cité en exemple par plusieurs intervenants. Boussaid tient à relever, à cet égard, un point important: les organisations financières internationales (FMI, BIRD, BAD...) conditionnent leurs aides financières par l'engagement des États à mener des réformes structurelles. C'est le cas aussi pour les marchés financiers et les agences de notation qui disposent d'un droit de regard sur les politiques publiques des États en difficulté de refinancement de leurs dettes.

Souveraineté relative

Le trésorier général du royaume, Noureddine Bensouda, abonde dans la même veine. L'enjeu, désormais, est de trouver les meilleures issues pour garder une souveraineté relative en minimisant plusieurs facteurs. Les décideurs sont confrontés à nombre de contradictions comme la nécessité que l'impôt couvre la majeure partie des dépenses pu-

bliques alors que «les États ne disposent plus d'une réelle maîtrise sur les ressources fiscales». Bensouda précise que la souveraineté fiscale devient de plus en plus restreinte, puisqu'il s'agit, entre autres, de la compétence fiscale des États qui se trouve encadrée sur le plan international par les conventions fiscales. Une autre cause limiterait la souveraineté fiscale de l'État: l'évolution de la décentralisation dans les États unitaires où la compétence fiscale est partagée entre le législateur et les autorités délibérantes des collectivités territoriales, notamment en matière de fixation des taux. S'agissant de la souveraineté budgétaire, elle est aussi de «plus en plus encadrée par des règles», de l'avis du trésorier général du royaume qui estime que la prudence s'impose en la matière. Des choix doivent se faire en fonction des priorités nationales en matière de développement économique. «Il s'avère que les États ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires», note ce haut responsable, donnant pour exemple les pays de l'Union européenne contraints de se conformer aux exigences de leur intégration régionale. La politique budgétaire de l'État est

●●● Cette rencontre a pointé du doigt plusieurs problématiques limitant la marge de manœuvre des États dans un contexte marqué par la globalisation, la numérisation galopante, le lobbying des multinationales ainsi que les règles édictées par les agences financières internationales

aussi «encadrée» par des règles «dictées par les organisations internationales, telles que le FMI». En ce qui concerne le Maroc, Bensouda rappelle que le Fonds monétaire international a souvent fait plusieurs recommandations au Maroc comme la baisse de son déficit budgétaire, la poursuite de ses efforts de réforme fiscale, notamment la nécessité de simplifier davantage le régime fiscal avec la réforme de la TVA et des tarifs douaniers «en réduisant le nombre des taux et des exonérations». Parmi les recommandations figurent également la maîtrise de la masse salariale, la réduction du coût budgétaire et de la compensation, l'amélioration de l'efficacité et la composition des dépenses publiques pour assurer un rendement plus élevé des investissements publics dans le capital humain et physique. C'est le FMI qui a prôné aussi la réforme paramétrique de la retraite ainsi que la réduction de la dette à 60% du PIB au maximum, à moyen terme. Cette organisation internationale plaide aussi pour le passage à un régime monétaire et de change plus flexible que le Maroc comptait mettre en œuvre avant de l'ajourner. Le trésorier général du royaume appelle à la vigilance quant aux «conséquences du passage à un régime de taux de change flottant du dirham, en termes d'impact des variations des taux de change sur les prix et de relation entre le taux d'intérêt et le taux de change». La plupart des recommandations du FMI a été mise en place sur fond de critiques acerbes de l'opposition qui accuse les pouvoirs publics de se conformer strictement aux règles dictées par les institutions internationales notamment celles du FMI au détriment des intérêts des citoyens. La souveraineté monétaire, elle, est dépendante du marché. Sur ce volet-là, une nouvelle législation s'impose. Le nouveau statut de la Banque centrale au Maroc qui n'est pas encore adopté est très attendu afin d'affiner la définition des missions de cette institution et lui permettre une plus grande autonomie. ●

PAR JIHANE GATTIOUI
jgattoui@leseco.ma

Les menaces à la souveraineté

● Limiter sa souveraineté par choix pour obtenir une certaine contrepartie, c'est ce que font actuellement quasiment tous les États. Cependant, il existe une menace qui échappe à tout contrôle.



«La question qui se pose est celle du bon usage de la souveraineté. À côté de l'idée de souveraineté, vient l'idée de l'absence ou de la perte de souveraineté et de la mise sous tutelle. Autant face à la souveraineté, on met une valeur positive et face à son absence, on met une valeur négative. La réalité des États et de la pratique budgétaire montrent que souvent dans certaines situations au niveau de certains États, la souveraineté rime avec laxisme, dérapage budgétaire, dépenses ostentatoires, endettement excessif, et dans d'autres situations la perte de souveraineté signifie ajustement, rétablissement des équilibres, rationalisation de la dépense, renforcement de la recette et donc ce qui est important dans ce couple, ce n'est pas autant de savoir si on est souverain ou non mais plutôt quel contenu de la souveraineté. La souveraineté, pourquoi faire? La souveraineté n'est pas une fin en soi. La souveraineté est un moyen de mettre en œuvre des politiques. Qui a une souveraineté qui met la politique budgétaire au cœur du développement? Qui a une politique budgétaire qui ouvre une perspective à l'action, traite les inégalités sociales, les inégalités régionales, et crée les conditions d'un meilleur vivre ensemble? Nous avons besoin de cette souveraineté responsable».

Zouhair Chorfi,
Directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects

«La souveraineté étant le droit de définir une politique en fonction de ses besoins et aspirations», comme l'a rappelé l'économiste, Najib Akesbi, lors de la 11^e édition du colloque de Fondafip, limiter cette souveraineté pour obtenir du financement ou d'autres avantages peut être concédé de manière choisie et réfléchie. Toutefois, certaines menaces sont en dehors du système et peuvent bousculer la souveraineté de plusieurs pays.



La cryptomoney, de l'argent qui échappe à tout contrôle

C'est le cas notamment des nouvelles monnaies électroniques ou cryptomoney. Évoquées par Ahmed Rahhou, le président directeur du CIH, a expliqué que cette monnaie, de part son essence même, elle échappe au contrôle des banques centrales. Si un jour les citoyens choisissent de migrer vers le Bitcoin ou l'Ether (deux matérialisations de la cryptomoney qu'autorise la Blockchain), les banques centrales seront démunies de leur pouvoir de régulation du marché et de l'économie par le biais des politiques monétaires.

GAFAM ou quoi taxer ?

L'autre menace qu'apportent aussi la technologie et plus précisément les GAFAM, est la question de taxation de ces dernières. De part la nature de la gratuité de leurs services offerts aux clients en contrepartie de données, qui elles sont génératrices de revenus, déterminer la chose taxable est désormais une question épineuse que discutent les différents États, notamment européens, où ces géants de technologie et de l'informatique échappent à l'impôt.

Certains proposent de taxer les services mais leur gratuité pose problème tout autant que la difficulté de déterminer la quantité de données prélevée dans tel ou tel pays.

La dette, un «cadeau» conditionné

Christophe Pierrucci, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, souligne, qu'à présent, la dette publique a cessé d'être une affaire interne de l'État. Elle est une affaire de tous. C'est le cas avec les emprunts forcés ou encore les défauts souverains. Quant à la me-

prises au lendemain de la crise des subprimes qui a provoqué celle des dettes souveraines. «L'aide a été accompagnée d'obligation de réformes budgétaires. La sortie du plan d'ajustement structurelle a marqué un retour à la souveraineté», explique Pierrucci. Pour lui, certes, il y a consentement de l'État à cette limite mais la charge des intérêts de la dette peut engendrer une limitation des choix aboutissant à priver de moyens financiers certains projets prioritaires. D'autant plus que le niveau des taux d'intérêt est dicté par des facteurs exogènes à l'État : les agences de notation, la spéculation ou encore l'inflation.

Avec les cryptomoney, les banques centrales seront démunies de leur pouvoir de régulation du marché et de l'économie.

Un niveau de dette important au Maroc

Pour le cas marocain, Najib Akesbi relate qu'à fin 2016, la dette publique a atteint 827 MDH, soit 82% du PIB. Ce qui représente plus de 4 années de recettes fiscales. Pour l'économiste, qui a emprunté le concept de l'autono-

me que représente la dette, le maître de conférences donne pour exemple les États euro-

mie alimentaire pour le calquer sur la fiscalité et ses calculs font ressortir une insuffisance des ressources fiscales de l'ordre de 62%. Autrement dit, les recettes fiscales ne couvrent que 62% des dépenses du budget général de l'État. Pour assurer une suffisance et une autonomie, il est donc primordial de retrouver une souveraineté fiscale. «Ce chemin de la souveraineté fiscale passe nécessairement par une réforme profonde du système fiscal. Une réforme qui reconnecte l'impôt aux réalités de l'économie et conjugue équité et efficacité. En d'autres termes, il s'agit de réhabiliter la fonction redistributive de l'impôt pour en améliorer le rendement et l'efficacité», précise Akesbi.

PAR **SARA BAR-RHOUT**
s.barrhout@leseco.ma



●●●

Les gardiens de la souveraineté

BAM, Cour des comptes...

● Pour éviter la perte totale de souveraineté, les États ont à leur disposition des institutions et des outils internes. Au Maroc, ces dispositifs sont-en cours d'adaptation.

Le 11^e colloque de la FONDATION FIP a invité plusieurs institutions marocaines en charge de la préservation de la souveraineté financière et économique du pays de présenter leurs expériences et contraintes dans un environnement international rétif à l'exercice de la souveraineté.

Bank Al-Maghrib: Le gendarme monétaire

Dans un contexte de libre circulation des capitaux, une banque centrale doit assurer en même temps une souveraineté macro-prudentielle, la stabilité financière et l'intégration aux marchés internationaux. Ce triangle d'incompatibilité pousse Abdelatif Jouhari, wali de BAM a concédé que «la politique macro-prudentielle ne peut pas être souveraine dans un contexte de libre circulation des capitaux». Cet abandon volontaire de souveraineté fait face aussi aux effets des décisions monétaires prises sous d'autres cieux, notamment celles de la Réserve fédérale américaine. Dans ce contexte, la doctrine de BAM, telle que développée par Jouhari dans son allocution de clôture de ce colloque, se résume en deux points: un nouveau régime de change faisant plus de place à la flexibilité et la préservation des équilibres macro-économiques. «C'est le chemin pour préserver la résilience de notre économie et assurer la stabilité financière face aux chocs externes», conclut-il. Les nouveaux statuts de BAM en cours d'adoption seront l'instrument pour poursuivre l'application de cette doctrine.

La LOF: L'outil disciplinaire

La loi organique des finances (LOF), entrée en vigueur l'année dernière, a pour mission d'instaurer une discipline budgétaire afin de dicter un suivi rigoureux des dépenses et recettes de l'État dans le cadre d'une planification pluriannuelle et ainsi éviter tout «dérapage» des finances publiques. «Cet outil n'est



pas encore activé», regrette Larbi Jaidi, économiste. Il appelle à «introduire les mesures chocs, prévues dans la LOF. La phase qui commence sera cruciale pour la crédibilité du chantier». À partir de 2020, les différents départements ministériels seront dans l'obligation de présenter un rapport de performance et d'impact de leur budget.

Le Trésor: Le back-office de la dette

La direction du Trésor et des Finances extérieures au ministère des Finances a la lourde tâche de gérer la dette publique du pays. La mission difficile de Fouzia Zaâboul, directrice du Trésor se trouve facilitée par «une uniformisation des modes de prévention et de résolution des crises de paiement». Cette forme d'abandon normatif de la souveraineté n'est pas perçue comme négative par le Trésor. Par contre, la directrice appelle à prendre en compte «le point de vue des pays du Sud dans la formulation des standards internationaux au sein d'instances comme le FMI», souhaite-t-elle.

Le Parlement: Le contrôle populaire

L'exercice du contrôle parlementaire sur les finances publiques est encore embryonnaire au Maroc. La mise en place d'une Commission de contrôle des finances publiques, lors de la dernière législature, avait permis d'enclencher

cette mission de contrôle populaire. Cette tâche devrait être renforcée grâce aux dispositions prévues par la LOF et le travail de collaboration entre le Parlement et la Cour des comptes. L'expérience française, présentée dans le cadre de ce colloque, montre l'importance de cette démarche, mais aussi la complexité et l'ampleur d'une telle procédure au sein du Parlement. Zouhair Chorfi, habitué aux présentations des lois de finances au Parlement, recommande en premier «de ne plus inonder les parlementaires d'informations. Chaque année, nous remettons aux parlementaires plus de 1.000 pages de documents, il serait judicieux de délivrer des informations précises».

Cour des comptes: L'auditeur de l'État

Cette institution aura dans les années à venir un rôle prépondérant dans le contrôle des finances publiques. En 2020, la cour aura pour tâche de certifier les comptes de l'État, Mohamed Bestaoui, président de la deuxième Chambre à la Cour des comptes a exposé les perspectives de cette mission. «Les rapports sur la réforme des retraites ou sur la Caisse de compensation s'inscrivent dans la droite ligne de la préservation de la souveraineté financière de l'État», rappelle-t-il. Les autres missions de contrôles, touchant les établissements publics ou le budget générales de l'État ou plus spécifiquement la dette pu-

Coulisses du colloque

Très suivi. L'édition de cette année du colloque de la FONDATION FIP a été très suivie. Le thème et la qualité des intervenants ont drainé plus de 1.200 personnes durant les deux jours de débats. Fait rare dans ce type de rencontres, l'assistance est restée mobilisée jusqu'à la clôture samedi après-midi.

Très couru. La deuxième journée de ce colloque a été marquée par la présence de nombreuses personnalités parmi elles: Khalid Safir, wali directeur au ministère de l'Intérieur, Fathallah Oualalou, ex-ministre des Finances ou Karim Haji, directeur général de la Bourse de Casablanca.

Débat vif. Zouhair Chorfi et Najib Akesbi ont eu un échange vif mais serein au sujet du calcul du taux de la pression fiscale. Le premier l'a situé à 25%, contre 22% pour Akesbi.

Jouhari. Le wali de la Banque centrale n'a pas pu prendre part au colloque à cause d'un déplacement à l'étranger. Son allocution a été projetée sous forme vidéo.

Virtual. Les travaux du colloque ont été retransmis en direct en visioconférence dans neuf villes. Des sièges de la TGR ont été mobilisés pour permettre cette transmission virtuelle.

●●●
«La politique macro-prudentielle ne peut pas être souveraine dans un contexte de libre circulation des capitaux».

blique, sont aussi le prolongement de son rôle. Dans les années à venir, la cour se prépare à un saut qualitatif et quantitatif en la matière. «Nous sommes en phase de préparer ce tournant. Nous aurons à auditer les performances et la certification des comptes». La cour est en train de former ses équipes à ces missions et un recrutement de personnel compétent est en cours.

PAR SALAHEDDINE LEMAZI
s.lemazi@leseco.ma



Colloque international des finances publiques

Les États acculés à abandonner une partie de leur souveraineté



Ph. Saouri

Les États sont de plus en plus mis à rude épreuve pour préserver leur souveraineté en matière de finances publiques. Ce qui nécessite de repenser cette souveraineté de manière à permettre aux États de continuer à jouer pleinement certains de leurs rôles qui ne peuvent être confiés à d'autres acteurs.

Page 22

Colloque international des finances publiques

Les États acculés à abandonner une partie de leur souveraineté

Les États sont de plus en plus mis à rude épreuve pour préserver leur souveraineté en matière de finances publiques. Ce qui nécessite de repenser cette souveraineté de manière à permettre aux États de continuer à jouer pleinement certains de leurs rôles qui ne peuvent être confiés à d'autres acteurs. C'est la quintessence des conclusions de la onzième édition du Colloque international des finances publiques qui s'est tenue vendredi et samedi derniers au siège de la Trésorerie générale du Royaume à Rabat. Ce dernier a été organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et le ministère marocain de l'Économie et des finances, avec le soutien de la Revue française de finances publiques.

Page 22



Colloque international des finances publiques

Les États acculés à abandonner une partie de leur souveraineté

Les États sont de plus en plus mis à rude épreuve pour préserver leur souveraineté en matière de finances publiques. Ce qui nécessite de repenser cette souveraineté de manière à permettre aux États de continuer à jouer pleinement certains de leurs rôles qui ne peuvent être confiés à d'autres acteurs. C'est la quintessence des conclusions de la onzième édition du Colloque international des finances publiques qui s'est tenue vendredi et samedi derniers au siège de la Trésorerie générale du Royaume à Rabat. Ce dernier a été organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et le ministère marocain de l'Économie et des finances, avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP).

En effet, nous assistions à une «érosion rampante de la souveraineté des États en matière des finances publiques», puisque ceux-ci se trouvent «obligés de transférer, d'abandonner ou de renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire», relève d'emblée Mohamed Boussaid, le ministre de l'Économie et des finances, dans une locution lue en son nom par Nouredine Bensouda, Trésorier général du Royaume du Maroc. Cette érosion «accentuée» est attribuée par ce dernier, dans sa propre intervention, à la mondialisation, à l'interdépendance des économies et aux bouleversements introduits par l'économie numérique, «qui font qu'un pays subit les conséquences d'une crise économique apparue dans un autre pays». Ainsi, détaille le patron de la TGR, la souveraineté fiscale devient plus restreinte. Il est vrai que la compétence fiscale est du ressort du législateur national, concède-t-il. Cependant, nuance Bensouda, «avec l'évolution de la décentralisation dans les États unitaires, la compétence fiscale est désormais partagée entre le législateur et les autorités délibérantes des collectivités territoriales



Les États sont interdépendants et il n'y a pas de place pour l'égoïsme et le repli sur soi, concluent les participants au colloque. Ph. Saoud

qui disposent par exemple, d'une marge de manœuvre dans la détermination des taux». De même, ajoute-t-il, sur le plan international, la compétence fiscale des États se trouve encadrée notamment par les conventions fiscales qu'ils concluent et influencée par les tendances de la pensée fiscale.

En ce qui concerne la souveraineté budgétaire, elle est de plus en plus encadrée par des règles, selon le même conférencier. En effet, les États ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, explique-t-il, avançant l'exemple des pays de l'Union européenne qui doivent se conformer aux exigences de leur intégration régionale. La politique budgétaire des États est également encadrée par des règles dictées par les organisations internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), indique-t-il, illustrant son propos par les contrôles exercés par le Fonds dans le cadre de l'article IV de ses statuts. Cette souveraineté est aussi limitée par l'intervention des agences de notation (Standard & Poors, Fitch Ratings et Moody's). S'agissant de la souveraineté monétaire, elle est fortement dé-

pendante du marché, relève le trésorier général du Royaume. Cette souveraineté peut, en effet, être limitée ou volontairement abandonnée par l'adhésion à une zone monétaire commune, comme c'est le cas par exemple pour la zone euro ou la zone du franc CFA, explique-t-il. Il apparaît donc évident, conclut Bensouda, que les États sont interdépendants. «Nulle place pour l'égoïsme et le repli sur soi!» En effet, précise-t-il, «la mondialisation, le développement du numérique et la tyrannie du marché sont des réalités auxquelles il va falloir s'adapter». Ce qui nécessite un «dosage entre responsabilité et liberté, un dosage savant et équilibré qui permet de sauvegarder une souveraineté relative en matière de finances publiques et de définir le rôle de l'État». Car, conclut le ministre des Finances, malgré les pressions exercées de toutes parts pour diminuer les prérogatives de l'État et son intervention dans l'économie, celui-ci «demeure le seul garant de la cohésion sociale et de la pérennité du développement économique et social sur l'ensemble du territoire». ■

Lahcen Oudoud



■ Bensouda: La sincérité des comptes de l'Etat n'est pas en cause

Voir page 10

Bensouda: La sincérité des comptes de l'Etat n'est pas en cause

• La comptabilité des engagements, un moyen de lutter contre les arriérés

• Le grand chantier de 2018: L'accompagnement des régions

Exit la comptabilité budgétaire en 2018. L'Etat passera à la comptabilité générale dès le 1er janvier prochain, confirme Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume. Ce chantier mobilise actuellement tous les fournisseurs d'informations dans l'administration, notamment au ministère des Finances. Malgré les remarques récurrentes de la Cour des comptes sur des éléments (crédits de TVA, arriérés auprès des prestataires des marchés,...) de nature à altérer la situation des finances publiques en minorant la dette, le patron de la TGR estime que la sincérité des comptes de l'Etat n'est pas en cause.

- L'Economiste: L'adoption de la comptabilité patrimoniale par l'Etat sera-t-elle effective au 1er janvier 2018 comme le prévoit le chronogramme?

- Noureddine Bensouda: Comme vous le savez, la loi organique des finances a prévu une réforme qui se traduira par l'abandon de la comptabilité budgétaire. A partir de l'année prochaine, outre le bilan, nous produirons un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie. C'est un outil nécessaire au pilotage des politiques publiques. Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les fournisseurs d'informations, notamment le ministère des Finances pour remonter les données sur les entreprises publiques. Tout indique que nous serons au rendez-vous mais c'est un processus



Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume: «A partir de l'exercice 2018, tous les engagements seront pris en compte alors que jusqu'à présent, seuls les décaissements et les encaissements étaient comptabilisés» (Ph. Bzouat)

qui va s'améliorer avec le temps. Les pays qui ont procédé à ce basculement ont mis plusieurs années pour implémenter l'approche patrimoniale des comptes de l'Etat. Le plus important, c'est de démarrer et de respecter les délais de manière à préparer les bases du processus de certification des comptes de l'Etat.

- Concrètement, qu'est-ce qui va changer pour les utilisateurs de l'information financière?

- Cela va faciliter leur travail: parlementaires, membres du gouvernement, agences de notation, organismes internationaux, médias,... tous disposeront de données plus affinées des finances publiques et sur la manière dont les recettes sont mobilisées et dépensées. Comme

dans une entreprise privée, le principe de sincérité irriguera constamment ce processus de production des comptes. Par ailleurs, les marchés et les créanciers de l'Etat auront un meilleur indicateur pour apprécier sa solvabilité.

- A quoi correspond le hors bilan dans les comptes de l'Etat?

- Ce sont essentiellement les éléments que relève la Cour des comptes dans ses différents rapports. Les principaux sont les crédits de TVA (ndlr: ils sont estimés à 30 milliards de DH dont 16 milliards pour le seul groupe OCP) et les impayés fournisseurs. Au regard de la Cour des comptes, ils devraient être reclassés dans la dette.

Le passage à la comptabilité patrimoniale introduit une rupture majeure: toutes les dépenses apparentes et à venir, même si elles ne sont pas encore régularisées doivent être enregistrées. A partir de l'exercice 2018, tous les engagements seront pris en compte alors que jusqu'à présent n'étaient comptabilisés que les décaissements et les encaissements

- Cela pose donc la question de la sincérité des comptes publics tels qu'ils sont présentés actuellement...

- Je ne le pense pas. Il s'agit plus d'une question de reporting et de remontée d'informations. Le système que nous avons aujourd'hui ne permet pas de connaître dans le détail ce qui est en cours de route, ce que chaque département ministériel est sur le point d'engager et des recettes qui sont en train d'arriver,... Cela permet au ministère des Finances de mieux cerner les marges de manœuvre réelles dans le pilotage budgétaire.

- Prenons le cas des crédits TVA. Ce sont des créances avérées des entreprises sur le Trésor. Pourquoi ne figurent-elles pas dans la dette?

- Ce n'est pas mon domaine de compétences, comme vous le savez.

- Vous avez au moins un avis...

- Je n'ai pas d'avis là-dessus. Tout ce que je sais, c'est que la Cour des comptes insiste beaucoup sur ce point. Je ne connais pas les détails du dossier. En revanche, il faut se poser la question du caractère avéré ou pas de la créance. Est-

Recouvrement des taxes locales: Une réflexion avec la DGCL

«C'EST une question sur laquelle nous menons actuellement une réflexion avec le ministère de l'Intérieur, notamment avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Je vais vous parler franchement. La politique fiscale est indissociable de l'administration de l'impôt. Tant que celle-ci restera partagée entre plusieurs intervenants, la maîtrise sera complexe.

C'est pour cela qu'il faut penser peut-être à une entité qui assurerait la gestion de toute la chaîne de bout en bout. Je m'explique: l'assiette de la taxe d'habitation, de la taxe des services communaux et celle de la taxe professionnelle relève de la direction générale des impôts. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie générale. Tous les autres impôts locaux (taxe sur terrain non bâti, taxe d'abattage, taxe de licence de boisson, etc.) sont gérés directement par les collectivités territoriales. Les demandes de remise gracieuse sur les majorations sont traitées au ministère de l'Intérieur. Le schéma actuel ne me semble pas le plus efficace. Il mérite une réflexion profonde sur une réorganisation afin de mieux exploiter l'information relative à l'assiette en temps réel. Cela permet d'améliorer l'efficacité de toute la chaîne. Un impôt ne vaut que par son rendement. Vous pouvez émettre toutes les taxes que vous voulez, mais si vous ne collectez pas, cela ne sert à rien» □

ments. Pour faire le parallèle avec l'entreprise, la déclaration de l'IS est faite sur la base des débits et non des encaissements. Ce sera la même approche pour l'Etat. Tout ce qui est facturé et non encaissé, ou facturé à l'Etat mais pas encore réglé, apparaîtra désormais dans la comptabilité. Cela va permettre d'arrêter la reconstitution des arriérés de règlement des fournisseurs/prestataires. Ces impayés sont une manière indirecte de financer le budget de l'Etat.

ce que les entreprises ont déposé des dossiers de remboursement de crédits TVA? Peut-être pas toutes. Ayant moi-même pratiqué longtemps cette matière, je peux vous assurer que c'est une hypothèse à ne pas écarter. Mais pour les créances certifiées, la manière de les traiter ne relève pas des attributions de la Trésorerie générale. □

Propos recueillis par
Abashi SHAMAMBA



Finances publiques

Bensouda insiste sur des réformes concrètes et rapides

● Noureddine Bensouda, trésorier général du royaume (TGR), passe en revue les dossiers chauds de la rentrée. Finances publiques, dette, régionalisation et missions de la TGR sont évoquées dans cette interview.

INTERVIEW

Noureddine Bensouda
Trésorier général du royaume

Les Inspirations ÉCO : Comment la gestion des finances publiques au Maroc fait-elle face au défi de la préservation de la souveraineté ?

Noureddine Bensouda : Des finances publiques gérées sagement, pouvant faire face aux évolutions économiques et sociales, -notamment la mondialisation qui limite la marge de manœuvre des États- est le chemin pour y arriver. Le deuxième pré-requis est, comme l'a exprimé le roi Mohammed VI, une gestion qui doit répondre aux besoins des citoyens de manière concrète, responsable et efficace. Chaque citoyen doit sentir l'apport de l'État par rapport à la demande sociale. Ceci passe nécessairement par de nouvelles manières de penser les finances publiques. Ce qui a été enseigné durant les dernières années commencent à être dépassés. Les choses évoluent très vite et notre adaptation est urgente. Nos ressources doivent suivre le rythme.

Des exemples de ces changements rapides ?

Parmi les questionnements soulevés lors de notre colloque organisé avec la FONDAPIF figure l'interrogation suivante: l'impôt sur les sociétés a-t-il toujours un sens par rapport à une assiette fiscale qui est insaisissable dans le cas des acteurs du numérique? Des interve-



nants ont proposé davantage de coopération et une présence renforcée au niveau des instances internationales pour définir ensemble de nouveaux standards internationaux dans le domaine fiscal et budgétaire. Ces nouvelles réalités nous imposent d'aller très vite afin d'anticiper et surtout de travailler de manière continue.

Comment la TGR se positionne-t-elle dans ce mouvement de mutations ?

La TGR s'inscrit dans cette mouvance. La Loi organique des Finances (LOF) est venue arrimer la gestion des finances publiques aux standards internationaux et aux dispositions de la Constitution. Ces standards sont la performance, la qualité de gestion, la reddition des comptes et la responsabilité. Ces principes ont été rappelés par le roi dans son dernier discours du Trône. La LOF offre de nouveaux outils de comptabilité publique et

une certification des comptes de l'État à partir de 2020. In fine, la LOF mettra à la disposition de tous les citoyens une information fiable sur la situation économique et financière du pays. Cette information est fondamentale pour la prise de décisions.

Quelle lecture faites-vous de la situation des finances publiques ?

Nos finances publiques se redressent au fur et à mesure. Elles font face aux différents aléas de la conjoncture. Des décisions ont été prises au moment opportun sur un certain nombre de réformes (les retraites et la compensation). Des réformes se poursuivent sur le plan budgétaire et fiscal. Ce qui est souhaité, c'est l'accélération des réformes, des réformes concrètes et rapides pour que tout monde sente les résultats de ces mesures. Dernier point, c'est la nécessité de travailler en bonne intelligence, en insistant sur la coordination et le travail en équipe. L'ensemble de ces éléments feront la force du pays.

La dette publique a atteint 82% du PIB. Quelle lecture faites-vous de l'objectif du gouvernement de réduire cette dette ?

De mon point de vue, le plus important, c'est l'usage fait de ces ressources. C'est ce qui lui donne une légitimité. Une dette utilisée pour l'investissement et l'accélération de la croissance est bienvenue. Par ailleurs, il faut avoir les moyens de ses politiques. La Banque centrale et le ministère des Finances veillent à la bonne maîtrise du cadre macro-économique.

Comment la régionalisation pourra-t-elle modifier la manière de gérer les finances publiques ?

La régionalisation permet une plus

grande proximité avec les citoyens. Actuellement, nous sommes dans une phase d'adaptation et d'apprentissage, qu'il faut accompagner par un nouveau système de gestion. Ces colloques offrent une occasion de formation de nos élites politiques et économiques pour se familiariser avec ces exigences. Les médias aussi ont un rôle à jouer pour la vulgarisation des finances publiques, thème technique mais éminemment politique.

Comment la TGR accompagne-t-elle ce processus sur le terrain ?

Grâce à l'intelligence du ministère de l'Intérieur, nous avons capitalisé sur le système de gestion des communes pour l'adapter aux régions. Au lieu de dépenser des deniers publics à deux reprises, nous avons adapté le cadre comptable aux nouvelles régions. Les décrets d'application sur la régionalisation ont été préparés en étroite collaboration entre les Finances et l'Intérieur. Aujourd'hui, cette comptabilité permet de suivre les recettes et dépenses et les marges de manœuvre de chaque entité territoriale. Cette comptabilité offre aussi un tableau de bord sur les financements accordés par Fonds d'équipement communal (FEC).

Quels sont les chantiers en cours au sein de la TGR ?

Nous travaillons sur l'amélioration continue de nos systèmes d'informations. Je rappelle que nous mettons à la disposition des différents départements de l'État et les collectivités territoriales des interfaces pour la gestion des dépenses et des recettes. La TGR gère aussi le système de paie de l'ensemble du personnel civil et militaire du Maroc et de celui travaillant à l'étranger. Cette expertise est mise à la disposition des différents acteurs pour accéder à une information fiable. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
SARA BAR-RHOUD
ET **SALAHEDDINE LEMAZI**

Souveraineté financière des Etats

AVEU D'IMPUISSANCE



Finances publiques et souveraineté des Etats

Les défis posés par l'aterritorialité et la cryptomonnaie

La globalisation de l'économie, l'essor des nouvelles technologies, la mobilité accrue des personnes et des biens, la montée en puissance des organisations internationales..., autant d'éléments qui peuvent constituer des limites à la souveraineté des Etats. Plus particulièrement la souveraineté financière qui est mise à rude épreuve.

La mondialisation et la numérisation des activités économiques mettent-elles à mal la souveraineté des Etats ? Comment concilier enjeu démocratique, choix des peuples au sein de territoires donnés, et réalité économique mondiale marquée par une dématérialisation qui ne reconnaît plus les territoires physiques ? Des interrogations qui se sont invitées au 11^{ème} Colloque international des finances publiques autour du thème « Finances publiques et souveraineté des Etats », organisé par le ministère de l'Economie et des Finances et l'association pour la Fondation internationale des finances publiques, avec le soutien de la Revue française de finances publiques.

D'ailleurs, dans son rapport introductif au colloque, Nouredine Bensouda, le trésorier général du Royaume, plante le décor en expliquant que si la souveraineté est la forme qui donne l'être à l'Etat, elle connaît de plus en plus de limites dues aux développements des relations politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques, à l'adhésion à des zones de libre-échange (UE, ALENA, Mercosur, UEMOA, ASEAN...) et en raison de l'importance prise par certains acteurs qui grignotent chaque jour de la souveraineté de l'Etat. « Il s'agit notamment des organisations internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC, ONDE,



Avec la monnaie virtuelle, arrivent des acteurs non régulés qui opèrent en dehors de toute territorialité.

CNAGED, BAD...), des multinationales, des marchés financiers, des sociétés de rating, des lobbies...», poursuit N. Bensouda.

La souveraineté financière est particulièrement remise en cause par un environnement changeant, globalisé et de plus en plus numérique. La question a d'ailleurs fait l'objet d'une table-ronde qui s'est focalisée sur la souveraineté monétaire et fiscale ainsi que les limites de cette souveraineté sous le poids de la dette.

L'un des premiers points discutés est la souveraineté monétaire face à la cryptomonnaie, exposé

par Ahmed Rahhou en sa qualité de président Directeur général de CIH Bank. Il faut dire que depuis près d'une décennie, l'avènement de la cryptomonnaie a opéré des chamboulements dans la souveraineté des Etats sur la monnaie. Notamment en matière de régulation, mais aussi en matière de fiscalité. Avec la monnaie virtuelle, arrivent des acteurs non régulés qui opèrent en dehors de toute territorialité. Mais ce qui semble le plus inquiéter Ahmed Rahhou, c'est l'anonymat et le manque de transparence induits par la monnaie virtuelle. Cette absence de

traçabilité ou plutôt d'identification pour relier des personnes à des transactions ouvre la voie à de possibles dérives, fraudes et blanchiments. D'où l'importance de créer un cadre réglementaire et de coopération entre Etats. Mais ce n'est pas demain la veille que cela se fera. Sans compter l'innovation de développeurs déterminés à maintenir les cryptomonnaies en dehors de toute régulation.

Pour autant, le banquier ne perd pas de vue toutes les opportunités qu'offre l'économie numérique. « Elle est en soi une opportunité

>>>

d'affaires, notamment de développement d'outils, de création d'emplois mais, surtout, de solutions qui peuvent être vendues localement ou exportées, puisque beaucoup de pays viennent trouver au Maroc des modèles sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Il y a une opportunité fabuleuse à travers l'économie numérique de créer de la richesse, de créer un savoir-faire exportable sur lequel nous sommes relativement dotés, puisqu'il y a beaucoup de jeunes formés, une volonté de lancer des start-up ainsi qu'un potentiel de clientèle auprès des entreprises. Là aussi, nous devons entrer dans la stratégie globale pour que l'effort de numérisation ou de digitalisation de l'administration ne se fasse pas uniquement par l'achat de logiciels et de solutions de l'extérieur, mais s'accompagne par un développement. Et j'en viens à une recommandation du Conseil économique, social et environnemental qui veut que la commande publique puisse créer de la richesse locale. Si ce type de mutation est accompagné d'une véritable volonté politique, cela crée de la richesse et des emplois», confie Ahmed Rahhou à Finances News Hebdo.

Outre le pouvoir monétaire, la souveraineté fiscale s'est accaparée la part du lion lors de cette table-ronde, plus particulièrement la mutation de la matière imposable sous le coup de l'évolution rapide des activités économiques face à des régimes fiscaux des pays plutôt rigides. La mondialisation de l'économie et l'essor des nouvelles technologies aidant, en plus de la mobilité des biens et des personnes, ont créé des difficultés pour les Etats de lever l'impôt sur leurs territoires respectifs, plus particulièrement l'impôt sur les sociétés. Le développement d'un nouveau modèle économique constitue de ce fait une réelle mise à l'épreuve de l'Etat.

«Le premier élément qui met en cause la souveraineté fiscale de l'Etat est la mutation du système économique, ce qui provoque un décalage entre le nouveau modèle économique et un système fiscal plus ancien dans un contexte globalisé. Cela pose le problème de levée de l'impôt sur le territoire national alors que l'économie est de plus en plus mondialisée. De ce fait, les entreprises les



Vue de la tribune.

plus importantes et les particuliers n'ont plus de frontières réelles. Cela affecte donc le territoire de la fiscalisation», soutient Laure-Alice Bouvier, Docteur en droit et avocate au Barreau de Paris. La valeur économique prend alors un autre sens et le développement sans précédent de l'intelligence artificielle est à la source d'une dynamique du changement face à un système fiscal stable, qui se traduit par une érosion de la base imposable de manière générale. «Le principal défi à la souveraineté fiscale est l'aterritorialité», annonce l'intervenante, dans un monde où s'affrontent réel et virtuel.

Ateritorialité, réel défi imposé par le virtuel

Se pose alors la question de savoir quels dispositifs fiscaux adaptés pour les Etats qui reconsidèrent ce principe d'aterritorialité, peuvent les rétablir dans leur droit régalien à imposer l'activité créée sur leurs territoires, sans d'injustes surcroîts de fiscalité. Un sujet brûlant qui fait l'actualité notamment en Europe, à savoir la fiscalité des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon).

Dans ce sens, Laure-Alice Bouvier rappelle le projet de directive ACCIS porté par la Commission et le Parlement européens pour harmoniser la base de calcul de l'impôt sur les sociétés au niveau européen, en y incluant les entreprises numériques. Autrement dit, les entreprises travaillant en Europe doivent payer le juste impôt dans le pays où elles réalisent leurs bénéfices. La difficulté vient du fait que les entreprises numériques ne disposent pas forcément

d'une implantation physique dans les pays où elles réalisent leurs bénéfices, ce qui engendre une distorsion de concurrence avec les entreprises traditionnelles et une perte de recettes fiscales pour les Etats membres qui sont autant de charges en plus pour les citoyens européens. La conférencière rappelle que le projet dans sa version 2016 plus graduée peut être établi au-delà des frontières de l'Union européenne.

Autre dispositif cité est celui du modèle de convention fiscale de l'OCDE, dont le projet de mise à jour a été publié en juillet dernier, qui tend depuis 50 ans à rendre la fiscalité internationale plus équitable et plus facile à maîtriser. Dans le contexte d'une intégration croissante de l'économie mondiale, son objectif était d'aider entreprises et pouvoirs publics en évitant la double imposition et en empêchant la fraude fiscale. Mais se pose toujours la question de la mise à jour de ces conventions à la lumière de la rapide mutation de l'environnement et l'évolution des besoins et des attentes. La digitalisation signerait-elle la fin de la fiscalisation traditionnelle et le consentement à l'impôt ? Tout prêtre à le croire !

La souveraineté fiscale, un retour au bon sens

«Après les excès néolibéraux et la «mondialisation heureuse» des décennies passées, le retour à un concept tel que celui de la souveraineté est un retour au bon sens», soutient d'emblée l'économiste et professeur universitaire Najib Akesbi, lançant le débat sur le terrain de la volonté, notamment celle d'acquiescer une capacité et

celle de disposer de soi-même et de ses ressources. Ancrée dans le contrat social, elle en est le socle même ; la souveraineté en démocratie exprime le choix du peuple et l'expression de sa volonté. «La souveraineté est le droit de définir une politique en fonction de ses propres réalités, besoins et aspirations. Il ne s'agit pas d'ignorer le monde et les contraintes externes, mais d'abord à partir de ces réalités internes, mettre sur pied une politique économiquement, financièrement et socialement adaptée à ces réalités et se donner les moyens de la mettre en œuvre», soutient N. Akesbi. Et la réalité du Maroc veut qu'on ne fasse pas l'impasse sur l'alimentation, poursuit-il, puisqu'au fond, la souveraineté est le droit de définir une politique agricole et rurale adaptée et se donner les moyens de la mettre en œuvre.

Ce préambule fait, l'économiste rappelle en toute objectivité le constat d'échec de la réforme fiscale des années 80, induite par le Plan d'ajustement structurel (PAS), puisque presque 40 ans plus tard, ses objectifs n'ont pas été atteints, particulièrement l'élargissement de l'assiette fiscale et la baisse de la pression fiscale. Sans parler de l'amélioration de l'efficacité fiscale encore moins la justice fiscale. Pour preuve, avance Najib Akesbi, la baisse apparente de la pression fiscale est ressentie essentiellement dans la catégorie du capital et des hauts revenus, avec une concentration de la pression fiscale sur les moyennes et basses tranches. Akesbi note également une amplification des privilèges fiscaux largement en faveur du capital et de ses revenus. Aussi, l'IS est-il

acquitté par une infime minorité d'entreprises (2% des sociétés payent 80% de l'IS alors que 69% d'entre elles se déclarent déficitaires au-delà des deux ans de prescription). Akesbi attire justement l'attention sur cette dichotomie entre assiette économique et assiette fiscale. On note également une TVA, plus régressive que jamais, mais également très largement fraudée. Enfin, les mesures fiscales, au nombre de 400, mais dont une quarantaine seulement semble efficace, constituent un manque à gagner de 32 milliards de DH.

«La sanction n'est autre qu'un déficit croissant de souveraineté», déplore Akesbi qui relève que les recettes fiscales représentent 70% des ressources du Budget général de l'Etat, mais ne couvrent que 62% de ses dépenses. Autrement dit, nous sommes face à une dégradation de l'autosuffisance fiscale de l'Etat, ce qui l'oblige à recourir à l'endettement. A fin 2016, la dette publique était de 827 Mds de DH, soit 82% du PIB, soit plus de quatre années de recettes fiscales. Autant dire que le système dans son état actuel ne remplit pas sa fonction financière. Que dire de ses fonctions économique et sociale ?

Pour Najib Akesbi, «retrouver le chemin de la souveraineté fiscale passe donc nécessairement par une réforme profonde du système fiscal... Une réforme qui «reconnecte» l'impôt aux réalités de l'économie, et conjugue équité et efficacité». En d'autres termes, il s'agit de réhabiliter la fonction redistributive de l'impôt pour en améliorer le rendement et l'efficacité». Cela passe par une amélioration de la gestion politique et technique de l'impôt, en faisant adhérer le citoyen-contribuable à une réelle fiscalisation de l'agriculture, une normalisation de l'imposition des revenus et profits fonciers et financiers, une révision du système des incitations fiscales et, surtout, mettre à contribution le capital. Najib Akesbi énumère d'autres mesures, mais insiste sur la crédibilisation des institutions qui produisent l'impôt et le fait de redonner une légitimité à l'impôt par une meilleure affectation de ses ressources en réformant les dépenses publiques. ■

Par Imane Bouhrara

Entretien

L'Etat contraint de concéder certains pouvoirs

La souveraineté des Etats connaît de plus en plus de limites dues aux développements des relations politiques, économiques ..., et en raison de l'apparition de nouveaux acteurs qui la grignotent. Le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, n'y va pas par quatre chemins : l'Etat est contraint de s'adapter à ce nouveau contexte en sacrifiant une partie de sa souveraineté.

Finances News Hobdo : Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette thématique «souveraineté des Etats et finances publiques», sachant que l'érosion de la souveraineté ne date pas d'aujourd'hui ?

Noureddine Bensouda : Le choix de cette thématique «souveraineté et finances publiques» s'inscrit dans le prolongement de toute la réflexion depuis 11 ans sur les finances publiques. Nous avons travaillé sur la cohérence, la transparence, le pilotage, la réforme de l'Etat territorial, le financement des villes... In fine, toutes ces questions touchent les citoyens. C'est pour cela que nous continuons sur la même lancée. L'année dernière, nous avons débattu des finances publiques et des pouvoirs politiques. Le leitmotiv est de dire que la souveraineté de l'Etat devient de plus en plus relative vu la mondialisation, vu l'impact du numérique sur les finances publiques. L'Etat est ainsi contraint de s'adapter à ce nouveau contexte en concédant une partie de sa souveraineté.

La meilleure réponse est d'être responsable et surtout d'être présent dans les participations internationales pour contribuer à la production des normes qu'elles soient comptables, fiscales, budgétaires qui s'appliquent dans nos pays respectifs. Il s'agit de normes importantes parce qu'elles permettent la transparence, la bonne gestion, l'orthodoxie et la réédition des comptes sur laquelle le Souverain a mis le doigt dans son discours du Trône en insistant avec force sur la responsabilité des gestionnaires et des politiques et la nécessité de rendre concret les politiques publiques pour que le citoyen puisse en bénéficier.

F.N.H. : On parle de souveraineté fiscale, budgétaire, monétaire qui sont des notions très importantes. Comment pouvons-nous qualifier cette souveraineté si nous prenons en considération que les Etats, en tant qu'entités souveraines, sont appelés à appliquer à la lettre les recommandations aussi bien fiscales, budgétaires et monétaires des institutions de Bretton Woods ?

N. B. : Vous savez, les relations avec les organisations internationales, que ce soit le FMI ou la Banque mondiale, sont plus des relations de surveillance et d'encadrement. Parfois, dans une situation difficile que ce soit pour le Maroc ou pour un autre pays, il s'agit d'exigences ou de conditions. Je dirai plus des recommandations



Noureddine Bensouda

faites aux pays pour qu'ils retrouvent une meilleure santé de leurs finances publiques. Donc finalement, c'est un peu le bon sens. Mais la question qui se pose, c'est surtout par rapport aux choix qui ont été opérés : sommes-nous dans une politique libérale, néolibérale, néo-keynésienne... C'est là où les politiques doivent décider sur quel est le rôle de l'Etat, quelles sont ses principales fonctions ? Est-il amené à se limiter à la justice, la monnaie, l'éducation, la santé ou aller au-delà ?

F.N.H. : Le poids de la dette publique ne fait qu'augmenter atteignant plus de 70% du PIB ? Dans ce cas de figure, la souveraineté de l'Etat n'est-elle pas en danger si nous prenons l'exemple le plus frappant et le plus récent de la Grèce ?

N. B. : Le plus important est d'avoir la possibilité de financer la dette et justement l'un des points sur lesquels j'ai insisté, est cette responsabilité de cette génération actuelle par rapport à la génération future. En d'autres termes, tous les emprunts contractés aujourd'hui doivent être payés un jour ou l'autre. Parfois, nous risquons d'endetter les générations futures parce que l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain. D'où le précieux arbitrage. C'est vrai que l'emprunt est nécessaire et c'est ce qui explique que dans la loi organique, il est stipulé que l'emprunt soit surtout réservé à l'investissement et non pas aux dépenses courantes.

Pour faire face à la perte relative de sa souveraineté, il n'est de réponse possible que d'être responsable au vrai sens du terme...

F.N.H. : En tant que trésorier général du Royaume, quelle appréciation faites-vous sur les deux grands projets, à savoir l'adhésion du Maroc à la CEDEAO et la flexibilité du régime de change, qui certainement ne sont pas exempts d'incidences sur la souveraineté de l'Etat ?

N. B. : A mon avis, il faut juste prendre en considération certaines réalités. Ce que nous avons aujourd'hui, c'est un taux de change administré par la Banque centrale. L'évolution tout à fait naturelle c'est qu'il y ait un taux de change flottant, mais elle reste une décision politique et technique. Politique parce que c'est le gouvernement qui doit la prendre et technique parce que c'est la Banque centrale qui va la gérer. Ce sont les deux entités qui doivent se prononcer le jour voulu sur cette question.

F.N.H. : Nous ne pouvons parler de souveraineté sans évoquer la réforme de la comptabilité de l'Etat. D'abord, son entrée en vigueur est-elle maintenue pour janvier 2018 ? Ensuite, quels sont ses principaux enjeux ?

N. B. : Effectivement, il s'agit d'une réforme fondamentale parce qu'elle permet de faire évoluer la comptabilité d'une comptabilité budgétaire où l'on ne voit que les recettes et les dépenses vers une autre plus élaborée qui ressemble à celle du secteur privé, et qui prend en considération tous les engagements de l'Etat, le patrimoine, le compte des résultats, le bilan. Cela permet une meilleure visibilité en termes de finances publiques et une meilleure transparence. Mieux encore, elle permet de rendre compte aux citoyens, au gouvernement et à la Cour des comptes.

F.N.H. : A l'ère de la mondialisation et de l'essor du numérique, de l'influence des organisations internationales, l'Etat dispose-t-il encore d'autonomie pour exercer pleinement ses pouvoirs ?

N. B. : En réalité, l'Etat est obligé de choisir entre plusieurs maux. En d'autres termes, pour faire face à la perte relative de sa souveraineté, il n'est de réponse possible que d'être responsable au vrai sens du terme et faire des choix, qui peuvent être difficiles à court terme, mais rentables à long terme. ■

Propos recueillis par S. Es-siari >>>

>>>

Entretien

«Si la fiscalité est en danger, la souveraineté de l'Etat l'est aussi»

Les enjeux de la mondialisation se font de plus en plus ressentir. Ce mal nécessaire se traduit par de nouvelles dépenses qu'il faut absolument financer. Faute de quoi, la souveraineté des Etats se trouve altérée. Comment la préserver ? Michel Bouvier, président de Fondafip et directeur de la revue française des finances publiques, place le curseur sur les réformes profondes à mener tout en insistant sur l'aspect communautaire.

Finances News Hebdo : A entendre les différents discours, on comprend que la corrélation entre la souveraineté de l'Etat et les finances publiques est très forte. Comment ?

Michel Bouvier : Effectivement, cette corrélation est toujours très forte et la question qui se pose désormais est la maîtrise des finances publiques et donc, par conséquent, la manière d'assurer leur soutenabilité, soit l'équilibre des recettes et des dépenses publiques. Deux problèmes se posent : le premier est relatif à la dépense publique qu'il faut savoir gérer pour bien la maîtriser. Il faut surtout se donner les moyens de gestion. Aujourd'hui, la plupart des Etats, y compris le Maroc, utilisent des modes de gestion adaptés à ceux du secteur privé. Il s'agit d'une technique qui permet aux Etats de faire en sorte que leurs dépenses soient maîtrisées, pilotées... Ensuite, et c'est le second problème, il faut se donner les moyens financiers de bien couvrir ces dépenses. Et là, les moyens financiers par excellence sont la fiscalité nationale et locale. Mais la grande difficulté qui se pose aujourd'hui est l'évasion fiscale internationale qui se développe par une conjugaison de la mondialisation et du numérique et qui devient de plus en plus difficile à juguler. Il y a peu de temps, on arrivait à éradiquer l'effet de la mondialisation (délocalisation ou relocalisation) et, surtout, cette évasion fiscale. Actuellement, avec le développement du numérique, les GAFAM, cela est devenu quasiment impossible. Par conséquent, l'impôt est en danger. Or, si la fiscalité est en danger, la souveraineté de l'Etat est en danger. Il est donc nécessaire aujourd'hui de trouver le moyen : soit de juguler cette évasion fiscale, soit de trouver une fiscalité adaptée à la réalité du modèle économique actuel et ne plus penser l'Etat-la fiscalité comme on l'a pensé jusqu'à présent, mais la penser dans un monde tout à fait nouveau. Parce qu'avec le développement des algorithmes, du numérique... le monde change à une vitesse extraordinaire.

F.N.H. : Mais en dehors de l'outil fiscal, quelles sont les réformes profondes que



Michel Bouvier

les Etats sont appelés à mener pour sauvegarder leur souveraineté ?

M. B. : C'est une opinion tout à fait personnelle que je vous donne. Je pense que nous manquons de points de régulation de l'Union européenne à partir desquels nous pouvons réguler le système économique, politique, financier... au niveau international. Je pense (en tout cas c'est mon avis) qu'il faut développer davantage l'organisation sous forme de communautés telles que l'Union européenne, l'UEMOA qui est aussi bâtie sur le même modèle que celui de l'UE... parce qu'elles vont servir la réorganisation du monde. C'est dans ce cadre-là que doit s'organiser la souveraineté des Etats.

F.N.H. : Justement, le Maroc est aujourd'hui sur un grand projet, à savoir son adhésion à la CEDEAO. Cela ne risque-t-il pas de compromettre sa souveraineté ?

M. B. : C'est excellent ! A partir du moment où

la CEDEAO se structurera parce qu'il faut qu'elle développe des règles communes, que ce soit sur le plan des finances publiques ou d'autres types de sujets, je pense qu'un grand pas sera ainsi fait.

F.N.H. : Oui, mais cela ne va-t-il pas à contre-courant d'un Etat de plus en plus amené à restituer ses responsabilités et repenser ses actions ?

M. B. : Au contraire, je pense que c'est une manière de prendre ses responsabilités. Parce qu'aujourd'hui, prendre ses responsabilités, c'est le faire avec les autres et non pas tout en étant en autarcie. Regardez les Etats qui se ferment sur eux-mêmes, ce qu'ils deviennent ou ce qu'ils risquent de devenir. On prend l'exemple de ce qui se passe du côté de l'Asie dans un pays comme la Corée du Nord. Il faut plutôt s'ouvrir et se réorganiser ensemble.

F.N.H. : La mondialisation se traduit de plus en plus par de nouveaux enjeux. Quels sont les défis qui risquent de réduire la marge de manœuvre des Etats, qu'ils seront amenés à relever ?

M. B. : Les grands défis sont les nouvelles dépenses qui seront générées par les problèmes de l'environnement, de la démographie galopante (le continent africain représentera d'ici 2050 le quart de la population mondiale)... les mouvements de la population liés à la démographie, mais aussi à l'environnement. Je pense aux territoires qui risquent d'être inondés et aux populations qui seront obligées de migrer ailleurs. Même aujourd'hui, certaines îles sont complètement couvertes par les eaux. La question de la sécurité sanitaire se fera également ressentir. Il y a également la nécessité pour tous les Etats de faire en sorte de développer des territoires intelligents ou numériques en leur sein. Un Etat qui ne développe pas en son sein les possibilités que donnent les algorithmes, est un Etat qui va se retrouver en décalage par rapport aux autres qui ont investi dans ce domaine. ■

Propos recueillis par Soubha Es-siari

Finances publiques

L'intégration régionale est-elle une perte de souveraineté ?

L'intégration d'un espace communautaire régional est un choix qui implique une perte de souveraineté des Etats, notamment dans le domaine budgétaire. Pourtant, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, c'est l'un des moyens pour ne pas la perdre totalement. Explications.

L'intégration régionale et souveraineté font-elles bon ménage ? Voici l'une des problématiques qui a été abondamment débattue par les participants au 11^{ème} Colloque international des finances publiques de Rabat. La question se pose d'autant plus que le Maroc est aux portes de la CEDEAO, une communauté que le Royaume devrait intégrer officiellement lors du sommet de Lomé (Togo) le 16 décembre prochain. Dans quelle mesure la souveraineté budgétaire et fiscale du Maroc est-elle mise à mal ?

La présence de nombreux chercheurs et universitaires français à ce colloque a permis d'apporter certains éléments de réponse à ces interrogations. Ces derniers sont bien placés pour savoir que l'Union européenne, telle qu'elle a évolué au fil des décennies, a grignoté aux Etats membres plusieurs de leurs prérogatives, notamment sur le plan budgétaire. «La Commission européenne se prononce sur les politiques budgétaires de ses membres. Il faut chaque année présenter sa copie à Bruxelles», rappelle Marie-Christine Esclassan, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, et secrétaire générale de Fondafip. Celle qui dirige également la Revue française des finances publiques rappelle qu'il existe aujourd'hui en France des institutions de contrôle indépendantes, comme le Haut conseil des finances publiques. Cet organisme «chien de garde», émanation de Bruxelles, veille au réalisme des prévisions macroéconomiques du gouvernement et à la cohérence de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques avec les engagements européens.

En intégrant la CEDEAO, un espace communautaire qui énonce certains critères de convergence économique entre Etats membres, le Maroc



Maroc/CEDEAO : «Il faudra consentir certains abandons de souveraineté, notamment en termes de politique budgétaire».

En renonçant à une partie de sa souveraineté pour intégrer un espace régional, un Etat se donne davantage de chance de préserver cette même souveraineté.

sera amené à suivre ce cheminement. «Il faudra consentir certains abandons de souveraineté, notamment en termes de politique budgétaire», prévient M.C. Esclassan. La question se posera également dans le domaine de la politique monétaire en cas d'adoption d'une monnaie unique.

Une tutelle acceptée

Néanmoins, cette perte de souveraineté demeure toute relative. Comme l'a rappelé notre interlocutrice, cette renonciation de l'Etat sur certains leviers budgétaires est voulue. «C'est une tutelle acceptée. Personne ne nous a forcés à entrer dans l'UE ni à signer les traités». Zouhair Chorfi, directeur des Douanes marocaines ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque le choix du Maroc d'intégrer la CEDEAO : «Il s'agit d'une décision

délibérée d'abandonner un peu de notre souveraineté. En intégrant la CEDEAO, certaines décisions se prendront à Abuja (Nigéria) et non pas à Rabat. Comment justifier un tel choix ? C'est l'environnement économique mondial qui nous l'impose. Comme l'a rappelé Abdellatif Jouahri dans son intervention en clôture du Colloque, la globalisation et l'emprise grandissante des marchés financiers sur les économies mettent à rude épreuve la souveraineté des Etats.

Le Maroc est bien placé pour le savoir. Dans les années 80, alors que le Royaume était dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et se retrouvant en cessation de paiement, il s'est vu contraint de s'embarquer dans un douloureux Plan d'ajustement structurel (PAS) sous la tutelle du FMI. Jouahri, en première ligne à l'époque, puisqu'il occupait le poste de ministre des Finances, en garde un souvenir amer. «Il n'y a pas pire sentiment que l'impuissance dans ce genre de situation», témoigne-t-il. Dans de telles conditions, la perte de souveraineté est quasi-totale.

Pour l'éviter, les Etats n'ont d'autres choix que de se constituer en groupements économiques et monétaires plus ou moins forts, pour mutualiser leurs ressources. En somme, en renonçant à une partie de sa souveraineté pour intégrer un espace régional, un Etat se donne davantage de chance de préserver cette même souveraineté. ■

La douane évalue l'impact fiscal de l'intégration à la CEDEAO

L'administration des Douanes collecte chaque année près de 90 milliards de DH de recettes fiscales, soit près de 40% des recettes fiscales totales de l'Etat. Elle est donc aux premières loges en ce qui concerne l'impact fiscal de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. En rejoignant cette communauté, le Maroc deviendra en effet membre d'une union douanière dotée d'un tarif extérieur commun (TEC). La Douane a donc commencé à réaliser des simulations pour mesurer l'impact sur les recettes fiscales de l'adoption par le Maroc de ce TEC, a révélé Zouhair Chorfi. La convergence du Maroc vers les normes douanières communautaires n'est pas une mince affaire. A titre d'exemple, les taux des droits de douanes marocains s'échelonnent de 0% à 25%, tandis que ceux de la CEDEAO sont compris entre 0% et 35%. Le patron des Douanes marocaines signale également que le Royaume compte à ce jour 17.000 positions tarifaires, tandis que la CEDEAO n'en compte que 7.000.

Par A. Elkadiri



ECONOMIE

Finances et mondialisation Que faire quand décline la souveraineté des Etats?

Pour faire face à la perte relative de la souveraineté des Etats, il n'est d'autre réponse que d'être responsable et faire des choix qui soient salutaires à long terme, assure Mohamed Boussaïd, argentier du Royaume.

FINANCES ET RESPONSABILITÉ

Que faire quand décline la souveraineté des Etats?

Pour faire face à la perte relative de la souveraineté des Etats, il n'est d'autre réponse que d'être responsable et faire des choix qui soient salutaires à long terme, assure Mohamed Boussaïd, argentier du Royaume.



Réunis à Rabat pour participer à la 11^{ème} édition du Colloque International des Finances Publiques, les participants à cette rencontre, tenue les 15-16 septembre 2017, ont été unanimes à reconnaître le choix judicieux de ce thème d'actualité, «Finances publiques et souveraineté des Etats», proposé par le ministère de l'Economie et des Finances et la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale des Finances Publiques (FONDAFIP), avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP).

Outre les rapports introductifs et les témoignages, riches et percutants, les travaux du colloque, qui s'est tenu au siège de la Trésorerie Générale du Royaume (Hay Riad Rabat),

se sont organisés autour de trois panels: «La souveraineté financière: quelle réalité?» «La souveraineté budgétaire: quel devenir?» et «Finances publiques et souveraineté des Etats: quels enjeux pour demain?». Les participants de tous bords ont, deux jours durant, décorqué les thèmes proposés, contribuant ainsi à l'animation, à la modération et, par conséquent, à la réussite de ces deux journées de débats et d'échanges.

Le tableau que brosse le ministre Boussaïd

«S'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et sur les marges de manoeuvre dont ils disposent, pour s'acquitter au mieux de leurs missions, c'est légitime. Notamment dans un contexte mondial marqué par la globalisation, l'impact de la crise économique et

financière de 2008, le poids des stratégies des grandes entreprises internationales, mais aussi par les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation de ressources budgétaires conséquentes», a précisé le ministre de l'Economie et des Finances, Mohamed Boussaïd. Ajoutant: «Notamment aussi, dans un contexte mondial marqué tout autant par l'importance prise par de nouveaux acteurs et par des facteurs majeurs qui participent de manière continue à limiter les prérogatives et les pouvoirs des Etats. C'est le cas des firmes multinationales, qui mettent les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements, et recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéficiaires, limitant de la sorte les ressources financières des pays».

Le ministre a cité également le cas des organisations financières internationales, les marchés et les agences de notation qui disposent désormais d'un droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de refinancement de leur dette. «Tous ces éléments, a assuré le ministre marocain de l'Economie et des Finances, font que les Etats se trouvent obligés de transférer, d'abandonner ou de renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire». Et Mohamed Boussaïd d'en arriver au constat percutant, à savoir que «nous assistons aujourd'hui à une érosion rampante de la souveraineté des Etats en matière de finances publiques». Il a pointé du doigt les firmes internationales et les groupes de pression nationaux qui œuvrent pour infléchir à leur avantage, bien sûr, la législation fiscale, les règles budgétaires et les différentes normes commerciales et indus-

trielles».

Le ministre Boussaïd a rappelé dans la foulée les importantes mesures prises par le Maroc, pour faire face au dérapage constaté au niveau des finances de l'Etat, suite à l'impact de la crise financière de 2008 et à la hausse des prix du pétrole. Il s'agit notamment de l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la loi de Finances devant mieux encadrer les finances de l'Etat. Il a cité également la décompensation des prix des produits pétroliers qui, a-t-il dit, a permis de dégager des espaces budgétaires substantiels. Il a aussi évoqué la situation des crédits de TVA et la réforme des retraites qui était devenue indispensable, afin d'assurer la viabilité du système. En conclusion, l'argentier du Royaume a assuré la volonté du Maroc «de stabiliser le niveau de l'endettement du trésor durant l'année 2017 et de le ramener en dessous de 60% du BIP à partir de 2018». Pour ce faire, l'Etat doit recouvrer la plénitude de ses prérogatives et reconstituer des marges de manœuvres budgétaires, principalement en mobilisant tout le potentiel fiscal à travers une meilleure fiscalisation des professions libérales, en achevant la réforme de la TVA et en simplifiant le système fiscal par l'élimination des divers impôts et taxes sur les produits et services (sable, fer à béton, plastique, etc.).

Le choix du moindre mal, selon N. Bensouda

Intervenant lors de cet important colloque, Nouredine Bensouda, Trésorier du Royaume, a mis l'accent sur l'érosion de manière accentuée de la souveraineté des Etats qu'il explique par la mondialisation, l'interdépendance des économies et les bouleversements introduits par l'économie numérique qui font, dit-il, «qu'un pays subit les conséquences d'une crise économique apparue dans un autre pays». A l'ère de la mondialisation, de l'intégration et de l'essor du numérique et de l'influence des organisations internationales, «l'Etat dispose-t-il encore de suffisamment d'autonomie pour l'exercice de la plénitude de sa souveraineté dans le domaine économique, spécialement, en matière de finances publiques?», s'est interrogé le Trésorier du Royaume.

«L'Etat se voit obligé de choisir entre plusieurs maux, le principe de responsabilité lui impose de faire le choix du moindre mal, en toute lucidité», a conclu Nouredine Bensouda. ■

Mohammed Nafaa

Jean-Marie Bertrand

**PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE
HONORAIRE DE LA COUR
DES COMPTES DE FRANCE**



Les deux raisons de l'atteinte à notre souveraineté fiscale

Quelle appréciation faites-vous de la tenue à Rabat du 11ème Colloque International des Finances Publiques?

Je pense qu'il s'agit là d'une rencontre très importante, du fait d'un échange d'idées tout à fait essentiel.

S'agissant des situations du Maroc et de la France, du point de vue des Finances Publiques?

Il est clair que la situation de la France et celle du Maroc, du point de vue des Finances Publiques sont, à certains égards, différentes. Mais je dirais que la France a toujours eu une grande amitié avec le Maroc et donc, il y a toujours eu un échange d'idées très intéressant.

Quelle est la situation de la souveraineté fiscale dans le monde, principalement en France et au Maroc?

Je dirais que, pour la France, la

question de la souveraineté fiscale est faible, sans doute plus faible encore qu'au Maroc.

Une raison à cela?

Même deux raisons. D'abord parce que nous avons beaucoup d'échanges au sein de l'Europe et donc nous ne pouvons pas nous écarter des autres pays européens. La deuxième raison, c'est qu'il y a la règle de l'unanimité et donc, là, il y a vraiment une atteinte extrêmement importante à la souveraineté. Malheureusement, dans les discussions actuelles, notamment sur l'évolution future de l'Europe, il n'est pas envisagé politiquement de modifier cette règle-là.

Résultat?

Ceci nous limite. Par exemple, aujourd'hui, il y a une discussion importante sur toute l'économie numérique et les résultats obtenus dans certains pays ■

**Propos recueillis
par Mohammed Nafaa**

ECONOMIE & FINANCE

Noureddine Bensouda

TRÉSORIER GÉNÉRAL DU ROYAUME



La souveraineté est devenue relative

Vous êtes aujourd'hui à la 11ème édition du Colloque International des Finances Publiques. Quelles réalisations?

Ce colloque, le 11ème sur les Finances publiques, est dans le prolongement des colloques qui ont été réalisés depuis maintenant une décennie.

Quels sujets avez-vous traité?

Différents sujets: la réforme des finances publiques, la gouvernance, le pilotage, la cohérence, la transparence, l'Etat territorial, les finances publiques des villes... Cette année, c'est la souveraineté des Etats et les finances publiques.

Un thème d'actualité...

Absolument. Nous sommes dans un monde qui est interconnecté, nous sommes dans une interdépendance depuis quelques années et la mondialisation est là.

Et les numériques?

Ils accélèrent les choses.

Que faire?

Nos sociétés doivent s'adapter à cette réalité: la société et nos politiques également.

Dans ce contexte, qu'attendez-vous de ce colloque?

Cette discussion assez ouverte et assez large

permet d'échanger sur différents sujets des finances publiques.

A savoir?

Sur les plans fiscal, budgétaire, monétaire, pour mettre en œuvre toutes ces politiques publiques.

Qui doivent être...

Saines, bien entendu et au standard international.

Où en est le Maroc de ce standard international?

Le Maroc se doit de mettre en œuvre ce standard. Mais l'idée qui se dégage, c'est la coopération internationale qui est une première solution.

La coopération dans quel sens?

Dans le sens justement où les Etats doivent être plus présents au niveau des instances internationales, comme des organisations internationales, celles qui produisent ces standards et les normes dans ces domaines ; et essayer de les adapter à la réalité des pays comme le nôtre.

Quelle souveraineté fiscale pour le Royaume?

Le Maroc a fait sa réforme.

Il reste beaucoup à faire, quand même...

Oui, il y a encore l'avenir. Les uns parlent

d'une meilleure redistribution, d'une meilleure équité, efficacité.

C'est-à-dire?

Essayer de mobiliser le potentiel fiscal et se poser aussi la question sur l'avenir du système fiscal lui-même, parce que les bases taxables sont, aujourd'hui, mouvantes: elles bougent d'un pays à un autre.

Pour ce qui est du Maroc?

Il faut se poser la question dès maintenant. A savoir: est-ce que notre système répond toujours à cette mobilité des assiettes fiscales? S'interroger sur les bénéfices qui sont aujourd'hui en taxes, les bénéfices des autres pays et surtout au niveau de l'OCDE... Se poser la question de savoir s'il ne faut pas taxer les chiffres d'affaires, parce que les bénéfices, nous ne savons pas où ils se réalisent, du fait de la force des multinationales. C'est pour cela qu'il y a ce qui a été fait par l'OCDE, en 2015, sur l'érosion des bases imposables et le transfert des bénéfices, pour trouver un système qui puisse capter et assurer un partage équitable de l'impôt entre les pays.

Des questions ont été posées avec acuité sur la TVA et le numérique. Par exemple: faut-il taxer au niveau de la production ou de la consommation? Des questions stratégiques. Il faut les intégrer tout de suite.

Et qu'en est-il de la présence du Maroc au niveau de ces instances internationales?

Cette présence du Maroc lui permet de s'approprier les outils et d'anticiper pour éviter le risque d'assèchement de nos ressources.

Quelle définition donnez-vous au concept de souveraineté fiscale?

Le propre de l'Etat, c'est la monnaie, l'impôt et la justice. Ce sont là les fonctions fondamentales. Une conception classique, effectivement, parce que nous étions dans un Etat qui n'était pas aussi ouvert. Donc, cette notion de souveraineté fiscale commence aujourd'hui à être quelque peu relative.

D'où vient cette relativité?

Du fait de la volonté des pays d'avoir des conventions au niveau international ou d'intégrer des organisations internationales. C'est pour cela que la souveraineté est devenue relative, parce qu'elle subit l'impact de ce qui se passe dans d'autres pays.

Dans quel sens?

Une monnaie qui connaît quelques difficultés et qui est, de surcroît, une monnaie internationale impacte inéluctablement et fatalement les autres pays.

Comment être à l'abri de pareilles situations?

C'est pour cela qu'il y a la surveillance d'instances, comme le Fonds Monétaire International.

Quel est le but de cette surveillance?

Assurer qu'il n'y ait pas de déséquilibres économiques et financiers importants. Et c'est là qu'il faut démystifier cette relation que nous avons avec les instances internationales.

Que nous disent les instances internationales avec lesquelles nous partageons la vision stratégique?

Tout simplement: ayez une situation financière saine. Et ils appliquent parfois des écoles de pensées. A un certain moment, c'était les néo-libéraux. Après les néo-libéraux, la politique de l'offre, de la demande... L'Etat se trouve donc contraint de concéder une partie de sa souveraineté et

certaines de ses compétences, dont il détient le monopole, au secteur privé ou à des organisations internationales.

Aujourd'hui, les Etats sont évalués parfois par des agences de notation. L'évaluation, qui est un concept fondamental et est un peu le propre de notre Constitution, est aussi une chose essentielle avec la reddition des comptes sur laquelle SM le Roi Mohammed VI a insisté dans son dernier discours du Trône, rappelant les principes fondamentaux de la Constitution, tels que la responsabilité, la reddition des comptes, la qualité et la performance.

Quelle mobilisation du Maroc pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale?

La réponse est simple: être responsable et travailler davantage.

Responsable dans quel sens?

Etre responsable dans le sens de faire des choix et les assumer. Quand vous gérez la chose publique, vous êtes obligé de décider. Vous ne faites peut-être pas le choix idéal, mais c'est celui qui fait le moins mal.

Mais le plus important, alors?

C'est sur le long terme. Je m'appuie toujours sur le témoignage de ce Premier ministre suédois qui disait: «Les gouvernements sont élus non pas pour qu'on les aime, mais pour qu'on les respecte».

Dans ce cas, que faites-vous des multinationales qui ne payent pas ou peu leurs impôts?

Les multinationales, c'est une réalité que je dirais économique. Ils ont une frappe qui dépasse de loin la force des Etats. Et donc, nous sommes obligés de rentrer en discussion avec elles. Face à cette réalité économique qui influe sur la décision, la réponse, c'est un peu la coopération entre les Etats dans le cadre des intégrations régionales.

Et l'autonomie de Bank Al-Maghrib par rapport au budget national?

Il faut se référer au nouveau statut de Bank Al-Maghrib. Il a une indépendance, du fait

que c'est lui qui gère un peu la politique monétaire du Royaume, veille sur le taux de change et sur les réserves de change. Mais il est clair aussi que la question de la monnaie est une question politique, dont la décision revient au gouvernement. Donc, il y a un partage: d'un côté, le gouvernement, de l'autre, la Banque centrale. Cette indépendance est nécessaire, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait une influence sur des choses stratégiques en fonction des changements qui s'opèrent au Maroc. Mais la Banque centrale, comme toutes les banques centrales au monde, assure cette stabilité, notamment la stabilité des prix qui est nécessaire.

Et que faire pour arriver à cette stabilité des prix, comme vous dites?

Il faudrait qu'il y ait un cadre macro-économique qui est stable et qui permet de faire face à la demande sociale.

SM Le Roi Mohammed VI a, dans son discours à l'occasion de la fête du Trône, rappelé le nécessaire intérêt des gens. Que fait la Trésorerie Générale pour mettre en œuvre ce rappel royal?

Comme vous le savez, la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc est au carrefour de tout ce qui se fait sur le plan de la Finance, au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous sommes là pour, d'un côté, centraliser toutes les ressources et, de l'autre, assurer les dépenses. Les marchés passent par la Trésorerie Générale. Aussi devons-nous être assez réactifs et accélérer la procédure, parce qu'une dépense qui se fait rapidement, va permettre de mettre en place un barrage, une école, un hôpital. Tout cela bénéficie aux citoyens et donc, c'est une ressource qui évolue rapidement et permet d'éviter d'aller emprunter. Tout cela, c'est une réconciliation avec le temps, c'est-à-dire en temps réel.

Et la réconciliation avec les citoyens?

Dans le sens d'assurer un service public de qualité et qui doit être fourni dans les meilleurs délais... ■

Interview réalisée par Mohammed Nafaa

ECONOMIE & FINANCE

Michel Bouvier

DIRECTEUR DE LA «REVUE FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES» ET PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE.



Si l'impôt est en danger, la souveraineté des Etats est en danger

Quel est l'objectif de ce Colloque International des Finances Publiques?

Mettre en évidence les conditions de la souveraineté des Etats, persuadés que la condition première de la souveraineté des Etats, ce sont justement les finances de ces Etats. Un Etat sans finances est un Etat qui n'existe pas, qui n'a aucune souveraineté.

Quelle est donc la question qui se pose?

C'est que, dans nombre d'Etats aujourd'hui, il y a un problème d'endettement. Il y a d'abord un problème de déficit, c'est-à-dire des dépenses qui sont supérieures aux recettes. Il faut donc combler ce déficit et donc, souvent, on s'endette un peu trop. Et, à partir du moment où vous êtes endettés, vous devenez liés à ceux qui vous ont prêté de l'argent. Vous êtes dépendant, d'où la souveraineté de l'Etat s'effrite de cette manière.

Quel est le remède dans ce cas de figure?

Il faut arriver à maîtriser ses dépenses publiques, à les piloter et arriver aussi à faire en sorte que le produit de l'impôt (la fiscalité) puisse devenir suffisamment abondant pour couvrir les dépenses publiques.

La question qui se pose aujourd'hui concerne le devenir de l'impôt...

Absolument. Nous sommes dans une

société où se combine aujourd'hui la mondialisation avec les entreprises qui s'installent ici ou là dans le monde, qui se localisent, se délocalisent ou se relocalisent. Plus encore, aujourd'hui, cette délocalisation et cette relocalisation, c'est-à-dire cette mondialisation, se combinent avec une économie numérique. C'est la mise en place de plates-formes du numérique -avec des échanges qui se font sur ces plates-formes- et avec des entreprises qui les gèrent et des entreprises qui n'ont plus de territoires. D'où une déterritorialisation de la matière imposable. Les entreprises de ce type-là posent problème par rapport au produit fiscal.

S'agissant de l'évasion fiscale?

Il y a effectivement une évasion fiscale internationale liée à cela et qui est très importante. Cela met en danger l'impôt. Et si l'impôt est en danger, la souveraineté des Etats sera en danger aussi, parce qu'il ne restera plus grand-chose à ces Etats pour financer leurs dépenses. Nous sommes en fait face à un problème majeur.

Que faire dans ce cas?

Il va falloir soit arriver à juguler l'évasion fiscale internationale, parce qu'on y arrive relativement bien lorsqu'on se dote des moyens, soit créer des impôts qui s'intègrent dans l'économie d'aujourd'hui. Donc, des impôts qui soient adaptés à ce type d'économie.

On parle de transition...

Effectivement, nous sommes aujourd'hui en pleine transition. Nous passons d'un modèle économique, qui est le modèle keynésien que nous avons connu à la fin de la Seconde guerre mondiale et qui s'est effrité peu à peu après les grandes crises des années 70 et progressivement depuis, à un nouveau modèle économique qui est celui connu communément sous l'appellation de l'économie du numérique avec des plates-formes... Il faut donc prendre conscience de cette situation.

Dans ce contexte, où en est la coopération ministère des Finances et Fondafip (l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques)?

Nous en sommes à la 11^{ème} édition du Colloque International des Finances Publiques. Il faut reconnaître la pugnacité et l'intelligence du Maroc et de ceux qui en sont la cheville ouvrière. J'entends ici la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc. Des spécialistes sont formés dans le domaine des finances publiques, du fait qu'il s'agit d'un champ qui bouge beaucoup et il y a la volonté de former également les populations plus largement aux grands enjeux des finances publiques. C'est exceptionnel. Je ne connais pas d'endroit où cela existe vraiment. Il y a donc une volonté très forte du Maroc de faire en sorte qu'il y ait une pédagogie des finances publiques. ■

Interview réalisée par Mohammed Nafaa



La mondialisation, le développement du numérique et la tyrannie du marché sont des réalités auxquelles il va falloir s'adapter. Ce qui nécessite un dosage savant et équilibré qui permet de sauvegarder une souveraineté relative en matière de finances publiques et de définir le rôle de l'Etat.

Mohamed Boussaïd, ministre des Finances et de l'Economie, dans Le Matin du 18 septembre 2017

La souveraineté et les finances publiques

ANALYSE D'UN MYTHE «VIVANT»

Les États doivent beaucoup à l'acte de prélèvement de l'impôt. Les institutions étatiques et même celles ayant pu voir le jour comme démembrement de l'État central, sont confrontées à la question cruciale de la distance réelle entre la norme juridique organisant l'autonomie et la pratique quotidienne de mobilisation des ressources. La Souveraineté est ce concept qui a pris beaucoup d'importance il y a des décennies et qui a continué à habiter l'imaginaire collectif tout en subissant un processus d'usure multidimensionnel. PAR DRISS AL ANDALOUSSI

Pouvoir prendre toutes les décisions à l'intérieur du territoire national sans ingérence de l'extérieur, est une réalité qui appartient à un passé qui n'est nullement récent. Même certaines puissances dépendent du marché et de ses vrais acteurs. Prélever l'impôt selon des principes constitutionnels, décider des taux d'intérêt, accéder à l'épargne interne et étrangère, décider du financement de l'investissement et affecter des crédits aux secteurs sociaux ne sont plus des actes qui relèvent de la simple expression d'une «souveraineté nationale»

Un thème multidimensionnel

Ce thème difficile, a fait l'objet du 11^{ème} colloque international des finances publiques organisé par le ministère de l'Economie et des Finances, l'Association pour la Fondation interna-

tionale des Finances Publiques et avec le soutien de la revue française des finances publiques. L'importance du thème choisi a rendu nécessaire de faire participer les différents acteurs de la sphère foncière publique et privée, des politiques, des

La stratégie des grandes entreprises et leur impact sur les structures fiscales du pays par le biais de la recherche constante du moindre coût fiscal et par un recours systématique à l'évasion fiscale, constituent des facteurs de risque de diminution du principe ressource publique qu'est la ressource issue de l'impôt.



Michel Bouvier, Président de la Fondafip, Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc, Nourredine Bensouda, Trésorier général du Royaume, et Jean-Marie Bertrand, Président de la Chambre honoraire à la Cour des comptes (France).

experts et des professeurs universitaires. Les deux jours du colloque ont permis de mettre en relief les difficultés aussi bien méthodologiques, que politiques et même philosophiques pour cerner les multiples dimensions de la souveraineté dans sa relation avec les finances publiques. Des témoignages venant d'autres sphères comme celles du numérique et des nouveaux pouvoirs monétaires ont montré combien les mutations des pratiques dépassent le rythme de l'encadrement juridique. Les transferts hors marché

et hors frontières sont des réalités et pourraient générer des risques tant politiques, qu'économiques.

Boussaid : ce qui reste des marges de manœuvre

Dès l'ouverture, l'allocution du ministre Mohamed Boussaid, présentée par le Trésorier Général du Royaume Nourredine Bensouda, met l'accent sur la légitimité des questionnements et sur « *les marges de manœuvre dont les États*

disposent encore pour s'acquitter au mieux de leurs missions ». Les grands acteurs qui jouent sur l'étendue de cette marge, et notamment après la crise de 2008, sont de plus en plus nombreux. Les grandes entreprises internationales, le pouvoir citoyen, les institutions internationales, les agences de notation et les grandes banques centrales rendent l'action de l'État plus fragile et réduisent la souveraineté et ses expressions presque « *illusoire* ». La stratégie des grandes ●●●

entreprises et leur impact sur les structures fiscales du pays par le biais de la recherche constante du moindre coût fiscal et par un recours systématique à l'évasion fiscale, constituent des facteurs de risque de diminution du principe ressource publique qu'est la ressource issue de l'impôt. Les engagements nés des conventions avec les institutions financières, les accords de libre-échange, le pouvoir grandissant de ces institutions privées appelées « agences de notation » et le développement de la demande des citoyens, poussent les États à renoncer à « une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire ».

Le développement des activités du numérique pose le problème de contrôle des acteurs de ce secteur qui investissent beaucoup de secteurs à une très grande vitesse. L'attractivité, le renforcement de la concurrence et l'investissement ont un prix participant à fragiliser la souveraineté. L'État demeure néanmoins le garant de la cohésion sociale et du développement économique et doit continuer à réformer et à consolider son action pour renforcer ses structures et ses moyens de travail dans le secteur économique, financier et aussi au niveau social.

Bensouda : responsabilité et liberté

Présentant le rapport introductif du colloque, le TGR Noureddine Bensouda a mis en exergue l'importance des principes de responsabilité et de liberté en tant que piliers du contrat social. Cette responsabilité n'est pas limitée dans le temps, les générations futures doivent être couvertes par des décisions responsables dans le présent. La souveraineté est certes dominée au niveau de sa définition par l'approche politique et juridique, mais elle a dans la réalité des dimensions financières et budgétaires aussi importantes. Elle est importante pour la vie d'un pays, mais d'autres institutions internationales viennent grignoter, progressent aux marges et réduisent sa consistance. Le dosage intelligent entre responsabilité et liberté doit conduire à



Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des Finances.

une souveraineté relative des finances publiques, mais « nulle institution autre que l'État ne peut exercer à sa place ses responsabilités particulières. La continuité des réformes et la sauvegarde de l'outil fiscal permettent de garder un

est certes élégant et pertinent. Dans un contexte de mondialisation et de globalisation, la souveraineté ne signifie point l'isolement ou l'autarcie. Il n'y a d'ailleurs aucune définition complète de ce concept. Le gouvernement n'est pas libre

C'est pour pallier les insuffisances et les risques, qu'il est important de travailler pour un système fiscal international et d'œuvrer pour une coopération internationale dans ce domaine.

niveau de dette qui n'entache pas la substance de la souveraineté.

La coopération internationale: une nécessité

L'ambassadeur de la République Française a contribué au débat autour de la problématique de la souveraineté en constatant que le sujet

dans l'exercice du pouvoir fiscal dans un environnement caractérisé par les interrelations entre les différentes économies et par le développement d'une économie numérique qui passe au-dessus des frontières. C'est pour pallier les insuffisances et les risques, qu'il est important de travailler pour un système fiscal international et d'œuvrer pour une coopération



Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume.



Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al Maghrib.

internationale dans ce domaine. L'ambassadeur J. F Girault a mis l'accent sur le fait que la mondialisation ne peut être une cause d'effritement de l'État, lorsque celui-ci s'inscrit dans un processus constant d'adaptation.

Le populisme ne résout rien

Les débats qui ont eu lieu au niveau des trois tables rondes ont connu une présence massive des experts, cadres et responsables publics et privés et ont porté sur des questions très importantes. Les réalités de la souve-

raineté financière, le devenir de la souveraineté budgétaire et les enjeux pour demain, ont permis d'élargir les questionnements qui ont été suivis à distance par Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al Maghrib. En guise d'allocution de clôture, le Wali a mis l'accent sur le passage obligé par la case des programmes d'ajustement de 1983 et des difficultés financières et budgétaires de l'époque. Les choix qui se sont imposés ont certes eu une série d'impacts, mais ont permis de revoir les règles de gestion de nos finances

publiques et de notre économie en général. Les réformes dans la difficulté ont souvent été l'occasion de l'apparition d'un certain nombre de discours « populistes », mais seuls le renforcement des bases de l'économie et la consolidation des agrégats de base sont susceptibles de préserver la souveraineté. Les réformes de la fiscalité, de la dette, de la dépenses publique, des règles de fonctionnement du marché et le renforcement institutionnel sont les seuls moyens qu'impose la responsabilité. ■



28

Economie

28 Souveraineté sous contraintes

Tenue à Rabat du 11^{ème} colloque international sur les Finances publiques et la souveraineté des États

Souveraineté sous contraintes

La 11^{ème} édition du colloque du ministère des Finances a abordé, dans le cadre de trois tables-rondes, la discussion aussi bien de la réalité que du devenir et des enjeux de la souveraineté de l'État dans des domaines aussi sensibles que ceux de la monnaie, la fiscalité et le budget.

Seddik Mouaffak

Il a fallu deux journées de réflexions de haute tenue pour les éminents chercheurs et praticiens nationaux et internationaux, réunis autour de Nouredine Bensouda, trésorier général du Royaume, et de Michel Bouvier, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, pour débattre d'un thème d'une actualité brûlante et dont l'importance n'échappe à personne: celui de la souveraineté des États en matière de finances publiques. Organisée les 15 et 16 septembre 2017, à Rabat -en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques (Fondafip) et le soutien de la *Revue française des finances publiques*-, cette 11^{ème} édition du colloque du ministère des Finances a abordé dans le cadre de trois tables-rondes, la discussion aussi bien de la réalité que du devenir et des enjeux de la souveraineté de l'État dans des domaines aussi sensibles que ceux de la monnaie, de la fiscalité et du budget.

Globalisation financière

Domaines de politique économique dans lesquels l'État rencontre de plus en plus de difficultés dans leur conception et leur mise en œuvre. Certaines interventions comme celle de Mohamed Boussaid, ministre des Finances, n'ont pas manqué, à travers un message vidéo enregistré, d'imputer cette situation à l'évolution récente du contexte mondial, marqué notamment par l'expansion continue du commerce mondial, la globalisation financière, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les

stratégies des grandes entreprises internationales. «*Firmes multinationales qui mettent, dit-il, les Etats en concurrence fiscale*» et qui «*recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéficiaires, limitant de la sorte les ressources financières du pays*».

Aides conditionnées

Ceci au moment où, dit-il, non seulement «*les organisations financières internationales comme le FMI, la BIRD ou la BAD, etc., conditionnent leurs aides financières par l'engagement des Etats à mener des réformes de structures*» mais aussi «*les marchés financiers et les agences de notation disposent d'un droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de refinancement de leur dette*».

Par ailleurs, ajoute-t-il, «*les accords de libre-échange entre pays ou entre zones économiques font disparaître les frontières économiques et limitent le champ d'application*

des législations nationales». Le tout dans le cadre de «*l'accélération du numérique, dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate*».

Tous ces éléments réunis font que «*les Etats se trouvent obligés de transférer, d'abandonner ou de renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire*».

Dans ces conditions, il est normal et même salubre de s'interroger avec Nouredine Bensouda et tous les éminents conférenciers qui ont participé à ce colloque, jusqu'à quel point «*l'Etat est-il suffisamment autonome pour l'exercice de la plénitude de sa souveraineté dans le domaine économique et spécialement en matière de finances publiques?*».

Des choix difficiles

En fait, ne disposant plus que d'une souveraineté relative et non absolue, comme l'ont si bien souligné la plupart des intervenants et à leur tête Abdellatif Jouahri, dans son message enregistré, ou Zouheir Chorfi, directeur général de l'administration des douanes et impôts indirects -qui a animé la deuxième table-ronde sur le devenir de la souveraineté budgétaire- les Etats n'ont pas beaucoup de choix, notamment pour pouvoir définir en toute autonomie, nous dit l'universitaire Najib Akesbi, «*une politique en fonction des besoins et aspirations de leurs population*».

Il ne leur reste, alors, comme réponse possible, que celle avancée par Nouredine Bensouda dans son rapport introductif: «*être responsable*» et «*faire des choix, qui peuvent être difficiles à court terme mais qui demeurent salutaires à long terme*».

**«LES FIRMES
MULTINATIONALES
METTENT LES ETATS
EN CONCURRENCE
FISCALE ET RECOURENT
À UN ENSEMBLE
DE TECHNIQUES
D'ÉVASION FISCALE».**



En haut: Une vue de l'assistance.
En bas: Nouredine Bensouda lisant le rapport introductif.

Cette responsabilité, le Royaume du Maroc, l'a pleinement assumée, nous dit le Trésorier général du Royaume, aussi bien sur le plan de la mise en œuvre de la politique fiscale, que budgétaire ou monétaire.

Une responsabilité assumée

Ainsi, à un moment où la souveraineté fiscale est devenue plus restreinte, «le Maroc a pris sa responsabilité, par exemple en 1983, lorsqu'il s'est trouvé en situation de cessation de paiement avec l'assèchement de ses réserves de change et avec l'aggravation du déficit du Trésor qui atteint 14% du PIB en 1981». «Contraint de solliciter l'assistance du FMI afin de mettre en place un programme d'ajustement structurel (PAS) avec un rééchelonnement de sa dette extérieure», «l'Etat était conscient», pour mettre en pole position la réforme fiscale de l'Etat et des collectivités locales, «qu'il ne pouvait compter que sur ses propres efforts et sur ses propres ressources pour rétablir la soutenabilité budgétaire».

De même à un moment où la souveraineté budgétaire est de plus en plus encadrée par

des règles, le Royaume a également pris ses responsabilités en procédant à une réforme budgétaire d'envergure en établissant de nouvelles règles qui ont été instituées, notamment, par la loi organique des finances. Ainsi, nous dit Bensouda, «la nouvelle Constitution de 2011 a consacré son titre XII à la bonne gouvernance, en précisant que les services publics sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité et sont régis par les principes démocratiques consacrés par la Constitution».

S'il est clair que si la politique budgétaire doit être gérée avec responsabilité, elle doit aussi être coordonnée dans le cadre de la policy-mix avec la politique monétaire dans la poursuite de la stabilité des prix.

Libéralisation financière

Aussi, à un moment où la souveraineté monétaire est fortement dépendante du marché, «les autorités marocaines ont également



assumé leur responsabilité» non seulement par la prise de la décision de «réformer le système financier du pays, à travers une politique monétaire axée sur la libéralisation financière, la régulation par les taux d'intérêt et l'abandon des mesures directes à caractère réglementaire et contraignant» mais, aussi, «en élaborant un nouveau statut de Bank Al-Maghrib, qui a acquis progressivement son indépendance en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire» ●

**Le 11ème colloque international
des finances publiques**
**« Finances publiques et
souveraineté des Etats »**



M. Noureddine BENSOUDA,
Trésorier Général du Royaume



Le 11ème colloque international des finances publiques « Finances publiques et souveraineté des Etats »

Le ministère de l'Economie et des Finances et l'Association pour la Fondation Internationale de Finances publiques (FONDAFIP) ont organisé, les 15 et 16 septembre 2017 à Rabat, avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), la onzième édition du Colloque International des Finances Publiques, sous le thème : « Finances publiques et souveraineté des Etats ».

Cette thématique a traité des multiples contraintes que subissent de plus en plus les Etats dans la définition et le déploiement de leur politique budgétaire, fiscale et monétaire et ce dans le sillage des grandes mutations que connaît l'environnement international notamment la mondialisation, la libéralisation des échanges et l'expansion de l'économie numérique.

La séance d'ouverture de ce colloque a été marquée

par le Discours du ministre de l'Economie et des Finances, M. Mohammed BOUSSAID, prononcé par Monsieur Noureddine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume.

Ainsi, Monsieur le ministre estime qu'il est actuellement légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et les marges de manœuvre dont disposent encore l'Administration pour s'acquitter au mieux de ses missions.

M. BOUSSAID a évoqué ainsi un certain nombre de facteurs justifiant cette légitimité. Ces facteurs se manifestent notamment à travers le contexte mondial marqué par la globalisation, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les stratégies des grandes entreprises internationales, les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation des ressources budgétaires conséquentes.

Le ministre a cité le cas des firmes multinationales qui mettent les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements et recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéfices, limitant de la sorte les ressources financières des pays.

L'accélération du numérique dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate, s'inscrit également parmi ces éléments qui obligent les Etats à transférer, à abandonner ou à renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaires.

Par ailleurs, lors de la séance d'ouverture, des rapports in-

productifs à la thématique de cette édition ont été présentés par

Monsieur Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la revue Française des Finances Publiques ainsi que par le Trésorier Général du Royaume du Maroc, Monsieur Noureddine BENSOUA.

Les trois tables-rondes qui se sont déroulées la journée du samedi 16 septembre 2017, se sont articulées autour d'importantes sous-thématiques :

1ère table-ronde : Souveraineté financière : Quelle réalité ?

Les participants à cette première table-ronde ont débattu plusieurs points s'inscrivant dans le cadre

de la souveraineté de l'Etat en matière financière. Ainsi, les intervenants se sont prononcés sur le pouvoir monétaire en relation avec la souveraineté des Etats. Ils ont par ailleurs, débattu de la souveraineté fiscale en se focalisant sur les cas du Maroc et de la France. Les défis auxquels est confrontée la fiscalité avec le développement du numérique et la limite posée par la dette à la souveraineté de l'Etat, étaient également sujets de débat lors de cette table-ronde.

2ème table-ronde : Souveraineté budgétaire : Quel devenir ?

Les discussions ont porté lors de cette 2ème table-ronde sur quatre sujets d'une actualité brûlante. Le premier a traité la relation entre la décision budgétaire et l'influence des organisations internationales. Le second a permis d'expliquer la souveraineté budgétaire du Parlement. Le troisième a été réservé aux outils de la gestion financière publique en relation avec la souveraineté de l'Etat. Enfin, le quatrième sujet a examiné le cas de la Cour des Comptes, comme étant un acteur clé de la souveraineté budgétaire des Etats.

3ème table-ronde : Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain ?

La 3ème table-ronde s'est déroulée sous forme d'un panel au cours duquel des experts marocains et français ont débattu les enjeux pour demain, des finances publiques et la souveraineté des Etats.



« Finances publiques et souveraineté des Etats »

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Économie et des Finances



المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية

Rapport introductif de M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume

La responsabilité et la liberté sont deux principes qui ont fondé le contrat social. On le sait, ce contrat consiste à ce que le peuple délègue à la puissance publique, en l'occurrence l'Etat, tous les pouvoirs pour bénéficier en contrepartie de la sécurité et du bien-être.

L'Etat est dit souverain « parce qu'il a le monopole du véritable pouvoir qu'est le pouvoir politique, c'est-à-dire le pouvoir de décider et le pouvoir de faire »1.

L'Etat est responsable. Il demeure « l'acteur majeur de la construction de la cohésion sociale, de la gestion de la société, de l'exercice du droit et de la justice »2.

Chez certains philosophes, du bonheur comme Hobbes et d'autres philosophes contemporains, le souci du bien-être et la sécurité dont l'Etat est responsable « finit toujours ... par l'emporter sur celui de la liberté »3, idée d'ailleurs défendue par le philosophe contemporain Hans Jonas dans son livre « Le principe de la responsabilité », mais controversée chez les philosophes français qui sont plutôt défenseurs de la liberté.

Ce qui nous intéresse dans la pensée de Jonas c'est le concept de responsabilité des générations présentes vis-à-vis des générations futures, concept qui est à la base des principes de développement durable sur lequel l'Etat doit veiller.

En principe, étant souverain, l'Etat n'est subordonné à aucune autorité qui lui est supérieure, du fait qu'il dispose d'un monopole dans l'exercice de ses missions



fondamentales, comme la défense, la monnaie, la fiscalité, la justice, la police, la diplomatie, ...

Le concept de « souveraineté » a connu « une histoire longue et mouvementée durant laquelle il a pris des acceptions, des connotations et des tonalités différentes en fonction du contexte et des objectifs de ceux qui l'employaient »4.

La souveraineté peut ainsi être politique, nationale, intérieure et extérieure pour les spécialistes du droit. Elle peut être monétaire, budgétaire et fiscale pour les économistes et les experts en finances publiques ; elle peut même être alimentaire pour les organisations humanitaires.

Si « la souveraineté est la forme qui donne l'être à l'Etat »5, elle connaît de plus en plus des li-

mites dues aux développements des relations politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques, à l'adhésion à des zones de libre-échange (UE, ALENA, Mercosur, UEMOA, ASEAN, ...) et en raison de l'importance prise par certains acteurs qui grignotent chaque jour la souveraineté de l'Etat.

Il s'agit notamment des organisations internationales (ONU, FMI, Banque Mondiale, OMC, OCDE, CNUCED, BAD...), des multinationales, des marchés financiers, des sociétés de rating, des lobbies ...

Il apparaît ainsi clairement qu'« aucun Etat ne peut évoluer sur la scène internationale sans commercer, échanger, dialoguer, négocier, autant d'actions, autant d'interactions qui bornent peu ou prou sa souveraineté »6.

L'Etat se trouve donc contraint de s'adapter à ce nouveau contexte national et international, en concédant une partie de sa souveraineté et de certaines compétences, dont il détient le monopole exclusif, au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales.

Il s'agit à titre d'illustration pour les pays de la zone euro, de l'examen du budget des pays de l'UE par la commission européenne, de la mission de battre monnaie qui est maintenant exercée par la Banque Centrale Européenne (BCE), du règlement des litiges commerciaux par l'organisation mondiale du commerce (OMC), des conditionnalités imposées par le Fonds monétaire international (FMI), de l'application du droit par le tribunal pénal international (TPI) et par la cour pénale internationale (CPI), de l'appréciation du risque pays par des agences privées de notation, ...

La souveraineté des Etats s'érode de manière accentuée en raison de la mondialisation, de l'interdépendance des économies et des bouleversements introduits par l'économie numérique, qui font qu'un pays subit les conséquences d'une crise économique apparue dans un autre pays.

Cette situation a été constatée lors des crises économiques et financières successives, telles que la crise du Mexique en 1994, la crise asiatique de 1997 et plus particulièrement, la crise financière de 2008 qui a remis en cause la souveraineté financière et budgétaire de plusieurs pays, notamment le Portugal,



l'Irlande, etc...

Il est à relever toutefois, que « l'érosion de la souveraineté touche inégalement les

Etats »⁷. S'il y a des érosions « perdantes », il y a aussi des érosions « gagnantes ».

Pour certains pays, la mondialisation et le numérique ont été bénéfiques et représentent une opportunité, alors que pour d'autres, ils constituent une contrainte et une source de problèmes.

A l'ère de la mondialisation et de l'intégration, de l'essor du numérique, de l'influence des organisations internationales et de la prépondérance des marchés financiers, l'Etat dispose-t-il encore de suffisamment d'autonomie pour l'exercice de la plénitude de sa souveraineté dans le domaine économique et spécialement en matière de finances publiques ?

L'Etat est-il toujours en mesure d'assurer la sécurité et le bien-être dont les citoyens lui ont confié les pouvoirs et d'assumer sa responsabilité vis-à-vis des générations futures, face à la force de la mondialisation ?

En réalité, l'Etat ne peut pas se soustraire à ce que Max Weber appelait « les antinomies de l'action historique », c'est-à-dire les contradictions inhérentes à toute action politique. L'Etat est obligé de choisir entre plusieurs maux ; le principe de responsabilité lui impose de « faire le choix du moindre mal en toute lucidité »⁸

En d'autres termes, pour faire face à la perte relative de la souveraineté, il n'est de réponse possible que d'être responsable au vrai sens du terme et faire des choix, qui peuvent être difficiles à court terme mais qui demeurent salutaires à long terme.

Cette notion de responsabilité va être le fil conducteur de mon propos dans ce rapport introductif qui traitera de la souveraineté fiscale, de la souveraineté budgétaire et de la souveraineté monétaire, qui constituent les thèmes de ce colloque consacré aux fi-

nances publiques et à la souveraineté des Etats.

La présentation de la souveraineté fiscale en premier lieu, se justifie par le fait que l'impôt est censé couvrir la majeure partie des dépenses publiques, alors que les

Etats ne disposent plus d'une réelle maîtrise sur les ressources fiscales.

La souveraineté budgétaire est traitée en second lieu, afin de montrer quelles sont les marges de manoeuvre de l'Etat dans ce domaine et ce qu'il peut encore

d'une marge de manoeuvre dans la détermination des taux.

Sur le plan international, la compétence fiscale des Etats se trouve encadrée notamment⁹ par les conventions fiscales qu'ils concluent et influencée par les tendances de la pensée fiscale. Deux sujets sur lesquels je voudrais insister.

En matière de conventions fiscales, il est admis, selon le principe de non discrimination prévu dans les modèles de conventions fiscales des Nations Unies et de

circulation des personnes et des capitaux.

Ce principe n'a pas empêché certains pays de l'OCDE de prévoir des impôts dans leur droit fiscal interne (ex : exit tax) leur permettant de taxer les pensions du secteur privé dans le pays d'origine où les personnes physiques ont exercé leur activité au lieu du pays de résidence, considérant que la pension a été constituée dans le pays où la personne a été active. Ils ont ainsi sacrifié la liberté des retraités sur l'autel de la responsabilité vis-à-vis de la population active.

Par ailleurs, tous les Etats sont de plus en plus mobilisés pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.

Les Etats ont constaté que les multinationales ne payaient que très peu ou pas d'impôts, y compris dans des pays où elles réalisaient des bénéfices considérables.

En novembre 2015, les chefs d'Etat du G20 ont adopté définitivement le plan mis sur pied par l'OCDE en matière de lutte contre l'évasion fiscale des multinationales, baptisé BEPS pour « Base Erosion and Profit Shifting » (érosion de la base fiscale et transfert des bénéfices).

Ils ont par la même occasion, encouragé les pays en développement à rejoindre ce mouvement.

Ils ont réaffirmé leurs engagements sur la coopération entre administrations fiscales, avec pour objectif de mettre en place des systèmes d'échange automatique

d'informations dès 2017, et au plus tard avant la fin 2018.

Ces Etats veulent lutter contre les stratégies de planification fiscale qui exploitent les failles et les différences dans les règles fiscales, en vue de faire « disparaître » des bénéfices à des fins fiscales ou de les transférer dans des pays ou territoires où l'entreprise n'exerce guère d'activité réelle. Les Etats réclament également, un partage équitable de l'impôt



faire en matière de rationalisation budgétaire.

La question de la souveraineté monétaire est posée en dernier lieu. Il s'agit d'une question d'actualité, qui fait l'objet d'opinions différentes et qui mérite un éclaircissement pour connaître quelle souveraineté un Etat peut-il encore exercer sur sa monnaie.

I- La souveraineté fiscale devient plus restreinte

Il est vrai que la compétence fiscale est du ressort du législateur national.

Cependant, avec l'évolution de la décentralisation dans les Etats unitaires, la compétence fiscale est désormais partagée entre le législateur et les autorités délibérantes des collectivités territoriales qui disposent par exemple,

l'OCDE, que les Etats n'ont pas le droit d'appliquer des taxes discriminatoires à l'égard des entreprises et des personnes étrangères.

De la même manière, les incitations fiscales octroyées par un Etat aux personnes physiques et morales font l'objet de plus en plus d'une volonté de neutralisation par l'autre Etat signataire de la convention qui refuse parfois de prévoir des dispositions conventionnelles permettant de déduire de leur base d'imposition, l'impôt (fictif) qui aurait dû être payé dans l'Etat qui accorde l'exonération.

Le but est que la fiscalité ne vienne pas affecter les règles de concurrence et des échanges entre les Etats. Elle ne doit pas non plus servir à des fins de délocalisation ou freiner la libre



payé par les multinationales du numérique, tels que Apple, Google, Facebook et autres géants américains de l'Internet.

Les pays européens considèrent que ces multinationales payent l'essentiel de l'impôt aux États Unis, et par conséquent l'Europe se trouve pénalisée alors qu'une bonne partie du chiffre d'affaires de ces entreprises est réalisé en Europe.

Tenant compte de ces développements, comment le Maroc a-t-il entrepris ses réformes dans le passé pour sauvegarder une certaine souveraineté fiscale ? de quelles marges de manoeuvre dispose-t-il pour affronter l'ouverture de son économie et son impact sur ses recettes fiscales ?

Une seule réponse : c'est être responsable.

A titre de rappel, en 1983, le Maroc a pris sa responsabilité lorsqu'il s'est trouvé en situation de cessation de paiement avec l'assèchement de ses réserves de change et avec l'aggravation du déficit du Trésor qui a atteint 14% du PIB en 1981.

Il a été contraint de solliciter l'assistance du FMI afin de mettre en place un

programme d'ajustement structurel (PAS)¹⁰ avec un rééchelonnement de sa dette extérieure.

Entre 1983 et 1993, s'est ouverte une décennie marquée par la recherche de la stabilisation du cadre macroéconomique et par le désengagement progressif de l'État au profit du secteur privé, la libéralisation du secteur financier et l'ouverture de l'économie à travers la conclusion de plusieurs accords de libre-échange.

Parmi les composantes de ce programme d'ajustement structurel figurait en pole position la réforme fiscale de l'État et des collectivités territoriales.

L'État était conscient qu'il ne pouvait compter que sur ses propres efforts et sur ses propres ressources pour rétablir la soutenabilité budgétaire.

Il a fait des choix qui peuvent être rétrospectivement critiqués, mais qui ont permis au pays d'avancer en s'appuyant sur les tendances de la pensée fiscale de l'époque,

influencée par Laffer et d'autres tenants de l'école néolibérale qui défendaient l'idée de mieux d'État, avec une simplification de la fiscalité et une baisse de la pression fiscale pour les entreprises et les ménages.

Pendant cette période, la réforme fiscale a consisté à mettre en place un système fondé sur la suppression des impositions cédulaires pour les fondre dans un système fiscal synthétique composé de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 1986, l'impôt sur les sociétés (IS) en 1987, l'impôt sur le revenu (IR) en 1990, et les droits d'enregistrement et de timbre.

Les taux des impôts ont également baissé concomitamment avec une suppression ou une réduction progressive des incitations fiscales.

A moyen et long terme, le rendement de la fiscalité a augmenté, avec toutefois un essoufflement ces dernières années.

En effet, face à la dégradation de ses finances, avec un déficit budgétaire qui a atteint 7,2% du PIB en 2012, l'État revient de manière sporadique à la création d'impôts cédulaires et à l'augmentation des taux d'imposition.

Ainsi, il a institué en 2012 la contribution pour l'appui à la cohésion sociale avant de la supprimer. Il a créé en 2013 la taxe sur le sable et la taxe spéciale sur le fer à béton et en 2014 la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique.

Il a également relevé en 2012 le taux réduit du droit d'enregistrement pour l'acquisition de locaux construits et de terrains à lotir ou à construire de 3% à 4%.

Il va encore relever par la loi de finances de 2017 ce taux de 4% à 5% pour les terrains à lotir ou à construire.

Le taux de l'IS et de l'IR retenus à la source sur le montant des produits des actions, parts sociales et revenus assimilés a été augmenté de 50%, passant de 10% à 15% en 2013.

Le taux de l'impôt sur le revenu a été augmenté en 2013 de 20 à 25 et 30% sur les profits fonciers selon la durée écoulée entre la date d'acquisition des biens immeubles et celle de leur cession. Il a augmenté en 2016 le taux de l'impôt sur les sociétés de 30 à 31% pour les sociétés qui réalisent un bénéfice supérieur à 5 millions de dirhams.

Simultanément, les dépenses fiscales sous forme d'exonérations, de déductions ou de réductions d'impôts ont augmenté. Le manque à gagner à ce titre est passé de 15,5 MMDH en 2005 à 32,4 MMDH en 2016 pour 407 dispositions dérogatoires, selon les estimations de l'administration fiscale.

On remarque donc qu'en matière de fiscalité, l'État agit selon deux courants divergents. D'un côté, il doit mobiliser les ressources fiscales nécessaires pour le financement de ses politiques publiques, alors que de l'autre, il use de l'instrument fiscal pour accorder des incitations fiscales à plusieurs secteurs d'activités. De surcroît, il doit affronter avec responsabilité la mondialisation et le développement du numérique et entreprendre les mesures législatives et administratives à même de

sauvegarder quelque peu sa souveraineté fiscale face à des multinationales dont le poids économique et l'expertise dépassent de loin la puissance de l'État.

Or, dans ce domaine, être conscient et poser sans hésitation les vraies questions est déjà un début de solution.

L'État doit s'inscrire dans une stratégie à long terme où la fiscalité doit jouer des rôles clairs et

structurels et non contradictoires et conjoncturels.

Être responsable, c'est également avoir le courage d'assumer ses choix qui peuvent ne pas correspondre aux intérêts sectoriels mais permettent d'assurer une sécurité financière bénéficiant à tous les citoyens.

Il faut enfin être un acteur actif dans le cadre de la coopération fiscale internationale, avec une présence soutenue dans les rencontres tenues à ce niveau à l'effet de contribuer au processus de production de normes fiscales internationales afin de limiter les pertes pour l'État.

Les pays en développement ne font que subir les décisions prises au niveau international. Ils arrivent à faire entendre parfois leurs voix dans les organisations internationales telles que l'ONU mais encore faut-il que ces États soient présents de manière régulière pour que les principes directeurs au niveau de la fiscalité internationale intègrent leurs intérêts.

En mobilisant suffisamment de ressources fiscales, les États pourraient préserver une relative souveraineté budgétaire qui, on doit le reconnaître, obéit à davantage de règles.

II- La souveraineté budgétaire est de plus en plus encadrée par des règles

S'il est un domaine où les États doivent observer des règles c'est bien celui du budget. En plus des règles, la prudence s'impose puisque par le budget, l'État agit sur la vie des citoyens et doit leur assurer le bien-être, fondement du contrat social.

En effet, le budget est l'acte par lequel sont autorisés le prélèvement des recettes, l'émission des dépenses et les sources de financement durant un exercice budgétaire déterminé. Étant adopté par le parlement, le budget représente ainsi un acte de souveraineté nationale.



A ce titre, et dans sa décision du 30 juin 2009 concernant le traité de Lisbonne, la Cour constitutionnelle fédérale allemande a précisé que « les décisions concernant les recettes et les dépenses publiques constituent un élément fondamental de la capacité d'autodétermination démocratique d'un État constitutionnel [...]. Il revient au Bundestag allemand de décider du montant des recettes et des dépenses et d'en assumer la responsabilité devant le peuple [...] Le Bundestag allemand ne peut transférer sa responsabilité budgétaire à d'autres acteurs par des délégations de pouvoir indéterminées en matière de politique budgétaire » 11.

La souveraineté budgétaire de l'État s'exprime à travers la politique budgétaire qui constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux leviers de la politique économique dont dispose l'État pour influencer sur la conjoncture économique.

A ce titre, l'État peut par exemple compenser une diminution ou un ralentissement de la demande par une augmentation des dépenses publiques.

Les principaux instruments budgétaires de l'État sont les dépenses, notamment les transferts et les subventions, les impôts, les incitations et les exonérations fiscales, ainsi que l'emprunt devenu nécessaire pour combler l'écart entre les recettes et les dépenses. La politique budgétaire résulte de choix par rapport aux priorités nationales en matière de développement économique et social.

En réalité, il s'avère que les États ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, c'est le cas par exemple des pays de l'Union européenne qui doivent se conformer aux exigences de leur intégration régionale.

La politique budgétaire des États est également encadrée par des règles dictées par les organisations internationales, tels que le FMI.

En fait, les politiques budgétaires

« doivent être disciplinées et surveillées » 12.

Il en est ainsi des contrôles exercés par le FMI dans le cadre de l'article IV de ses statuts.

Ainsi, « il apparaît [...] clairement que le contrôle exercé par le FMI sur les politiques budgétaires de ses membres se prête à une double lecture. En période normale ou de croisière, il s'agit d'une simple surveillance à la connotation assez neutre. En re-



vanche, vient une crise financière majeure nécessitant l'implication du FMI, et alors elle se transforme en véritable tutelle » 13.

Il en résulte que les pays membres surendettés qui se trouvent dans l'obligation de recourir à son assistance perdent le libre choix tant de leurs dépenses publiques que de leurs recettes.

Par exemple, face à la crise des dettes souveraines, des règles budgétaires ont été instaurées afin d'amener les gouvernements, en les respectant, à suivre une discipline budgétaire plus efficace nécessaire à l'assainissement des finances publiques.

Ces règles budgétaires consistent à établir des contraintes sur la politique budgétaire, qui limitent « le niveau de certaines variables comme le déficit, la dette ou les dépenses, soit dans l'absolu, soit en fonction de certaines variables économiques » 14. Ces règles peuvent être inscrites au niveau de la Constitution, de la loi organique ou imposée par des orga-

nisations internationales ou des bailleurs de fonds.

L'instauration de règles budgétaires a été fortement préconisée par le FMI, afin de lui permettre de mieux contrôler les politiques budgétaires des États. Certaines règles fixent en permanence ce que doit être la politique budgétaire (par exemple : le solde ordinaire doit être positif, l'emprunt ne doit être utilisé que pour financer l'investissement), alors

que d'autres fixent une limite (le déficit ne doit pas dépasser 3% du PIB, la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB).

Par exemple, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, le FMI a souvent recommandé au Maroc :

- de baisser son déficit budgétaire 15 ;
- de poursuivre ses efforts de réforme fiscale, notamment en simplifiant davantage le régime fiscal avec la réforme de la TVA et des tarifs douaniers, « en réduisant le nombre des taux et des exonérations » 16 ;
- de maîtriser sa masse salariale 17 ;
- de « réduire le coût budgétaire de la compensation » 18 ;
- d'« améliorer l'efficacité et la composition des dépenses publiques pour assurer un rendement plus élevé des investissements publics dans le capital humain et physique » 19 ;
- de mettre en œuvre la réforme paramétrique de la retraite 20 ;
- de réduire la dette à 60% du PIB

au maximum à moyen terme 21 ; Le FMI considère également que « le régime actuel de rattachement du taux de change a bien servi le Maroc, mais les autorités marocaines conservent leur objectif à moyen terme, qui est de passer à un régime monétaire et de change plus flexible » 22.

On voit bien que l'ensemble de ces recommandations participent à une bonne gestion des finances publiques. Car c'est de cela qu'il s'agit.

D'ailleurs, c'est la mise en œuvre de ces recommandations qui vont permettre aux pays d'aller emprunter sur le marché international.

L'Union Européenne par exemple, a exigé des pays qui ont perdu l'accès aux marchés et lui ont demandé une aide financière, de s'engager dans la mise en œuvre d'un mémorandum d'accord avec les membres de la Troïka (Commission

Européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) et qu'il soit validé par le parlement national du pays en question. « À travers ces mémorandums d'accord, les autorités européennes pèsent sur les choix budgétaires, économiques et sociaux nationaux. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une obligation de résultats, mais aussi d'une obligation de moyens, les mémorandums incluant une énumération des mesures concrètes que l'État membre doit adopter. De plus, tout au long de la mise en œuvre de son programme d'ajustement, l'État membre est soumis à des évaluations trimestrielles » 23.

On constate ainsi que la souveraineté des États est plus limitée qu'il ne paraît. Elle l'est également du fait de l'intervention des agences de notation (Standard & Poors, Fitch Ratings et Moody's).

Ces agences procèdent à l'évaluation du risque de non remboursement par un État de la dette qu'il compte émettre et informent ainsi les investisseurs du risque qu'ils

courent s'ils prêtent à cet Etat. En fonction de la note décernée, les agences de notation influencent le montant et le taux d'intérêt auxquels les Etats peuvent prétendre de la part des banques ou des investisseurs privés, voire la possibilité d'emprunter.

L'évaluation de la qualité de la dette des Etats par les agences de notation pose la problématique de la souveraineté des Etats, car « nous sommes ainsi arrivés à une situation originale où des organismes privés à but lucratif, notamment Standard and Poor's, Moody's et Fitch Ratings, jugent sur des critères qu'ils décident eux-mêmes de la capacité financière d'un Etat souverain »²⁴.

Cet environnement international a imposé des mutations profondes de la gouvernance des finances publiques notamment en matière budgétaire dont la gestion se détache de la culture des moyens et se fonde désormais sur les résultats et la performance, en rapprochant « le fonctionnement des institutions publiques (...) de celui des entreprises privées »²⁵.

Plusieurs pays ont procédé à des réformes budgétaires d'envergure en établissant de nouvelles règles qui ont généralement été instituées par des lois organiques des lois

de finances : c'est le cas de la France et du Maroc.

Au Maroc, la nouvelle constitution de 2011 a consacré son titre XII à la bonne gouvernance, en précisant que les services publics sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité et sont régis par les principes démocratiques consacrés par la constitution.

De la vision politique qui se trouve consacrée dans le droit constitutionnel, l'Etat prend conscience de l'importance du management²⁶ qui rend les politiques publiques concrètes et perceptibles par les citoyens.

C'est justement ce que la loi organique des finances tend à appliquer.

Parmi les règles qu'elle a instituées, trois sont très significatives.

La première règle est la sincérité des prévisions budgétaires²⁷. La loi de finances doit désormais présenter de manière sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat en tenant compte des informations disponibles au moment de leur établissement (article 10).

La corrélation des dépenses avec les recettes constitue une culture qui devrait dorénavant régir les comportements des décideurs et

l'évaluation des résultats obtenus comparativement aux objectifs préalablement déterminés (article 38).

La loi organique des finances consacre la responsabilisation plus accrue des gestionnaires, en contrepartie de la flexibilité qui leur est accordée dans la gestion des crédits. Ils seront en définitive évalués par rapport à la réalisation de leurs objectifs grâce aux indicateurs de performance associés à leurs programmes, dans un cadre optimisé de reddition des comptes au parlement. Cette logique de performance et de résultats devrait rénover et moderniser le mode de gou-



des gestionnaires des finances publiques.

Le dispositif de cadrage du budget de l'Etat devrait être articulé de manière à ce que la rigueur budgétaire constitue une exigence constante en amont du processus de programmation, de préparation et d'adoption de la loi de finances et en aval, lors de son exécution.

La deuxième règle, est que le gouvernement doit être responsable de la politique choisie et être performant.

La nouvelle nomenclature budgétaire est désormais, articulée autour de chapitres, subdivisés en programmes, régions et projets ou actions, adossés à des objectifs dont l'atteinte serait appréciée, à travers des indicateurs chiffrés, rendant aisée

la gestion publique, en le faisant évoluer d'une obligation de moyens coûteuse en termes de consommation de crédits et déresponsabilisante, à une obligation de résultats où chaque décideur, gestionnaire ou responsable de programme s'intègre dans un système de responsabilité collective de réalisation des objectifs chiffrés des politiques publiques²⁸.

La troisième règle est la reddition des comptes.

Elle constitue le prolongement naturel des principes de séparation et de limitation des pouvoirs, de responsabilité ou d'imputabilité des décisions²⁹.

Elle suppose de laisser l'action se développer puis de contrôler de manière systématique et détaillée a posteriori, puisque

chacun est responsable de son programme qu'il s'agisse d'infrastructures, d'éducation, de santé...

La loi organique introduit un réaménagement du calendrier de préparation et d'adoption de la loi de règlement, en réduisant le délai de dépôt devant le parlement

de deux années maximum à 15 mois (article 65).

Le projet de loi de règlement est accompagné :

- de la déclaration générale de conformité entre le compte général du Royaume et les comptes individuels des comptes publics, qui est préparée par la Cour des comptes (article 66) ;
- du compte général de l'Etat, du bilan, des autres états financiers et d'une évaluation des engagements hors bilan ;
- d'une annexe relative aux dépassements des crédits avec leurs justifications ;
- du rapport annuel de performance ;
- du rapport sur les ressources affectées aux collectivités territoriales ;
- du rapport d'audit de performance.

L'on observe ainsi, l'importance donnée aux comptes publics et à la réforme comptable de l'Etat, car les parlements, les contribuables ou les citoyens, la cour des comptes, les organisations internationales et les agences de notation réclament une information financière de qualité.

Là encore, nous observons que les Etats disposent d'une souveraineté relative. Le référentiel comptable international IPSAS (International Public Sector Accounting

Standarts) devant être appliqué pour le secteur public et notamment les opérations de l'Etat est davantage établi par les pays développés qui sont fortement présents dans l'IPSAS Board par rapport aux autres pays qui ne font que suivre cette mouvance internationale.

Ce référentiel est de plus en plus exigeant en termes de transparence et d'exactitude. Il se fonde sur les normes comptables du secteur privé qui ont été adaptées aux spécificités du secteur public. Les Etats les appliquent de plus en plus, ce qui laisse moins de marge de manoeuvre aux politiques lorsqu'ils rendent compte de la situation financière de leurs pays.

Il est clair que si la politique budgétaire doit être gérée avec responsabilité. Elle doit aussi être coordonnée dans le cadre de la policy-mix avec la politique monétaire dans la poursuite de la stabilité des prix.

III- La souveraineté monétaire est fortement dépendante du marché

La souveraineté monétaire des Etats s'entend des prérogatives de battre monnaie, de fixer les taux d'intérêt, de déterminer la masse monétaire en circulation et le cours de la devise ou le taux de change.

La politique monétaire représente l'ensemble des moyens dont disposent les Etats à travers les banques centrales pour agir sur l'activité économique par l'intermédiaire de l'offre monétaire, en fixant les conditions de financement de l'économie.

Il est en effet légitime de soutenir que « la monnaie relève de la souveraineté et à ce titre elle en constitue l'une des expressions les plus fortes » 30.

La souveraineté monétaire des Etats peut toutefois être limitée ou volontairement abandonnée par l'adhésion à une zone monétaire commune, comme c'est le cas par exemple pour la zone euro ou la zone du franc CFA³¹.

En ce qui concerne le Maroc, les objectifs de la politique monétaire « ont été de façon permanente d'assurer la stabilité des prix; et par-delà, la valeur de la monnaie nationale, le dirham »³², à travers « le contrôle étroit

et le suivi de la masse monétaire par rapport à l'économie ».

À partir des années 90, les autorités marocaines ont assumé leur responsabilité par la prise de la décision de réformer le système financier du pays, à travers une politique monétaire axée sur la libéralisation financière, la régulation par les taux d'intérêt et l'abandon des « mesures directes à caractère réglementaire et contraignant »³³.

Les instruments réglementaires de la politique monétaire, tels que la réserve monétaire, le plancher d'effets publics, les coefficients de trésorerie, l'encadrement du crédit, le plafond de réescompte, etc..., ont de ce fait cédé la place à des mécanismes de marché axés sur un contrôle indirect du crédit et des moyens de paiement.

Ainsi, les mesures de réforme entreprises ont permis la libéralisation des taux d'intérêt et la suppression quasi-complète des emplois obligatoires des banques qui « ont baissé de 53% à 3% à la fin des années 90 »³⁴. Elles ont également permis la création d'un marché des adjudications où le Trésor peut se financer aux conditions du marché, l'abandon des avances de Bank Al-Maghrib à l'Etat, l'adoption en 2006 d'un statut accordant une plus grande autonomie de la banque centrale, etc...

Par ailleurs, les instruments d'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire ont été élargis et comprennent désormais, les avances à 7 jours sur appel d'offres au taux directeur de Bank Al-Maghrib, les facilités permanentes de dépôts à 24 H et les avances à 5 jours.

En outre, le Trésor a été autorisé, à compter de 2009, à intervenir sur le marché interbancaire pour placer ses excédents de liquidités ou pour mobiliser des fonds à très court terme, en cas de besoin.

Enfin, les pouvoirs publics ont

pris leurs responsabilités pour l'élaboration d'un nouveau statut, qui est en cours d'adoption, pour mieux préciser les missions dévolues à la banque centrale et lui accorder encore plus d'autonomie.

Il y a lieu de rappeler que la banque centrale (Bank Al-Maghrib) a acquis progressivement son indépendance en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Cette indépendance se reflète au moins à quatre niveaux³⁵ :

- le Conseil de Bank Al-Maghrib comprend, outre le Wali et le Directeur Général, le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures et six personnes indépendantes, reconnues pour leur expertise en matière économique et financière ;

- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures prend part aux réunions du

Conseil, en tant que représentant du Ministère de l'économie et des finances, mais ne participe pas au vote sur les décisions relatives à la politique monétaire ;

- la restriction du recours du Trésor au financement de la banque centrale sauf dans des cas exceptionnels où des avances peuvent être accordées pour un montant ne dépassant pas 5% des recettes fiscales ;

- l'autonomie financière de Bank Al-Maghrib par rapport au budget de l'Etat.

Bank Al-Maghrib exerce les principales missions suivantes :

- définir et mettre en oeuvre la politique monétaire avec pour objectif la stabilité des prix à travers le recours au taux directeur et à la réserve obligatoire; étant entendu que la stabilité des prix permet notamment de préserver le pouvoir d'achat des citoyens ;

- superviser le système bancaire et s'assurer de son bon fonctionnement, élément essentiel pour assurer la stabilité du système financier, eu égard au rôle qu'assument les établissements de crédit sur le plan de l'inter-

médiation financière et des systèmes de paiement. Elle a pour objectif premier le maintien de la confiance du public dans le secteur bancaire, surtout après la crise économique et financière de 2008 ;

- contribuer au maintien de la stabilité financière. A ce titre, Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Autorité Marocaine du Marché des

Capitaux et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ont mis en place les bases d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de stabilité financière reposant sur un dispositif institutionnel et opérationnel visant à identifier et réguler les risques systémiques et gérer les crises éventuelles.

Dans le projet de statut de 2017³⁶, non encore adopté, il est stipulé de manière claire que la banque définit et conduit la politique monétaire, que son objectif principal est

de maintenir la stabilité des prix, de mettre en oeuvre la politique du taux de change et de détenir et gérer les réserves de changes du pays.

La réforme du système financier marocain n'a toutefois pas été élargie au régime du taux de change du dirham, qui reste encore déterminé par Bank Al-Maghrib de manière fixe par rapport à un panier de devises constitué de l'euro et du dollar américain. L'adoption progressive d'un taux de change flottant du dirham par rapport aux autres devises permettra la détermination par le marché de la valeur extérieure de la monnaie nationale.

Il est nécessaire à ce titre de rester vigilant quant aux conséquences du passage à un régime de taux de change flottant du dirham, en termes d'impact des variations des taux de change sur les prix et de relation entre le taux d'intérêt et le taux de change, étant donné qu'un facteur déterminant du taux de change est l'écart en-



tre les taux d'intérêt intérieurs et extérieurs.

A travers tous ces développements, il apparaît évident que les États sont interdépendants. Nulle place pour l'égoïsme et le repli sur soi. Continuer à regarder vers l'intérieur et considérer que le monde extérieur existe dans une sorte d'obscurité, comme l'a excellemment décrit le Prix Nobel de littérature 2001

Surajprasad NAIPAUL, constitue de notre point de vue une erreur méthodologique et un refus d'admettre la réalité.

Il y a lieu de faire un effort de « décentration »³⁷, d'attachement à soi en vue de parvenir à pénétrer les « zones d'ombre » en question.

En effet, la mondialisation, le développement du numérique et la tyrannie du marché sont des réalités auxquelles il va falloir s'adapter.

S'ajoute à tout cela, une toute autre réalité que les gouvernements doivent intégrer : rien n'est tout à fait stable chez les humains, parce que comme le dit Luc FERRY « ce sont des êtres libres, non programmés, par un logiciel naturel déterminant. Chez

eux tout est mouvant, changeant, problématique, car historique et culturel, non pas figé et naturel »³⁸.

Ce sont aussi des êtres qui ont leurs propres rationalités. Ils agissent, anticipent et ont leurs propres opinions et intelligences. Les généralistes et ceux qui usent de la communication et de la digitalisation à outrance comme réponses aux grandes questions de l'heure pourraient ne pas satisfaire les attentes des citoyens.

Sa Majesté Le Roi, dans son dernier discours à l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'accession au Trône, rappelle avec force aux décideurs politiques et aux gestionnaires que le plus important est d'« aboutir à des résultats concrets » et qu'« en définitive, leur responsabilité est de veiller sur l'intérêt des gens ».

Il s'agit, comme nous l'avons dit depuis le début, de ce dosage entre responsabilité et liberté, un dosage savant et équilibré qui permet desauvegarder une souveraineté relative en matière de finances publiques et de définir le rôle de l'Etat.

En effet, « l'État a historiquement connu des cycles, irréguliers, de recul et de retour.

Le contexte politique et idéologique, la situation économique et sociale – en particulier les crises financières et économiques – le degré d'ouverture ou de fermeture des économies »³⁹, la croissance du local et du non-étatique « sont autant de facteurs dont il faut mesurer l'impact sur la place de l'État dans la société »⁴⁰.

Le rôle de l'Etat a toujours fait l'objet de débats entre les tenants des différents courants de pensée économique axés sur le choix entre l'Etat et les marchés, et ce depuis Adam Smith et la main invisible, en passant par Keynes et la prédominance de l'Etat dépensier, Milton Friedman et la consécration du rôle du marché et enfin, l'Etat « pompier » intervenant pour juguler la crise économique et financière de 2008, née de la défaillance des marchés

En ce début du XXI^e siècle, marqué, comme nous l'avons dit, par la mondialisation, la prédominance des marchés financiers et le numérique, « l'État ne disparaît pas, mais il n'a plus les mains libres et ne contrôle plus les événements »⁴¹.

Cependant, « le besoin d'Etat n'a jamais été aussi pressant. On en appelle à l'Etat pour amortir les chocs auxquels nous sommes confrontés en temps de crises. On en appelle à l'Etat pour penser et faire vivre la cohésion sociale et territoriale. On en appelle à l'Etat pour imprimer une direction forte aux politiques économiques, écologiques et sociales les plus déterminantes pour notre avenir commun »⁴².

L'Etat doit par conséquent resituer ses responsabilités et

repenser les priorités de son intervention pour accompagner les principales évolutions du monde actuel, en prenant en considération notamment trois dimensions de la souveraineté de l'Etat :

1- l'Etat doit accorder « la priorité à ses responsabilités particulières, celles que nulle autre institution ne peut exercer à sa place. Il s'agit d'abord des fonctions de souveraineté (la justice, la sécurité, la défense, la diplomatie).

Ainsi, et sauf cas exceptionnels, l'Etat doit laisser les entreprises prendre en charge les activités de production de biens ou de services ; activités qu'elles accomplissent dans de meilleures conditions que les services publics.

2- l'Etat doit veiller à la cohérence des normes de droit, à travers l'édiction de règles de droit claires et lisibles par tous, tout en essayant dans la mesure du possible de les concilier avec les multiples autres sources de droit, internationales ou locales, professionnelles ou contractuelles. Il doit surtout veiller à leur application.

3- l'Etat doit tendre à devenir stratège. Il ne doit pas limiter son action à la gestion des crises, dans l'ordre ou elles surviennent ou que l'urgence impose, étant entendu que « quand c'est urgent, c'est déjà trop tard »⁴³.

Comme l'a si bien relevé Hubert Védrine, ancien ministre français des affaires étrangères, « l'État de demain ne doit pas être simplement un pompier, pas simplement employeur ou social ou emprunteur, propriétaire, gestionnaire, et souvent mauvais gestionnaire. Il doit bien sûr être un État prévoyant, un État protecteur, ce qui ne veut pas dire protectionniste, un État régulateur, un État actionnaire cohérent et constant. [...] C'est bien autour de ces notions que se construit la notion d'État stratège. Nous pensons et nous fonctionnons en mode court-termiste, que ce soit en termes de marché, ou en termes politiques, qu'il s'agisse des

temps électoraux ou du temps des sondages. Il y a donc un antagonisme de fond constant entre la notion de stratégie à long terme et nos modes de fonctionnement à court terme »⁴⁴.

Mais, le rôle de l'Etat ne pourra guère être rempli sans finances publiques saines

Afin de préserver une relative souveraineté budgétaire et assurer un financement normal des dépenses de l'Etat, la mobilisation du potentiel fiscal s'impose. L'extraction de ressources, les capacités administratives à lever l'impôt et le développement des fonctions budgétaires minimiseront le recours à l'emprunt.

Les pays qui ne parviennent pas à mobiliser pleinement le potentiel fiscal encourent le risque de surendettement et de perte de l'accès aux marchés financiers, car « la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité »⁴⁵.

L'Etat doit également veiller à préserver sa souveraineté monétaire, car la monnaie n'est pas un sujet technique, mais politique, qui touche à la souveraineté des États.

En effet, la perte de la maîtrise de la régulation au moyen du taux de change et des taux d'intérêt a des conséquences majeures sur la politique économique des États pour faire face aux aléas conjoncturels. Quoique, dans ce domaine le marché décide souvent de l'avenir des pays.

Les responsables des politiques fiscale, budgétaire et monétaire n'ont de choix que de développer la curiosité pour autrui, cette volonté constante d'élargir l'horizon⁴⁶ c'est-à-dire posséder au plus haut degré ce que Kant nomme « la pensée élargie ».

Se distancier par rapport à soi, s'arracher à sa particularité communautaire, géographique ou autre se transforment peu à peu en sérénité que procure par elle-même l'intelligence de soi et des autres⁴⁷, et nous fait entrer dans la sphère de l'universel concret⁴⁸.

Notes de fin de pages :

- 1 Jacques Buisson, Impôt et souveraineté, Archives de philosophie du droit n° 46, 2002, pp. 25-31, p.26
- 2 Réinventer l'Etat. Propositions pour repenser l'action publique à l'heure de la mondialisation. Coordonné par Delphine Astier, Djeneba Ouadeba, Mélanie Sévin et Monzon Traoré, avec l'appui de Pierre Judet, Cahiers de propositions pour le XXI^e siècle - éditions Charles Léopold Mayer n° 18, 95p, p.11
- 3 Ferry (Luc), 7 façons d'être heureux ou les paradoxes du bonheur, XO Editions 2016, novembre 2016, 237p., p.136
- 4 Reisman (W. M.), « Souveraineté et droits de l'homme dans le droit international contemporain », article traduit par A. Bordg, in L'école de New Haven de droit international, W. M. Reisman, Pedone, 2010, p.243, cité par Lider Bal, Le mythe de la souveraineté en droit international, thèse de doctorat de l'université de Strasbourg, février 2012, 702p, p.16
- 5 Charles Loyseau, Traité des seigneuries, Paris, 1608, 229p, p.15
- 6 Yves Gounin, « Bertrand Badie. Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité », In: Politique étrangère, n°2 - 1999 - 64^e année, pp. 410-411
- 7 Réinventer l'Etat, op.cit, p.83
- 8 Ferry (Luc), op.cit., p.136
- 9 L'intégration régionale des Etats implique également l'harmonisation de leur fiscalité.
- 10 Le PAS est une application des propositions du « consensus de Washington » qui regroupe les analyses théoriques et les politiques de développement préconisées par le FMI, la Banque Mondiale et le trésor américain, pour surmonter la crise de la dette des pays en voie de développement à partir de 1982. Il est structuré autour de dix propositions, à savoir :
- une stricte discipline budgétaire qui s'accompagne d'une réorientation des dépenses publiques vers des secteurs offrant à la fois un fort retour économique sur les investissements, et la possibilité de diminuer les inégalités de revenu (soins médicaux de base, éducation primaire, dépenses d'infrastructure)
 - la réforme fiscale (élargissement de l'assiette et diminution des taux marginaux)
 - la libéralisation des taux d'intérêt
 - un taux de change unique et compétitif
 - la libéralisation du commerce extérieur
 - l'élimination des barrières aux investissements directs à l'étranger
 - la privatisation des participations de l'Etat
 - la déréglementation des marchés
 - la protection de la propriété privée.
- 11 Dietrich Murswiek, Communication à la conférence-débat du 7 février 2012 au Parlement européen
- 12 Hervé Carré, Les politiques budgétaires en UEM : une autonomie surveillée, Revue Française De Finances Publiques, N°80, Décembre 2002, p.15 à 17
- 13 Dominique Carreau, La surveillance internationale des politiques budgétaires, actes du colloque « Quelle souveraineté budgétaire pour les Etats ? » du 5 décembre 2012, Palais Brongniart, sous la direction de Jean-Marc Sorel et Régis Chemain, Cahiers Internationaux n° 30, novembre 2013, Editions Pedone, Paris, 202p., p.83
- 14 Catherine Mathieu, Henri Sterdyniak, « Faut-il des règles de politique budgétaire ? », Revue de l'OFCE 2012/7 n° 126, p. 299-346, p.312
- 15 Le déficit budgétaire devrait baisser de 1,8 point de PIB en 2006 pour se situer à 4,1% du PIB, rapport du FMI du 20 juin 2006 au titre des consultations de l'article IV, p.3
- 16 Rapport du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV, février 2010, p.17
- 17 Rapport du FMI de 2006 op.cit. p.3
- 18 Idem p.5
- 19 Rapport du FMI de 2010, op.cit. p.4
- 20 Rapport du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV, février 2016, p.13
- 21 Idem, p.13
- 22 Rapport du FMI de 2010 op.cit. p.4
- 23 Sofia Fernandes, Qui gouverne dans la zone euro : « Bruxelles » ou les Etats ?, Notre Europe - Institut Jacques Delors, Policy paper 111, 15 mai 2014, 30p, p.6
- 24 Michel Dévoluy, Dérégulation financière et dettes publiques, Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe, n° 28, Été 2013, p.19
- 25 Michel Bouvier, « Les collectivités locales : initiatrices et partenaires d'une nouvelle gouvernance financière publique », Revue française de finances publiques, n° 95, septembre 2006, p.3
- 26 Franck Waserman, les doctrines financières publiques en France au XIX^e siècle, emprunts économiques et empreinte juridique, préface de Michel Bouvier, L.G.D.J. lextenso éditions, Paris 2012, 415p., p. 343 à 384.
- 27 Noureddine Bensouda, Les finances de l'Etat au Maroc, entre l'ambition, la prévision et l'exécution, colloque international sur les finances publiques : « la transparence des finances publiques vers un nouveau modèle », 7 et 8 septembre 2012.
- 28 Noureddine BENSOUA. La réforme des finances publiques : de la logique juridique vers la logique gestionnaire, Ecole Nationale d'Administration, Rabat, le 21 mai 2014, Maroc, 16p, p.10.
- 29 Idem p. 13 et 14.
- 30 Jean Messiha, Souveraineté et zone monétaire optimale construit, coïncidence ou causalité ?, 13p, p.5
- 31 Franc CFA signifie franc de la communauté financière d'Afrique pour les pays membres de l'UEMOA, et franc de la coopération financière en Afrique centrale pour les pays membres de la CEMAC.
- 32 M'hamed Sagou, « les politiques macroéconomiques : les politiques budgétaires et monétaires au Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années ». Contribution au rapport sur les « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 » paru en 2006, pp.305-375, p.337
- 33 Idem p.309
- 34 Idem p.350
- 35 www.BKAM.ma
- 36 Projet de loi 40-17 portant statut de Bank Al Maghrib.
- 37 Luc FERRY, 7 façons d'être heureux ou les paradoxes du bonheur, XO éditions, France 2016, 237p, p.168
- 38 Luc FERRY, op. cit. p.67
- 39 Le Cercle des économistes, Actes des rencontres économiques d'Aix-en-Provence 2011, Le monde dans tous ses Etats, p.11
- 40 Idem, p.11
- 41 Samy Cohen, Les États face aux « nouveaux acteurs », 12p, p.1
- 42 Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, « Où va l'Etat ? », Cycle de conférences du Conseil d'Etat, Mercredi 16 octobre 2013, 8p, p.4
- 43 Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ancien ministre des affaires étrangères et du développement international de la république française (1754-1838)
- 44 Hubert Védrine, Sine qua non pour des États stratégiques, Le cercle des économistes, op. cit. p.18.
- 45 Sofia Fernandes, op. cit. p.6
- 46 Idem p. 160 et 161
- 47 Idem p. 167
- 48 Luc FERRY, op. cit. p.166 et 167

LA MONDIALISATION A CHANGÉ LA DONNE

Finances publiques : la souveraineté de l'Etat remise en question

■ L'Etat est contraint de concéder une partie de sa souveraineté au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales ■ Nécessité de tracer une ligne de démarcation entre l'exigence de préservation de la souveraineté étatique et les contraintes imposées par le contexte mondial.

Le ministère de l'économie et des finances a organisé, les 15 et 16 septembre à Rabat, en collaboration avec la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP), la 11^e édition du colloque sur les finances publiques, sous le thème : « *Finances publiques et souveraineté des Etats* ».

Dans son allocution d'ouverture aux travaux du colloque, Mohamed Boussaid, ministre de l'économie et des finances, estime qu'« il est légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, ainsi que sur les marges de manœuvre dont ils disposent encore pour s'acquitter au mieux de leurs missions ».

S'interroger sur la souveraineté des Etats apparaît d'autant plus légitime dans un contexte marqué par la mondialisation, l'impact de la crise financière de 2008, le poids et les stratégies des firmes multinationales qui mettent les Etats en concurrence fiscale et recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéfices, ainsi que les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté à mobiliser des ressources budgétaires conséquentes. A cela s'ajoute l'importance prise par de nouveaux acteurs qui participent à limiter les prérogatives et les pouvoirs de l'Etat. C'est le cas du secteur privé qui produit une partie importante de certains biens et services d'intérêt général, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, l'électricité et l'eau potable ; ainsi que des organisations financières internationales : FMI, Banque mondiale, BAD... qui conditionnent leurs aides financières par l'engagement des Etats à mener des réformes



structurelles.

Par ailleurs, les marchés financiers et les agences de notation disposent désormais d'un droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de redressement de leurs dettes. Enfin, les accords de libre-échange entre pays ou entre zones économiques font disparaître les frontières économiques et limitent le champ d'application des législations nationales.

Le lien entre souveraineté et pouvoir fiscal semble se distendre

Selon Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume, « l'Etat se trouve désormais contraint de concéder une partie de sa souveraineté et de certaines compétences dont il détient le monopole exclusif, au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales ». Et de s'interroger : « L'Etat dispose-t-il encore de suffisamment d'autonomie pour l'exercice de la plénitude de sa souveraineté,

dans le domaine économique et spécialement en matière de finances publiques ? ».

En ce qui concerne le Maroc, l'Etat a pu réduire le déficit budgétaire de 7,2% à 4,1%, entre 2012 et 2016, sans pour autant sacrifier les dépenses d'investissement qui ont atteint, en 2016, 75% des crédits disponibles. A l'heure actuelle, l'objectif est de ramener le déficit budgétaire sous la barre des 3% et le niveau d'endettement du Trésor en dessous de 60% du PIB. Pour ce faire, l'Etat devra recouvrer la plénitude de ses prérogatives et reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, en mobilisant tout le potentiel fiscal et en réduisant sa dépendance vis-à-vis des recettes à caractère exceptionnel.

Jean-François Girault, ambassadeur de France au Maroc, partage le même constat d'érosion rampante de la souveraineté des Etats, se demandant « quelle définition retenir de la souveraineté, au moment où les relations

EN CE QUI CONCERNE LE MAROC, L'ETAT A PU RÉDUIRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE 7,2% À 4,1%, ENTRE 2012 ET 2016, SANS POUR AUTANT SACRIFIER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT QUI ONT ATTEINT, EN 2016, 75% DES CRÉDITS DISPONIBLES

économiques et financières dépendent toujours davantage à une logique de mondialisation ». Et de souligner que « le lien entre souveraineté et pouvoir fiscal semble se distendre. Alors que le territoire en constitue traditionnellement la représentation concrète, cette représentation paraît aujourd'hui obsolète, sur-

tout lorsque l'on sait que l'économie numérique passe par-dessus les frontières ».

Pour sa part, le professeur Michel Bouvier, président de la FONDAFIP, rappelle que « les finances publiques sont, depuis leur plus lointaine origine, à la source de la construction et du développement de la souveraineté des Etats ». Et de constater que « moins les finances d'un Etat sont soutenables, plus son niveau d'endettement est élevé et sa monnaie fragile, et plus limitée est la marge d'autonomie dont il dispose ».

Dans l'ensemble, les interventions des participants au colloque ont convergé vers la nécessité de « tracer une ligne de démarcation » entre l'exigence de préservation de la souveraineté étatique et les contraintes imposées par le contexte mondial. Ce qui suppose que les Etats se donnent les moyens de faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés, en matière fiscale, budgétaire ou monétaire ■

NICHAM BENJAMAA

Colloque international des finances publiques les 15 et 16 septembre à Rabat

Vendredi 8 Septembre 2017 modifié le Samedi 9 Septembre 2017 - 17:51

La 11^è édition du Colloque international des finances publiques se tiendra les 15 et 16 septembre au siège de la Trésorerie générale du Royaume (TGR) à Rabat, sous le thème "Finances publiques et souveraineté des Etats".



La 11^è édition du Colloque international des finances publiques se tiendra les 15 et 16 septembre au siège de la Trésorerie générale du Royaume (TGR) à Rabat, sous le thème "Finances publiques et souveraineté des Etats".

Cet événement est organisé par le ministère de l'Économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques, apprend-on auprès de la TGR.

"Souveraineté financière : Quelle réalité ?", "Souveraineté budgétaire : Quel devenir ?" et "Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain?", seront les thèmes des tables rondes qui domineront les travaux de ce colloque, selon la même source.

Vendredi 8 Septembre 2017 - 20:53

Autres articles

[France: yachts, lingots et jets privés: la réforme de l'ISF agite la majorité](#)

[UpM : le secteur maritime, un levier pour la croissance dans la région méditerranéenne](#)

[Le groupe espagnol Planeta ouvre deux écoles supérieures au Maroc](#)

Colloque international des finances publiques : La 11^e édition les 15 et 16 Septembre à Rabat

La 11^e édition du Colloque international des finances publiques se tiendra les 15 et 16 Septembre au siège de la Trésorerie générale du Royaume (TGR) à Rabat, sous le thème "Finances publiques et souveraineté des Etats".

Cet événement est organisé par le ministère de l'Économie et des finances, en partenariat avec

L'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques, apprend-on auprès de la TGR.

"Souveraineté financière : Quelle réalité ?", "Souveraineté budgétaire : Quel devenir ?" et

"Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain?", seront les thèmes

des tables rondes qui domineront les travaux de ce colloque, selon la même source

**Maroc: Colloque international des finances publiques:
La 11^e édition le 15 et 16 Septembre à Rabat**

La 11^e édition du Colloque international des finances publiques se tiendra les 15 et 16 Septembre au siège de la Trésorerie générale du Royaume (TGR) à Rabat, sous le thème "Finances publiques et souveraineté des Etats".

Cet événement est organisé par le ministère de l'Économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques.

La onzième édition du Colloque International des Finances Publiques



La onzième édition du Colloque International des Finances Publiques, sous le thème : «Finances publiques et souveraineté des Etats » se tiendra les 15 et 16 Septembre 2017 au siège de la Trésorerie Générale du Royaume.

La thématique du colloque s'articulera autour de 3 tables rondes :

Souveraineté financière : Quelle réalité ?

Souveraineté budgétaire : Quel devenir ?

Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain ?

Finances publiques

Un colloque international les 15 et 16 septembre à Rabat

Lahcen Oudoud, LE MATIN 11 Septembre 2017 95

Facebook Tweet Google+ LinkedIn



Les participants au colloque débattront du thème «Finances publiques et souveraineté des États».

Le Colloque international des finances publiques revient dans sa onzième édition. Ce rendez-vous annuel abrité par Rabat se tiendra, cette année, les 15 et 16 septembre 2017, au siège de la Trésorerie générale du Royaume. Il est organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (Fondafip) et le ministère de l'Économie et des finances du Maroc, avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP). Le colloque sera introduit par Mohamed Boussaïd, ministre de l'Économie et des Finances ; Jean-François Girault, ambassadeur de la République française au Maroc ; Jean-Marie Bertrand, président de chambre honoraire de la Cour des comptes de France ; Michel Bouvier, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président de Fondafip, directeur de la Revue française de finances publiques, et Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume du Maroc.

Les participants débattront du thème central «Finances publiques et souveraineté des États», lors des trois tables rondes prévues par les organisateurs.

Lors de la première table ronde, les intervenants essaieront de répondre à la question relative à la réalité de la souveraineté financière. Elle donnera lieu aux interventions sur le pouvoir monétaire et souveraineté des États, la souveraineté fiscale en France et au Maroc, la fiscalité et le numérique, la dette et la souveraineté de l'État.

La deuxième table ronde sera centrée sur la souveraineté budgétaire. Une question qui sera développée par des interventions qui porteront sur la décision budgétaire et l'influence des organisations internationales, la souveraineté budgétaire du Parlement, les outils de la gestion financière publique et la souveraineté des États, la Cour des comptes comme acteur clé de la souveraineté budgétaire des États.

La troisième table ronde portera, quant à elle, sur la question «Finances publiques et souveraineté des États : Quels enjeux pour demain ? »

GOUVERNANCE

OUVERTURE DU 11ÈME COLLOQUE INTERNATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

DRISS AL ANDALOUSSI - 15 SEPTEMBRE 2017

♥ 0

👁 1.1K



Michel Bouvier, président de la Fondafip, Jean-François Girault, ambassadeur de France au Maroc, Nourredine Bensouda, trésorier général du royaume, et Jean-Marie Bertrand, président de la chambre honoraire à la Cour des comptes (France)

Ce 11^{ème} **colloque** qui se tient à Rabat est organisé par Fondafip sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances et l'appui de la revue internationale des finances publiques, a choisi comme thème : les **finances publiques** et souveraineté des États. C'est un thème qui revêt une importance stratégique au regard des mutations que connaît le monde de la décision économique et financière.

Le ministre Mohamed Boussaïd qui était annoncé pour présider la séance inaugurale, n'a pas pu en raison d'une mission urgente.

Le trésorier général du royaume, Nouredine Bensouda, a indiqué que le sujet de ce colloque est important et ce pour beaucoup d'États. La question centrale que soulève ce thème est la marge pour préserver leur autonomie décisionnelle. Leurs partenaires internationaux exigent des décisions parfois douloureuses. Les défis liés à la gestion des finances publiques sont devenus contraignants.

Le **Maroc** a pris beaucoup des décisions suite à la crise de 2008 . Des réformes ont été mises en place en matière des retraites, de la compensation et de l'organisation des finances de l'état.

Les attentes des citoyens exigent des mesures dans tous les domaines et notamment en matière de civisme fiscal et de la rationalisation de la dépense publique.

Finances publiques : La souveraineté des États au menu du Colloque de FONDAFIP

- 2017-09-15

242 vues



C'est aujourd'hui que s'ouvre à Rabat la onzième édition du Colloque international sur les finances publiques. L'évènement est organisé conjointement par le ministère de l'Économie et des finances et l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (Fondafip). L'édition 2017 se tient sous le thème : «Finances publiques et souveraineté des États». Les travaux vont se poursuivre jusqu'à demain et connaîtront la participation d'éminents experts et chercheurs universitaires, outre la présence d'officiels, notamment le ministre de l'Économie et des finances, Mohammed Bousaïd, ainsi que le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri.

Colloque international des finances publiques

Les États acculés à abandonner une partie de leur souveraineté



Les États sont interdépendants et il n'y a pas de place pour l'égoïsme et le repli sur soi, concluent les participants au colloque.

Les États sont de plus en plus mis à rude épreuve pour préserver leur souveraineté en matière de finances publiques. Ce qui nécessite de repenser cette souveraineté de manière à permettre aux États de continuer à jouer pleinement certains de leurs rôles qui ne peuvent être confiés à d'autres acteurs. C'est la quintessence des conclusions de la onzième édition du Colloque international des finances publiques qui s'est tenue vendredi et samedi derniers au siège de la Trésorerie générale du Royaume à Rabat. Ce dernier a été organisé par l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et le ministère marocain de l'Économie et des finances, avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP).

En effet, nous assistions à une «érosion rampante de la souveraineté des États en matière des finances publiques», puisque ceux-ci se trouvent «obligés de transférer, d'abandonner ou de renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire», relève d'emblée Mohamed Boussaid, le ministre de l'Économie et des finances, dans une locution lue en son nom par Noureddine BENSOUUDA, Trésorier général du Royaume du Maroc. Cette érosion «accentuée» est attribuée par ce dernier, dans sa propre intervention, à la mondialisation, à l'interdépendance des économies et aux bouleversements introduits par l'économie numérique, «qui font qu'un pays subit les conséquences d'une crise économique apparue dans un autre pays».

Ainsi, détaille le patron de la TGR, la souveraineté fiscale devient plus restreinte. Il est vrai que la compétence fiscale est du ressort du législateur national, concède-t-il. Cependant, nuance BENSOUUDA, «avec l'évolution de la décentralisation dans les États unitaires, la compétence fiscale est désormais partagée entre le législateur et les autorités délibérantes des collectivités territoriales qui disposent par exemple, d'une marge de manœuvre dans la détermination des taux». De même, ajoute-t-il, sur le plan international, la compétence fiscale des États se trouve encadrée notamment par les conventions fiscales qu'ils concluent et influencée par les tendances de la pensée fiscale.

En ce qui concerne la souveraineté budgétaire, elle est de plus en plus encadrée par des règles, selon le même conférencier. En effet, les États ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, explique-t-il, avançant l'exemple des pays de l'Union européenne qui doivent se conformer aux exigences de leur intégration régionale. La politique budgétaire des États est également encadrée par des règles dictées par les organisations internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), indique-t-il, illustrant son propos par les contrôles exercés par le Fonds dans le cadre de l'article IV de ses statuts. Cette souveraineté est aussi limitée par l'intervention des agences de notation (Standard & Poors, Fitch Ratings et Moody's). S'agissant de la souveraineté monétaire, elle est fortement dépendante du marché, relève le trésorier général du Royaume. Cette souveraineté peut, en effet, être limitée ou volontairement abandonnée par l'adhésion à une zone monétaire commune, comme c'est le cas par exemple pour la zone euro ou la zone du franc CFA, explique-t-il. Il apparaît donc évident, conclut BENSOUUDA, que les États sont interdépendants. «Nulle place pour l'égoïsme et le repli sur soi !» En effet, précise-t-il, «la mondialisation, le développement du numérique et la tyrannie du marché sont des réalités auxquelles il va falloir s'adapter». Ce qui nécessite un «dosage entre responsabilité et liberté, un dosage savant et équilibré qui permet de sauvegarder une souveraineté relative en matière de finances publiques et de définir le rôle de l'État». Car, conclut le ministre des Finances, malgré les pressions exercées de toutes parts pour diminuer les prérogatives de l'État et son intervention dans l'économie, celui-ci «demeure le seul garant de la cohésion sociale et de la pérennité du développement économique et social sur l'ensemble du territoire».

Lahcen Oudoud

BOURSE & FINANCES



Lundi 18 Septembre 2017 - Par financesnews

«Les équilibres macros, meilleurs remparts contre la perte de souveraineté»

Son intervention en clôture du 11^e Colloque international des finances publiques, qui s'est tenu le week-end dernier à Rabat, et qui avait pour thème «Finances publiques et souveraineté des Etats» était très attendue.

Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib, puisque c'est de lui dont il s'agit, est bien placé pour parler souveraineté, lui qui a connu les moments les plus critiques et les plus sombres de notre économie (crise de la dette, Plan d'ajustement structurel, etc.) au moment, justement, où cette souveraineté a été particulièrement mise à mal.

Le gouverneur de BAM n'a pas pu être présent à Rabat, puisqu'au moment où se déroulait le Colloque, il se trouvait en Egypte, où il prenait part au Forum mondial sur l'inclusion financière. Son intervention a donc été projetée à l'assistance sur écran.

En préambule à l'intervention de Jouahri, Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume, et organisateur du Colloque avec la fondation Fondafip, a tenu à lui rendre un hommage appuyé et remarqué, en qualifiant le gouverneur de la Banque centrale «*d'homme d'Etat, libre et responsable*». De quoi redorer le blason de celui qui est annoncé sur le départ par plusieurs organes de presse, et dont le prestige a été quelque peu ébranlé par l'épisode rocambolesque du report de la flexibilisation du dirham.

Le discours du wali de BAM s'est évertué à démontrer à quel point la souveraineté des Etats, c'est-à-dire leur capacité à définir une politique en fonction de leurs besoins, est malmenée, tandis que les marges de manœuvres en matière budgétaire et monétaire, notamment pour les pays en développement, s'amenuisent.

La globalisation et l'emprise grandissante des marchés financiers sur les économies mettent à rudes épreuves la souveraineté des Etats. Le Maroc est bien placé pour le savoir.

Dans les années 80, alors que le Maroc était dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et se retrouvant en cessation de paiement, il s'est vu contraint de s'embarquer dans un douloureux Plan d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide du FMI. Jouahri, en première ligne à l'époque, puisqu'il occupait le poste de ministre des Finances, semble en garder un souvenir amer : *«il n'y a pas pire sentiment que l'impuissance dans ce genre de situation»*, affirme-t-il.

De cet épisode, Jouahri en est ressorti avec une certitude : celle que *«la sauvegarde des équilibres macroéconomiques, malgré ce qu'on entend, constitue le meilleur rempart contre cette perte de souveraineté»*.

Aujourd'hui, le PAS est loin derrière nous, mais la vigilance est de mise, alerte le Wali. Le Maroc reste soumis aux évaluations du FMI et des agences de notation. *«Des évaluations parfois perçues comme une ingérence, mais qui en réalité apportent un regard externe qui nous incite à plus de rigueur»*, souligne Jouahri.

Cela dit, d'autres menaces sur la souveraineté des Etats, notamment sur les plans monétaires et financiers, se sont développées ces dernières années, a souligné Jouahri : l'instabilité des marchés et la révolution digitale.

La volatilité des marchés financiers lance un défi majeur à la souveraineté des Etats en matière de politique monétaire et de stabilité financière. Jouahri en veut pour preuve les politiques monétaires non conventionnelles des pays avancés qui impactent sérieusement les pays émergents. *«Une décision monétaire de la FED déstabilise les économies des émergents et met la pression sur le monnaie»*, explique-t-il. *«La flexibilisation des changes doit permettre d'amortir ces chocs externes»*, observe-t-il, avant de nuancer : *«Mais même là, la souveraineté reste relative. Les économies ayant un compte capital ouvert restent otages des cycles financiers et de la volatilité des capitaux»*.

L'autre défi concerne la révolution digitale. *«L'émergence des monnaies virtuelles (comme le Bitcoin) risque d'échapper au contrôle des régulateurs»*, souligne-t-il. Plus largement, la technologie Blockchain constitue une menace pour les Banques centrales, les banques commerciales et les institutions d'intermédiation, fait-il savoir. Il ne s'agit pas de stopper ces innovations, mais de mieux les encadrer pour en limiter les dérives, explique le Wali.



11^e colloque de la TGR avec la FONDAFIP « Finances publiques et Souveraineté des Etats », une problématique d'actualité

11^e colloque de la TGR avec la Fondafip « Finances publiques et Souveraineté des Etats », une problématique d'actualité

Comme de coutume chaque année, la Trésorerie générale du Royaume, TGR, a tenu, vendredi et samedi derniers à Rabat, son colloque annuel en partenariat avec la Fondation internationale des Finances publiques, FONDAFIP, le ministère de l'Économie et des Finances, en présence d'éminents spécialistes des finances publique, nationaux et étrangers et de nombreuses personnalités.

C'est une assistance attentive qui a écouté les successives interventions des panélistes sur une thématique dont l'intérêt, l'actualité et l'importance n'échappera à personne, « Finances publiques et Souveraineté des Etats ».

Ce colloque a permis, entre autres d'analyser les composantes d'une problématique axée sur les multiples facteurs, décisions, causalités et pressions que subit l'Etat du fait des grandes mutations entraînées par la mondialisation et de libéralisation des économies et des échanges.

Quel peut et être donc la réaction de l'Etat dans ce nouveau contexte, notamment à travers la mise en place de sa politique économique et les déclinaisons de sa politique de finances publiques, fiscale et monétaire.

Au programme de cet événement qui s'étalait sur deux jours, trois panels : « Souveraineté financière : Quelle réalité ? », « Souveraineté budgétaire : Quel devenir ? » et « Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain ? ».

Des interventions et débats, d'une richesse impressionnante, on retiendra notamment le rapport introductif de M. Nouredine BENSOUA, Trésorier général du Royaume, qui a notamment a mis l'accent sur la souveraineté budgétaire de l'Etat, laquelle s'exprime à travers la politique budgétaire qui constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux

leviers de la politique économique dont dispose l'État pour influencer sur la conjoncture économique.

A ce titre, a estimé le Trésorier général, l'Etat peut par exemple compenser une diminution ou un ralentissement de la demande par une augmentation des dépenses publiques.

M. BENSOUDA a fait savoir que les principaux instruments budgétaires de l'Etat sont les dépenses, notamment les transferts et les subventions, les impôts, les incitations et les exonérations fiscales, ainsi que l'emprunt devenu nécessaire pour combler l'écart entre les recettes et les dépenses.

Le Trésorier général du Royaume a également mis l'accent sur la souveraineté monétaire des Etats dont les prérogatives sont de battre monnaie, de fixer les taux d'intérêt, de déterminer la masse monétaire en circulation et le cours de la devise ou le taux de change.

La politique monétaire représente l'ensemble des moyens dont disposent les Etats à travers les banques centrales pour agir sur l'activité économique par l'intermédiaire de l'offre monétaire, en fixant les conditions de financement de l'économie, a-t-il encore énoncé.

Pour M. Boussaid, dont l'allocution d'ouverture a été lue par M. Noureddine BENSOUDA, le colloque a été l'occasion d'appeler les entreprises du secteur privé à faire preuve davantage de civisme fiscal, pour éviter un déséquilibre du budget de l'Etat et un endettement public élevé.

Le ministre de l'Économie et des Finances a souligné que « les entreprises du secteur privé doivent faire preuve davantage de civisme fiscal, car un budget de l'Etat déséquilibré et un niveau d'endettement public élevé se répercutent tôt ou tard sur la qualité des infrastructures et des services publics, sur les délais de paiement, et se traduisent, in fine, par l'augmentation des taux d'imposition ou par la création de nouveaux impôts et taxes ».

Il a également noté que le budget de l'Etat « doit être moins dépendant des recettes à caractère exceptionnel, tels les dons des pays du Golfe, les fonds de concours et la privatisation ».

« L'Etat doit procéder à l'évaluation des politiques publiques et inscrire les finances publiques dans une vision de long terme, loin des contingences de court terme liées à la conjoncture économique et financière», a dit M. Boussaid.

Par ailleurs, l'équilibre des finances de l'État « ne doit plus être du seul ressort du ministère des finances », a-t-il relevé, précisant que l'ensemble des départements ministériels, ainsi que les établissements et entreprises publics dont ils assurent la tutelle, « doivent concourir pour assurer la viabilité des finances publiques ».

Et d'expliquer que la Constitution a été explicite à ce titre, puisqu'elle a responsabilisé le parlement et le gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat.

M. Boussaid a aussi rappelé qu'au Maroc, d'importantes mesures ont été prises pour faire face au dérapage constaté au niveau des finances de l'Etat, suite à l'impact de la crise financière de 2008 et à la hausse du prix du pétrole.

Il s'est agi, selon lui, de l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la loi de finances devant mieux encadrer les finances de l'Etat, de la décompensation des prix des produits pétroliers qui a permis de dégager des espaces budgétaires substantiels, de l'assainissement de manière progressive de la situation des crédits de TVA, de la réforme des retraites d'un meilleur encadrement des délais de paiement pour rétablir la confiance entre acteurs économiques et améliorer la trésorerie des entreprises.

Pour sa part, M. Bouvier Michel, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président de l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), Directeur de la Revue Française de Finances publiques, a souligné que les finances publiques, qui sont à la fois économiques, juridiques, sociologiques et voire aussi philosophiques, sont en ligne avec les mutations des sociétés.

« L'histoire a montré d'ailleurs à plusieurs reprises que les finances publiques devraient jouer un rôle majeur dans le déclenchement des transformations en profondeur que connaît les Etats (...). Elles sont très étroitement imbriquées avec le pouvoir politique, et à la source d'une dynamique de la construction et du développement de la souveraineté des Etats », devait conclure le professeur Bouvier.

Afifa Dassouli

Nourredine BENSOUDA : "Nous passons à une culture budgétaire de la performance"



Dans cet entretien en marge du colloque "Finances publiques et souveraineté des Etats" qui s'est tenu les 15 et 16 Septembre à Rabat, Nourredine BENSOUDA, à la tête de la Trésorerie générale du Royaume (TGR), revient avec Telquel.ma sur la modernisation de l'institution, sur les enjeux de la mise en place de la Loi organique relative à la loi de finances (LOLF) et de la régionalisation avancée.

Qu'est-ce que la nouvelle loi organique relative à la loi de finances change pour la TGR et comment s'y est-elle préparée ?

La LOLF adoptée en 2015 constitue un changement de culture : nous passons d'une culture où il y avait uniquement des crédits alloués aux départements ministériels, à une culture de la performance, de la qualité, où chaque ministre devient responsable de ses crédits et est évalué sur la performance. Le report de crédit qui était ouvert depuis quelques années n'est aujourd'hui plus reporté qu'à une certaine hauteur pour éviter les dépenses inutiles. L'un des rôles de la TGR est d'étudier la capacité de gestion des ordonnateurs. Ceux qui gèrent bien leur budget bénéficient de plus de flexibilité dans leur gestion budgétaire. Maintenant, il s'agit d'avoir un bilan de la mise en œuvre de la LOLF pour l'année 2018, car cette loi constitue le fondement des comptes de l'Etat, qui sont mis à la disposition du gouvernement, du parlement, de la Cour des comptes. Cela leur permet d'appréhender la réalité de l'exécution des politiques publiques. Introduits de manière progressive, les principes de la LOLF seront pleinement mis en œuvre dès 2020.

La TGR a initié il y a trois ans, un grand projet de modernisation. Qu'est-ce qui a été concrètement initié depuis et que reste-t-il à faire ?

La force de toute institution réside dans ses ressources humaines. Tout le travail de modernisation de la TGR était d'avoir une politique de formation initiale et continue. Nous participons à des forums, nous avons également une formation à l'étranger pour nos cadres. La modernisation se fait aussi par la force des systèmes d'information. Nous avons pris en charge toute la gestion de l'Etat (c'est-à-dire les départements ministériels) et des collectivités territoriales, au niveau de la dépense comme de la recette. La centralisation de la comptabilité permet de donner mensuellement les comptes de l'Etat et des collectivités, pour que le gouvernement et les instances locales puissent piloter et avancer. C'est un rôle essentiel que joue la trésorerie générale dans la modernisation de l'action publique en général.

Il reste encore beaucoup de choses à faire, notamment sur le plan de la compatibilité publique. Nous étions dans une comptabilité budgétaire, c'est-à-dire encaissement / décaissement, et maintenant nous sommes en train de basculer vers une comptabilité d'exercice, c'est-à-dire des droits constatés. Ainsi, nous pourrions prendre en considération tous les engagements de l'Etat et cela donnera plus de transparence. Il ne sera plus possible à l'Etat de cacher des arriérés, des défauts de paiement ou des remboursements non effectués. La situation du patrimoine de l'Etat est également intégrée dans ce système. Nous avons déjà fait des évaluations et nous sommes en train de stabiliser tout cela. Cela permettra de donner la vraie valeur du Maroc, ce qui est fondamental.

Sur un autre registre, la régionalisation avancée est en cours de déploiement. Plusieurs décrets régissant notamment le volet financier ont été adoptés. Expliquez-nous comment s'organisera à présent la relation TGR – Région ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministre de l'Intérieur sur tous ces textes. La TGR est implantée au niveau national, c'est elle qui prend en charge les ressources et dépenses des collectivités locales. Ils sont les ordonnateurs et nous sommes les comptables, donc nous sommes là pour les assister, pour accélérer les paiements. C'est un aspect fondamental pour les marchés qui passent par des collectivités locales, qu'il faut mettre en œuvre et passer dans les règles de passation des marchés. Nous sommes l'agent financier des collectivités, en étroite collaboration avec la Direction générale des collectivités locales. Nous sommes là pour soutenir tout le développement de la régionalisation.

Dans son budget exploratoire pour 2018, le HCP prévoit un allègement du déficit budgétaire, passant de 3,8% en 2017 à 3,5% en 2018. Quel rôle la TGR joue-t-il dans la réduction du déficit ?

Concernant la contribution de la TGR à l'évolution à la baisse du déficit public, nous essayons de réduire le délai de reporting de l'information fiscale, qui a force au niveau de la décision politique. Auparavant, la remontée de l'information ne se faisait pas en temps réel. Notre objectif à très court de terme est de faire un reporting immédiat pour que les

politiques puissent arbitrer en temps réel. C'est une demande du ministère de l'Economie et des finances.

L'Etat a besoin de finances publiques saines. Il faut mobiliser tout le potentiel de ressources financières sur tous les plans. Une gestion saine et une mobilisation des ressources permet aux décideurs d'avoir la possibilité de dépenser. L'Etat est un agent économique fondamental. S'il agit de manière vertueuse, cela permet à l'économie d'avoir un cycle positif. Quand l'Etat dépense à temps, qu'il mobilise des ressources à temps, c'est des points de croissance en plus. Un Etat bien géré permet d'avancer, puisqu'il ne va pas emprunter et va dépenser pour permettre aux entreprises d'investir.

Mohamed Boussaid : «Les entreprises privées doivent faire preuve davantage de civisme fiscal»

Kiosque360. Pour renflouer les caisses de l'État, le ministre de l'Economie et des finances table à l'avenir sur l'augmentation des rentrées d'impôts, après la baisse conséquente des dons du Golfe et des recettes de privatisation

Le secteur privé doit faire preuve davantage de civisme fiscal. C'est ce que préconise Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des finances pour renflouer les caisses de l'État. À l'occasion de la 11^e édition du colloque international des finances publiques, organisé du 15 au 16 Septembre dernier, sous le thème: «Finances publiques et souveraineté des États», le ministre de tutelle a présenté sa feuille de route pour améliorer la situation des finances publiques.

Malgré son absence à cet événement qui rassemble chaque année le gotha financier du pays, Mohamed Boussaid a envoyé une allocation qui a été lue par Nouredine BENSOUDA, trésorier général du royaume. Dans ce texte, le ministre des Finances, demande instamment aux entreprises du privé de payer leurs impôts, soulignant qu'un budget de l'État déséquilibré et un niveau d'endettement public élevé se répercutent tôt ou tard sur la qualité des infrastructures et des services publics, sur les délais de paiement et se traduisent, in fine, par l'augmentation des taux d'imposition ou par la création de nouveaux impôts et taxes. C'est ce que rapporte le quotidien *Akhbar Al Yaoum*, dans son édition de ce lundi 18 décembre.

Les dons du Golfe, c'est fini

D'après le journal, Boussaid a déclaré que le budget de l'État devait aussi être moins dépendant des recettes à caractère exceptionnel, tels les dons des pays du Golfe, les fonds de concours et la privatisation. Le ministre de tutelle a également souligné que l'État devait procéder à l'évaluation des politiques publiques et inscrire les finances publiques dans une vision à long terme, loin des contingences de court terme liées à la conjoncture économique et financière.

Akhbar Al Yaoum rapporte également que Boussaid estime, par ailleurs, que l'équilibre des finances de l'État ne doit plus être du seul ressort du ministère des Finances. Ainsi, l'ensemble des départements ministériels, les entreprises et les établissements publics dont ils assurent la tutelle doivent participer à assurer la viabilité des finances publiques. Mohamed Boussaid a rappelé qu'à ce titre, la Constitution se montrait explicite, puisqu'elle responsabilise le Parlement et le gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'État.

Tirer les leçons du passé

Le ministre n'a pas omis de souligner dans ce cadre que la crise économique et financière de 2008 était la preuve irréfutable que seul l'État est capable de juguler les effets de la crise, malgré le lourd tribut payé en termes de déficit budgétaire et d'endettement. Il importait donc de rappeler qu'au Maroc, d'importantes mesures ont été prises pour faire face au dérapage constaté au niveau des finances de l'État, suite à l'impact de la crise financière de 2008 et à la hausse du prix du pétrole. Il s'agit, notamment, de l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la Loi de finances devant mieux encadrer les finances de l'État.

Par Mouna Qacimi

Souveraineté financière des Etats : l'intégration régionale est-elle inévitable ?



Trésorerie générale du royaume. Crédit: R. Tniouni/TelQuel

septembre 19 14:16
2017

par Elsa Walter
0 commentaire

Imprimer cet article

f PARTAGER

🐦 TWEET

G+ +1

📌 PARTAGER

in PARTAGER

Lors de la 11^e édition du colloque sur les finances publiques tenu les 15 et 16 septembre à Rabat, le gotha des finances publiques s'est penché sur les défis de la souveraineté financière. Un thème qui résonne dans l'actualité avec l'intégration prévue du Maroc à la CEDEAO.

Nourredine Bensouda, Trésorier général du Royaume qui accueille dans ses locaux le colloque sur les finances publiques, organisé par le ministère de l'Economie et des finances en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale des Finances Publiques (FONDAFIP), donne d'emblée le ton du débat : *"La souveraineté des Etats s'érode de manière accentuée en raison de la mondialisation, de l'interdépendance des économies et des bouleversements introduits par l'économie numérique"*. Si le fond du message est clair, les conséquences tangibles pour le Maroc, sur la flexibilité des changes et la monnaie unique dans le cadre de la CEDEAO, sont timidement évoquées, entre les lignes de discours intellectuellement très séduisants bien que parfois peu concrets.

Mais d'abord, pourquoi parler de souveraineté étatique dans un colloque sur les finances publiques ? Parce-que "*la souveraineté de l'Etat a pour condition des finances publiques saines*", rappelle Michel Bouvier, Président de la FONDAFIP. Jean-Marie Bertrand, Président de chambre honoraire de la Cour des comptes française, insiste sur l'ambivalence des relations entre souveraineté étatique et finances publiques : "*d'un côté, les finances publiques restreignent la souveraineté par les restrictions qu'elles imposent mais en même temps, la souveraineté est exercée à travers les finances publiques, car la dette impacte la souveraineté de l'Etat*". La crise des dettes souveraines de 2008 en est le parfait exemple : lorsque la dette d'un Etat est financée par des acteurs privés, a fortiori à l'étranger, la souveraineté s'en trouve menacée. "*C'est par le déficit que les hommes perdent leur liberté*", résume Michel Bouvier en citant utilement l'économiste Jacques Rueff.

Si tous les intervenants s'accordent à dire que "*le vieux logiciel de la souveraineté est dépassé*", Zouhair Chorfi, Directeur général de l'administration des douanes et des impôts indirects, tempère en précisant que "*la souveraineté n'est pas une fin en soi, il s'agit plutôt de savoir quel est le contenu de la souveraineté*".

Agences de notations : un frein à la souveraineté nationale

C'est tout d'abord la souveraineté budgétaire qui est atteinte, car les Etats ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, du fait notamment du contrôle du FMI. La souveraineté budgétaire trouve une importante limite dans l'intervention des agences de notations, telles que Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's, qui évaluent le risque de non remboursement par un Etat de sa dette, influant ainsi sur le montant et le taux d'intérêt auxquels ceux-ci peuvent prétendre de la part des banques et des investisseurs privés.

Signe de l'importance de ces aspects, c'est directement au sein de la constitution de 2011 que le Maroc a instigué les règles de bonne gouvernance, en précisant que les services publics sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité et sont régis par les principes démocratiques consacrés par la constitution.

S'agissant de la transparence, l'économiste Larbi Jaïdi estime qu'elle "*commence par la sincérité de l'information*". Il interroge par ailleurs le rôle du Parlement, dont les prérogatives "*ne sont pas suffisamment utilisées, parce que le Parlement ne dispose pas d'outils propres pour dialoguer avec les décideurs*", pointe-t-il.

La lutte contre la fraude fiscale au niveau du G20

C'est par ailleurs la souveraineté fiscale qui est menacée. La fiscalité se trouve en effet encadrée par des conventions fiscales internationales qui imposent notamment le principe de non-discrimination fiscale à l'égard des entreprises et des personnes étrangères, dans le but de ne pas affecter les règles de concurrence internationale. Par ailleurs, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale se fait au niveau international, notamment dans le cadre du G20. Les Etats membres du G20 se sont en effet fixé le délai de 2018 pour mettre en place des systèmes d'échange automatique d'informations dans ce domaine, encourageant par la même occasion les pays en développement, au titre desquels le Maroc, à rejoindre le mouvement.

La flexibilité des changes, une dépendance au marché mondial

C'est enfin la souveraineté monétaire qui est impactée par la mondialisation en devenant fortement dépendante du marché. S'agissant du Maroc, Bensouda rappelle le rapport du FMI datant de 2010 qui considérait déjà que *"le régime actuel de rattachement du taux de change a bien servi le Maroc, mais les autorités marocaines conservent leur objectif à moyen terme, qui est de passer à un régime monétaire et de change plus flexible"*. Alors que le passage au régime de change flexible est annoncé de longue date, l'entrée en vigueur de la réforme tarde à venir. Doit-on voir un message dans le fait que le trésorier alerte sur le fait que *"l'Etat doit veiller à préserver sa souveraineté monétaire, car la monnaie n'est pas un sujet technique mais politique"* ? Il ne semble cependant pas hostile à ouvrir la politique monétaire sur l'extérieur, assénant dans une envolée presque philosophique : *"se distancer par rapport à soi, s'attacher à sa particularité communautaire, géographique nous fait entrer dans la sphère de l'universel concret"*. Mais justement, que doit-on retenir de concret à l'issue du colloque ?

"LA CEDEAO mériterait plus de débats"

Après que l'assistance ait largement effleuré le sujet sans s'y risquer, c'est Zouhair Chorfi qui met les pieds dans le plat : *"La CEDEAO mériterait plus de débats. A la douane, nous sommes en train de faire des simulations en vue de l'intégration prochaine du Maroc à la CEDEAO"*. Il prévient : *"quand un pays décide de rentrer dans une construction régionale, il accepte d'abandonner un certain pan de souveraineté. Si nous allons dans la CEDEAO, c'est un choix et nous devons savoir que certaines décisions se prendront à Abuja et pas à Rabat"*.

Il soulève également un point important : *"Nous allons adhérer à la CEDEAO mais nous souhaitons en même temps être membre de l'Union douanière arabe : comment peut-on être membre de deux unions douanières en même temps ? Tout cela nécessite d'y réfléchir"*. S'agissant de la perspective de la monnaie unique, la question est ne semble pas à l'ordre du jour : *"il s'agit d'une étape ultérieure"*, élude le patron de la douane.

Il insiste en outre sur le rôle essentiel de la douane dans la croissance nationale : *"la douane doit être un acteur de l'investissement et de la croissance. Nous accompagnons les investisseurs tels que Peugeot, Renault, nous leur taillons du sur mesure pour permettre de la compétitivité"*. Il poursuit : *"il faut aussi se sentir concerné par la situation des autres administrations douanières avec les pays d'Afrique"*.

"L'Europe s'amuse de temps en temps à nous provoquer"

Après avoir évoqué le partenariat du Maroc avec les pays africains, c'est sur le sujet de la relation Maroc/Union Européenne que Zouhair Chorfi intervient. Rappelant le *"statut avancé"* du royaume vis-à-vis de l'UE, il évoque l'accord d'association qui lie les deux entités, avant d'évoquer un sujet sensible : *"Il faut que l'Europe ait conscience des intérêts stratégiques qui la lient au Maroc. Nous protégeons l'Europe en surveillant de près nos frontières, et l'Europe s'amuse de temps en temps à nous provoquer sur les sujets que nous connaissons. Nous espérons qu'elle retrouvera la raison"*, assène-t-il en faisant une référence voilée à l'imbroglio de l'accord agricole Maroc-UE, sous les applaudissements d'une assistance médusée.

Lire aussi : Pierre Moscovici: "Les malentendus sur les accords Maroc-UE sont en train de se dissiper"

"Nulle place à l'égoïsme et au repli sur soi"

Nous ressortons du colloque avec une certitude : l'intégration régionale est inévitable et les Etats n'ont d'autre choix, dans le monde globalisé, que d'abandonner une part de leur souveraineté. Comment cela se passera-t-il dans le cas du Maroc ? De nombreuses interrogations subsistent. Espérons toutefois que les décideurs marocains garderont en mémoire le conseil du Professeur Bouvier : *"Tout cela doit se faire dans un souci humaniste, pour ne pas oublier la justice sociale"*.



ÉCONOMIE ET FINANCE

M. Noureddine Bensouda, TGR : « C'est au moment des crises que l'on a le plus besoin de l'Etat »

PAR AFIFA DASSOULI | LE 20 SEPTEMBRE 2017

La Trésorerie générale du Royaume a accueilli en fin de semaine dernière la onzième édition du colloque international de finances publiques, en partenariat avec la Fondation Internationale des Finances Publiques, Fondafip, sur le thème « Finances publiques et Souveraineté des Etats ». M. Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume, hôte de cet important colloque, en explique pour nos lecteurs les principales idées-forces.

La Nouvelle Tribune :

M. Bensouda, la 11^{ème} édition du Colloque International sur les Finances Publiques, tenue à la Trésorerie Générale en fin de semaine dernière, a porté sur « Finances publiques et Souveraineté des Etats ». Ne s'agit-il pas d'un sujet innovant, qui s'inscrit comme une conséquence de la crise économique et financière qui a sévi dans le monde au cours des 10 dernières années ? Dans votre rapport introductif, vous avez admis que la souveraineté des Etats était affectée par une perte de leur indépendance. Dans quelle mesure ce constat peut-il être relativisé en fonction de la richesse des Etats ?

M. Noureddine Bensouda :

Depuis la première édition du colloque international des finances publiques en 2007, le choix a été fait d'aborder des thématiques d'actualité portant sur les finances publiques.

Certes, la crise économique et financière a eu des conséquences importantes et à des

degrés divers sur les économies de plusieurs pays et sur leur souveraineté financière, aussi bien développés qu'émergents ou en voie de développement.

Cependant, d'autres facteurs impactent la liberté de prise de décision en matière de finances publiques, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants à ce colloque. Il s'agit notamment de la mondialisation, de l'essor du numérique, des marchés financiers, des organisations internationales, des agences de rating, etc...

Il s'agit donc pour tous les pays et indépendamment de leur richesse et de leur développement économique, de s'adapter à ce contexte mondial et de faire des choix en toute responsabilité pour en tirer les meilleurs avantages.

Cette souveraineté a muté de politique, nationale, intérieure extérieure et sécuritaire vers des aspects monétaire, budgétaire et fiscal. Quels sont les impacts sur les sociétés, quels sont donc les impacts de ces mutations sur les besoins et les attentes des citoyens et l'amélioration de leur qualité de vie ?

Il ne s'agit pas de mutation, mais plutôt d'acceptions et de connotations du concept de la souveraineté, en fonction du contexte et des objectifs des spécialistes qui s'y intéressent.

Ainsi, la souveraineté peut être politique, nationale, intérieure et extérieure pour les spécialistes du droit. Elle peut être monétaire, budgétaire et fiscale pour les économistes et les experts en finances publiques.

Toutefois, il convient de relever que sous l'effet des différentes crises économiques et financières et leurs impacts sur le vécu des citoyens, ceux-ci s'intéressent beaucoup plus à la souveraineté économique et financière des Etats qu'aux dimensions de souveraineté d'ordre politique.

Si la souveraineté atteint des limites avec la mondialisation, l'internationalisation des économies, et les accords commerciaux, dans quelles mesures les gains économiques attendus par les Etats de leur ouverture se traduisent-ils par une perte de leur souveraineté ? N'est-ce pas là une contradiction ?

Il est vrai que sous l'effet de la mondialisation, du numérique, de l'influence des marchés financiers, etc., la souveraineté des Etats s'érode, mais elle n'est pas réduite à un niveau où les Etat ne peuvent plus prendre de décisions souveraines.

Certes, les marges de manœuvre des Etats peuvent parfois être réduites sous l'effet des crises, de l'endettement excessif, du manque de ressources financières pour faire face aux dépenses publiques, etc. Mais l'Etat ne disparaît pas pour autant.

En effet, c'est au moment des crises que l'on a le plus besoin de l'Etat et de la puissance publique.

L'exemple de la crise économique et financière de 2008 est édifiant à ce titre.

C'est d'ailleurs grâce aux interventions des Etats que les effets de cette crise ont pu être jugulés.

Vous énoncez des exemples de perte de souveraineté dans le cadre de l'UE qui impose des agrégats économiques normatifs ou encore les politiques monétaires des banques centrales et la supervision des institutions internationales. Ne pensez-vous pas que les Etats pourraient mieux sauvegarder leur indépendance en commençant par respecter les règles de la bonne gouvernance, ne pas laisser filer leurs déficits budgétaires, leur endettement et leurs sorties sur les marchés internationaux ? Les Etats ne sont-ils pas pris aujourd'hui à leur propre piège ?

Il y a lieu de faire une distinction entre deux types de limitation de la souveraineté.

La première limite consiste en l'abandon volontaire d'une partie de la souveraineté par les Etats lorsqu'ils adhèrent à une zone économique, monétaire ou de libre-échange, comme c'est le cas pour les pays de l'UE, de la zone euro, de l'OMC, et qui en assurent les conséquences en termes de bénéfices économiques et commerciaux, et en termes de respect des règles propres aux zones en question.

Il y a la deuxième limite à la souveraineté économique, lorsque face à la dégradation de leurs finances publiques ou de leur balance des paiements, les Etats sont contraints de faire appel à l'intervention des organisations financières internationales, tel que le FMI, qui interviennent au niveau de la gestion financière publique en incitant les pays à mener les réformes nécessaires à ce titre.

Les Etats peuvent également faire appel au marché financier international et dans ce cas, ils doivent accepter l'évaluation de leur gestion financière publique par les agences de notation.

Quelles précautions devrait prendre le Maroc, qui n'a peut-être pas autant perdu sa souveraineté, dans sa double stratégie de développement économique et d'ouverture vers l'Afrique l'Europe et le reste du monde ? La perte de la souveraineté économique est-elle inéluctable dans l'avenir pour tous les pays ? Dans ce cas, ne doit-on pas veiller à une meilleure intégration économique mondiale qui profiterait plus à tous les peuples ?

Pour pouvoir tirer profit des bienfaits de la mondialisation et de l'économie numérique, il faut être responsable, savoir mener les réformes qu'il faut et les mettre en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

Il faut ensuite disposer de finances publiques saines, c'est-à-dire, procéder à une bonne programmation budgétaire, mobiliser tout le potentiel fiscal, adapter les dépenses au niveau des recettes, exécuter la loi de finances conformément à ce qui été prévu et en rendre compte dans les meilleurs délais.

Entretien réalisé par Afifa Dassouli

M. Nouredine Bensouda, TGR : « C'est au moment des crises que l'on a le plus besoin de l'Etat »

Affifa Dassouli Publié dans La Nouvelle Tribune le 20 - 09 - 2017

La Trésorerie générale du Royaume a accueilli en fin de semaine dernière la onzième édition du colloque international de finances publiques, en partenariat avec la Fondation Internationale des Finances Publiques, Fondafip, sur le thème « Finances publiques et Souveraineté des Etats ». M. Nouredine Bensouda, Trésorier général du Royaume, hôte de cet important colloque, en explique pour nos lecteurs les principales idées-forces.

La Nouvelle Tribune :

M. Bensouda, la 11ème édition du Colloque International sur les Finances Publiques, tenue à la Trésorerie Générale en fin de semaine dernière, a porté sur « Finances publiques et Souveraineté des Etats ». Ne s'agit-il pas d'un sujet innovant, qui s'inscrit comme une conséquence de la crise économique et financière qui a sévi dans le monde au cours des 10 dernières années ? Dans votre rapport introductif, vous avez admis que la souveraineté des Etats était affectée par une perte de leur indépendance.

Dans quelle mesure ce constat peut-il être relativisé en fonction de la richesse des Etats ?

M. Nouredine Bensouda :

Depuis la première édition du colloque international des finances publiques en 2007, le choix a été fait d'aborder des thématiques d'actualité portant sur les finances publiques.

Certes, la crise économique et financière a eu des conséquences importantes et à des degrés divers sur les économies de plusieurs pays et sur leur souveraineté financière, aussi bien développés qu'émergents ou en voie de développement.

Cependant, d'autres facteurs impactent la liberté de prise de décision en matière de finances publiques, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants à ce colloque. Il s'agit notamment de la mondialisation, de l'essor du numérique, des marchés financiers, des organisations internationales, des agences de rating, etc...

Il s'agit donc pour tous les pays et indépendamment de leur richesse et de leur développement économique, de s'adapter à ce contexte mondial et de faire des choix en toute responsabilité pour en tirer les meilleurs avantages.

Cette souveraineté a muté de politique, nationale, intérieure extérieure et sécuritaire vers des aspects monétaire, budgétaire et fiscal. Quels sont les impacts sur les sociétés, quels sont donc les impacts de ces mutations sur les besoins et les attentes des citoyens et l'amélioration de leur qualité de vie ?

Il ne s'agit pas de mutation, mais plutôt d'acceptations et de connotations du concept de la souveraineté, en fonction du contexte et des objectifs des spécialistes qui s'y intéressent.

Ainsi, la souveraineté peut être politique, nationale, intérieure et extérieure pour les spécialistes du droit. Elle peut être monétaire, budgétaire et fiscale pour les économistes et les experts en finances publiques.

Toutefois, il convient de relever que sous l'effet des différentes crises économiques et financières et leurs impacts sur le vécu des citoyens, ceux-ci s'intéressent beaucoup plus à la souveraineté économique et financière des Etats qu'aux dimensions de souveraineté d'ordre politique.



Signaler une image inappropriée



Lire aussi

La souveraineté budgétaire mise en question

11è colloque de la TGR avec la Fondafip « Finances publiques et Souveraineté des Etats », une problématique d'actualité

N. Bensouda : "Donner une âme à la technique budgétaire "

N. Bensouda : "Donner une âme à la technique budgétaire "

Mohamed Boussaid: «Les entreprises privées doivent faire preuve davantage de civisme fiscal»

Si la souveraineté atteint des limites avec la mondialisation, l'internationalisation des économies, et les accords commerciaux, dans quelles mesures les gains économiques attendus par les Etats de leur ouverture se traduisent-ils par une perte de leur souveraineté ? N'est-ce pas là une contradiction ?

Il est vrai que sous l'effet de la mondialisation, du numérique, de l'influence des marchés financiers, etc., la souveraineté des Etats s'érode, mais elle n'est pas réduite à un niveau où les Etats ne peuvent plus prendre de décisions souveraines.

Certes, les marges de manœuvre des Etats peuvent parfois être réduites sous l'effet des crises, de l'endettement excessif, du manque de ressources financières pour faire face aux dépenses publiques, etc. Mais l'Etat ne disparaît pas pour autant.

En effet, c'est au moment des crises que l'on a le plus besoin de l'Etat et de la puissance publique.

L'exemple de la crise économique et financière de 2008 est édifiant à ce titre.

C'est d'ailleurs grâce aux interventions des Etats que les effets de cette crise ont pu être jugulés.

Vous énoncez des exemples de perte de souveraineté dans le cadre de l'UE qui impose des agrégats économiques normatifs ou encore les politiques monétaires des banques centrales et la supervision des institutions internationales. Ne pensez-vous pas que les Etats pourraient mieux sauvegarder leur indépendance en commençant par respecter les règles de la bonne gouvernance, ne pas laisser filer leurs déficits budgétaires, leur endettement et leurs sorties sur les marchés internationaux ? Les Etats ne sont-ils pas pris aujourd'hui à leur propre piège ?

Il y a lieu de faire une distinction entre deux types de limitation de la souveraineté.

La première limite consiste en l'abandon volontaire d'une partie de la souveraineté par les Etats lorsqu'ils adhèrent à une zone économique, monétaire ou de libre-échange, comme c'est le cas pour les pays de l'UE, de la zone euro, de l'OMC, et qui en assurent les conséquences en termes de bénéfices économiques et commerciaux, et en termes de respect des règles propres aux zones en question.

Il y a la deuxième limite à la souveraineté économique, lorsque face à la dégradation de leurs finances publiques ou de leur balance des paiements, les Etats sont contraints de faire appel à l'intervention des organisations financières internationales, tel que le FMI, qui interviennent au niveau de la gestion financière publique en incitant les pays à mener les réformes nécessaires à ce titre.

Les Etats peuvent également faire appel au marché financier international et dans ce cas, ils doivent accepter l'évaluation de leur gestion financière publique par les agences de notation.

Quelles précautions devrait prendre le Maroc, qui n'a peut-être pas autant perdu sa souveraineté, dans sa double stratégie de développement économique et d'ouverture vers l'Afrique l'Europe et le reste du monde ? La perte de la souveraineté économique est-elle inéluctable dans l'avenir pour tous les pays ? Dans ce cas, ne doit-on pas veiller à une meilleure intégration économique mondiale qui profiterait plus à tous les peuples ?

Pour pouvoir tirer profit des bienfaits de la mondialisation et de l'économie numérique, il faut être responsable, savoir mener les réformes qu'il faut et les mettre en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

Il faut ensuite disposer de finances publiques saines, c'est-à-dire, procéder à une bonne programmation budgétaire, mobiliser tout le potentiel fiscal, adapter les dépenses au niveau des recettes, exécuter la loi de finances conformément à ce qui a été prévu et en rendre compte dans les meilleurs délais.

Le 11ème colloque international des finances publiques « Finances publiques et souveraineté des Etats »



Le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Association pour la Fondation Internationale de Finances publiques (FONDAFIP) ont organisé, les 15 et 16 Septembre 2017 à Rabat, avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), la onzième édition du Colloque International des Finances Publiques, sous le thème : « **Finances publiques et souveraineté des Etats** ».

Cette thématique a traité des multiples contraintes que subissent de plus en plus les Etats dans la définition et le déploiement de leur politique budgétaire, fiscale et monétaire et ce dans le sillage des grandes mutations que connaît l'environnement international notamment la mondialisation, la libéralisation des échanges et l'expansion de l'économie numérique.

La séance d'ouverture de ce colloque a été marquée par le Discours du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Mohammed BOUSSAID, prononcé par Monsieur Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume.

Ainsi, Monsieur le Ministre estime qu'il est actuellement légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et les marges de manœuvre dont disposent encore l'Administration pour s'acquitter au mieux de ses missions.

Monsieur BOUSSAID a évoqué ainsi un certain nombre de facteurs justifiant cette légitimité. Ces facteurs se manifestent notamment à travers le contexte mondial marqué par la globalisation, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les stratégies des grandes entreprises internationales, les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation des ressources budgétaires conséquentes.

Monsieur le Ministre a cité le cas des firmes multinationales qui mettent les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements et recourent à un

ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéficiaires, limitant de la sorte les ressources financières des pays.

L'accélération du numérique dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate, s'inscrit également parmi ces éléments qui obligent les Etats à transférer, à abandonner ou à renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaires.

Par ailleurs, lors de la séance d'ouverture, des rapports introductifs à la thématique de cette édition ont été présentés par Monsieur Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la revue Française des Finances Publiques ainsi que par le Trésorier Général du Royaume du Maroc, Monsieur Noureddine BENSOUDA.

Les trois tables-rondes qui se sont déroulées la journée du samedi 16 Septembre 2017, se sont articulées autour d'importantes sous-thématiques :

1ère table-ronde : Souveraineté financière : Quelle réalité ?

Les participants à cette première table-ronde ont débattu plusieurs points s'inscrivant dans le cadre de la souveraineté de l'Etat en matière financière. Ainsi, les intervenants se sont prononcés sur le pouvoir monétaire en relation avec la souveraineté des Etats. Ils ont par ailleurs, débattu de la souveraineté fiscale en se focalisant sur les cas du Maroc et de la France. Les défis auxquels est confrontée la fiscalité avec le développement du numérique et la limite posée par la dette à la souveraineté de l'Etat, étaient également sujets de débat lors de cette table-ronde.

2ème table-ronde : Souveraineté budgétaire : Quel devenir ?

Les discussions ont porté lors de cette 2ème table-ronde sur quatre sujets d'une actualité brûlante. Le premier a traité la relation entre la décision budgétaire et l'influence des organisations internationales. Le second a permis d'expliquer la souveraineté budgétaire du Parlement. Le troisième a été réservé aux outils de la gestion financière publique en relation avec la souveraineté de l'Etat. Enfin, le quatrième sujet a examiné le cas de la Cour des Comptes, comme étant un acteur clé de la souveraineté budgétaire des Etats.

3ème table-ronde : Finances publiques et souveraineté des Etats : Quels enjeux pour demain?

La 3ème table-ronde s'est déroulée sous forme d'un panel au cours duquel des experts marocains et français ont débattu les enjeux pour demain, des finances publiques et la souveraineté des Etats.



BENSOUDA, Trésorier général du Royaume :

«la souveraineté de l'Etat devient de plus en plus relative»

La souveraineté des Etats connaît de plus en plus de limites dues aux développements des relations politiques, économiques, etc., et en raison de l'apparition de nouveaux acteurs qui la grignotent. Le trésorier général du Royaume, Nouredine BENSOUDA, n'y va pas par quatre chemins : l'Etat est contraint de s'adapter à ce nouveau contexte en sacrifiant une partie de sa souveraineté.

Finances News Hebdo : Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette thématique «souveraineté des Etats et finances publiques», sachant que l'érosion de la souveraineté ne date pas d'aujourd'hui ?

Nouredine BENSOUDA : Le choix de cette thématique «souveraineté et finances publiques» s'inscrit dans le prolongement de toute la réflexion depuis 11 ans sur les finances publiques. Nous avons travaillé sur la cohérence, la transparence, le pilotage, la réforme de l'Etat territorial, le financement des villes... In fine, toutes ces questions touchent les citoyens. C'est pour cela que nous continuons sur la même lancée.

L'année dernière, nous avons débattu des finances publiques et des pouvoirs politiques. Le leitmotiv est de dire que la souveraineté de l'Etat devient de plus en plus relative vu la mondialisation, vu l'impact du numérique sur les finances publiques.

L'Etat est ainsi contraint de s'adapter à ce nouveau contexte en concédant une partie de sa souveraineté.

La meilleure réponse est d'être responsable et surtout d'être présent dans les participations internationales pour contribuer à la production des normes qu'elles soient comptables, fiscales, budgétaires qui s'appliquent dans nos pays respectifs.

Il s'agit de normes importantes parce qu'elles permettent la transparence, la bonne gestion, l'orthodoxie et la réédition des comptes sur laquelle le Souverain a mis le doigt dans son discours du Trône en insistant avec force sur la responsabilité des gestionnaires et des politiques et la nécessité de rendre concret les politiques publiques pour que le citoyen puisse en bénéficier.

F.N.H. : On parle de souveraineté fiscale, budgétaire, monétaire qui sont des notions très importantes. Comment pouvons-nous qualifier cette souveraineté si nous prenons en considération que les Etats, en tant qu'entités souveraines, sont appelés à appliquer à la lettre les recommandations aussi bien fiscales, budgétaires et monétaires des institutions de Bretton Woods ?

N. B. : Vous savez, les relations avec les organisations internationales, que ce soit le FMI ou la Banque mondiale, sont plus des relations de surveillance et d'encadrement. Parfois, dans une situation difficile que ce soit pour le Maroc ou pour un autre pays, il s'agit d'exigences ou de conditions. Je dirai plus des recommandations faites aux pays pour qu'ils retrouvent une meilleure santé de leurs finances publiques. Donc finalement, c'est un peu le bon sens.

Mais la question qui se pose, c'est surtout par rapport aux choix qui ont été opérés : sommes-nous dans une politique libérale, néolibérale, néo-keynésienne...

C'est là où les politiques doivent décider sur quel est le rôle de l'Etat, quelles sont ses principales fonctions ? Est-il amené à se limiter à la justice, la monnaie, l'éducation, la santé ou aller au-delà ?

F.N.H. : Le poids de la dette publique ne fait qu'augmenter atteignant plus de 80% du PIB ? Dans ce cas de figure, la souveraineté de l'Etat n'est-elle pas en danger si nous prenons l'exemple le plus frappant et le plus récent de la Grèce ?

N. B. : Le plus important est d'avoir la possibilité de financer la dette et justement l'un des points sur lesquels j'ai insisté, est cette responsabilité de cette génération actuelle par rapport à la génération future.

En d'autres termes, tous les emprunts contractés aujourd'hui doivent être payés un jour ou l'autre. Parfois, nous risquons d'endetter les générations futures parce que l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain. D'où le précieux arbitrage. C'est vrai que l'emprunt est

nécessaire et c'est ce qui explique que dans la loi organique, il est stipulé que l'emprunt soit surtout réservé à l'investissement et non pas aux dépenses courantes.

F.N.H. : En tant que trésorier général du Royaume, quelle appréciation faites-vous sur les deux grands projets, à savoir l'adhésion du Maroc à la CEDEAO et la flexibilité du régime de change, qui certainement ne sont pas exempts d'incidences sur la souveraineté de l'Etat ?

N. B. : A mon avis, il faut juste prendre en considération certaines réalités. Ce que nous avons aujourd'hui, c'est un taux de change administré par la Banque centrale. L'évolution tout à fait naturelle c'est qu'il y ait un taux de change flottant, mais elle reste une décision politique et technique.

Politique parce que c'est le gouvernement qui doit la prendre et technique parce que c'est la Banque centrale qui va la gérer. Ce sont les deux entités qui doivent se prononcer le jour voulu sur cette question.

F.N.H. : Nous ne pouvons parler de souveraineté sans évoquer la réforme de la comptabilité de l'Etat. D'abord, son entrée en vigueur est-elle maintenue pour janvier 2018 ? Ensuite, quels sont ses principaux enjeux ?

N. B. : Effectivement, il s'agit d'une réforme fondamentale parce qu'elle permet de faire évoluer la comptabilité d'une comptabilité budgétaire où l'on ne voit que les recettes et les dépenses vers une autre plus élaborée qui ressemble à celle du secteur privé, et qui prend en considération tous les engagements de l'Etat, le patrimoine, le compte des résultats, le bilan.

Cela permet une meilleure visibilité en termes de finances publiques et une meilleure transparence. Mieux encore, elle permet de rendre compte aux citoyens, au gouvernement et à la Cour des comptes.

F.N.H. : A l'ère de la mondialisation et de l'essor du numérique, de l'influence des organisations internationales, l'Etat dispose-t-il encore d'autonomie pour exercer pleinement ses pouvoirs ?

N. B. : En réalité, l'Etat est obligé de choisir entre plusieurs maux. En d'autres termes, pour faire face à la perte relative de sa souveraineté, il n'est de réponse possible que d'être responsable au vrai sens du terme et faire des choix, qui peuvent être difficiles à court terme, mais rentables à long terme.

Propos recueillis par S. Es-siari



Finances publiques : la souveraineté de l'Etat remise en question

L'Etat est contraint de concéder une partie de sa souveraineté au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales. Nécessité de tracer une ligne de démarcation entre l'exigence de préservation de la souveraineté étatique et les contraintes imposées par le contexte mondial.

Le ministère de l'économie et des finances a organisé, les 15 et 16 septembre à Rabat, en collaboration avec la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP), la 11e édition du colloque sur les finances publiques, sous le thème : «Finances publiques et souveraineté des Etats».

Dans son allocution d'ouverture aux travaux du colloque, Mohamed Boussaid, ministre de l'économie et des finances, estime qu'«il est légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, ainsi que sur les marges de manœuvre dont ils disposent encore pour s'acquitter au mieux de leurs missions».

S'interroger sur la souveraineté des Etats apparaît d'autant plus légitime dans un contexte marqué par la mondialisation, l'impact de la crise financière de 2008, le poids et les stratégies des firmes multinationales qui mettent les Etats en concurrence fiscale et recourent à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéficiaires, ainsi que les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté à mobiliser des ressources budgétaires conséquentes. A cela s'ajoute l'importance prise par de nouveaux acteurs qui participent à limiter les prérogatives et les pouvoirs de l'Etat. C'est le cas du secteur privé qui produit une partie importante de certains biens et services d'intérêt général, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, l'électricité et l'eau potable; ainsi que des organisations financières internationales: FMI, Banque mondiale, BAD... qui conditionnent leurs aides financières par l'engagement des Etats à mener des réformes structurelles.

Par ailleurs, les marchés financiers et les agences de notation disposent désormais d'un droit de regard sur les politiques publiques des Etats en difficulté de redressement de leurs dettes. Enfin, les accords de libre-échange entre pays ou entre zones économiques font disparaître les frontières économiques et limitent le champ d'application des législations nationales.

Le lien entre souveraineté et pouvoir fiscal semble se distendre

Selon Nouredine Bensouda, trésorier général du Royaume, «l'Etat se trouve désormais contraint de concéder une partie de sa souveraineté et de certaines compétences dont il détient le monopole exclusif, au secteur privé ou à des organisations internationales ou non gouvernementales». Et de s'interroger : «L'Etat dispose-t-il encore de suffisamment d'autonomie pour l'exercice de la plénitude de sa souveraineté, dans le domaine économique et spécialement en matière de finances publiques ?».

En ce qui concerne le Maroc, l'Etat a pu réduire le déficit budgétaire de 7,2% à 4,1%, entre 2012 et 2016, sans pour autant sacrifier les dépenses d'investissement qui ont atteint, en 2016, 75% des crédits disponibles. A l'heure actuelle, l'objectif est de ramener le déficit budgétaire sous la barre des 3% et le niveau d'endettement du Trésor en dessous de 60% du PIB. Pour ce faire, l'Etat devra recouvrer la plénitude de ses prérogatives et reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, en mobilisant tout le potentiel fiscal et en réduisant sa dépendance vis-à-vis des recettes à caractère exceptionnel.

Jean-François Girault, ambassadeur de France au Maroc, partage le même constat d'érosion rampante de la souveraineté des Etats, se demandant «quelle définition retenir de la souveraineté, au moment où les relations économiques et financières répondent toujours davantage à une logique de mondialisation». Et de souligner que «le lien entre souveraineté et pouvoir fiscal semble se distendre. Alors que le territoire en constitue traditionnellement la représentation concrète, cette représentation paraît aujourd'hui obsolète, surtout lorsque l'on sait que l'économie numérique passe par-dessus les frontières».

Pour sa part, le professeur Michel Bouvier, président de la FONDAFIP, rappelle que «les finances publiques sont, depuis leur plus lointaine origine, à la source de la construction et du développement de la souveraineté des Etats». Et de constater que «moins les finances d'un Etat sont soutenables, plus son niveau d'endettement est élevé et sa monnaie fragile, et plus limitée est la marge d'autonomie dont il dispose».

Dans l'ensemble, les interventions des participants au colloque ont convergé vers la nécessité de «tracer une ligne de démarcation» entre l'exigence de préservation de la souveraineté étatique et les contraintes imposées par le contexte mondial. Ce qui suppose que les Etats se donnent les moyens de faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés, en matière fiscale, budgétaire ou monétaire.

المغرب يناقش المالية العمومية وسيادة الدول

يحتضن مقر الخزينة العامة للمملكة بالرباط يومي 15 و16 شتنبر الجاري أشغال الدورة الـ 11 للندوة الدولية للمالية العمومية تحت شعار: «المالية العمومية وسيادة الدول». وأوضح بلاغ للخزينة العامة أن هذه الندوة ستتنظم من طرف وزارة الاقتصاد والمالية بشراكة مع جمعية المؤسسة الدولية للمالية العامة وبدعم من المجلة الفرنسية للمالية العمومية. وأضاف البلاغ أن أشغال الندوة ستتكب على عدة مواضيع ذات الصلة، على وجه الخصوص، بواقع ومستقبل السيادة المالية، والتحديات المرتبطة بالمالية العمومية وسيادة الدول. يذكر أن الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية كانت انعقدت في موضوع: «السلطات السياسية والمالية العمومية .. أي رهانات للمغرب وفرنسا» وتمحورت أشغال الندوة حول: «القرار المالي العمومي .. مسلسل مركب»، و«البرمجة وتنفيذ الميزانيات العمومية والمراقبة السياسية.. أي تطورات» و«القرار السياسي في المالية العامة...أي مستقبل».



العثماني يراهن على الضرائب بعد تراجع منح الخليج وعائدات الخوصصة

أخبار اليوم

الطبيعة الاستثنائية، كمنح دول الخليج، وإيرادات الخوصصة، مضيفاً أن على الدولة أن تقوم بتقييم السياسات العمومية، وإدراج المالية العمومية ضمن رؤية بعيدة المدى، بعيداً عن الإجراءات قصيرة الأمد المرتبطة بالظرفية الاقتصادية والمالية.

وزير المالية شدد، في كلمته خلال المناظرة الدولية حول المالية العمومية، على أن توازن المالية العمومية يجب ألا يرتبط فقط بوزارة المالية، موضحاً أن مختلف القطاعات الوزارية، والمؤسسات والمقاولات العمومية التي تشرف عليها، مطالبة بضمان استدامة المالية العمومية، مشيراً إلى أن الدستور كان صريحاً بهذا الشأن، لأنه ألقى على عاتق البرلمان والحكومة مسؤولية الحرص على الحفاظ على توازن مالية الدولة.

التشقا: سميل من 10

لمواجهة تراجع عائدات منح دول الخليج وعائدات خوصصة المؤسسات العمومية، سيكون على مقاولات القطاع الخاص التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية. هذه واحدة من وصفات الحكومة لمواجهة عدم توازن الميزانية العمومية وارتفاع الدين العمومي، اللذين سينعكسان، عاجلاً أم آجلاً، على جودة البنيات التحتية والخدمات العمومية، وآجال التسديد، ويؤديان في نهاية المطاف إلى الرفع من معدل فرض الضرائب أو إحداث ضرائب ورسوم جديدة. وقال محمد بوسعيد، وزير المالية، إن ميزانية الدولة يجب أن تكون أقل تبعية للعائدات ذات

بوسعيد: على مقاولات القطاع الخاص أن تتحلى بمزيد من المواطنة الضريبية

الحكومة تراهن على مزيد من الضرائب بعد تراجع منح الخليج وعائدات الخوصصة

للدول تشمل إجراءات سك العملة، وتحديد معدل الفائدة، وتحديد الكتلة النقدية الجاري استعمالها وسعر الصرف.

وأشار الخازن العام إلى أن السياسة النقدية تمثل مجموع الوسائل التي تتوفر عليها الدول من خلال البنوك المركزية، للعمل على مستوى النشاط الاقتصادي بواسطة العرض النقدي، مع تحديد شروط تمويل الاقتصاد.

أما بوفيه ميشال، الأستاذ بجامعة بارييس 1 بونشيون-السوربون، ورئيس جمعية المؤسسة الدولية للمالية العمومية، ومدير المجلة الفرنسية «فينانس بيبليك»، فتشدد على أن المالية العمومية، التي تنطوي في الوقت ذاته على جوانب اقتصادية وقانونية واجتماعية وحتى فلسفية، مرتبطة بتحولات المجتمعات.

وأوضح أن «التاريخ اثبت مرارا أن المالية العمومية تلعب دورا كبيرا في إطلاق التحولات العميقة التي تعرفها بعض الدول، مشددا على الارتباط الوثيق بين المالية العمومية والسلطة السياسية، وكونها مصدر دينامية البناء وتطوير سيادة الدول».



سعد الدين العشاني ومحمد بوسعيد

الأموال والدعم المالي والضرائب والحوافز والإعفاءات الضريبية، وكذا الديون التي باتت ضرورية لسد الفجوة بين الموارد والنفقات. وشدد على أن السيادة النقدية

تعويض انخفاض أو تناقص الطلب بالرفع من النفقات العمومية. من جهته، قال بنسودة إن الأدوات الرئيسية المتعلقة بميزانية الدولة هي النفقات، على الخصوص تحويل

رافعات السياسة الاقتصادية التي تتوفر عليها الدولة في مواجهة آثار الظرفية الاقتصادية. وتابع قائلا بهذا الشأن، أن الدولة يمكنها على سبيل المثال

استدامة للمالية العمومية. مشيرا إلى أن الدستور كان صريحا بهذا الشأن، لأنه القي على عاتق البرلمان والحكومة مسؤولية الحرص على الحفاظ على توازن مالية الدولة. وذكر بوسعيد بأن إجراءات هامة قد اتخذت بالمغرب لمواجهة مكامن الخلل التي سجلت على مستوى ميزانية الدولة، تحت تأثير الأزمة المالية لسنة 2008 وارتفاع أسعار النفط مضيفا أن من ضمن هذه الإجراءات، اعتماد قانون تنظيمي جديد يتعلق بقانون المالية، يوظف بشكل أمثل مائة الدولة والمقاييس التي عرفتها أسعار المنتجات المتروكة، والتي مكنت من توفير فضاءات على مستوى الميزانية الرئيسية، والتنسوية التدرجية لوضعية اعتمادات الضريبة على القيمة المضافة، وإصلاح نظام التقاعد.

وشدد الوزير في كلمة بمناسبة الدورة 11 للمناقشة الدولية حول المالية العمومية، القاها بالنيابة عنه نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، على الطابع السبائي لميزانية الدولة، التي يعبر عنها من خلال سياسة للميزانية تشكل، إلى جانب السياسة النقدية، أحد أهم

أخبار اليوم

قال محمد بوسعيد، وزير الاقتصاد والمالية، إن على مقاولات القطاع الخاص التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لأن عدم توازن الميزانية العمومية وارتفاع الدين العمومي، سينعكسان عاجلا أم آجلا، على جودة البنيات التحتية والخدمات العمومية وأجال التسديد، وسيؤديان في نهاية المطاف إلى الرفع من معدل فرض الضرائب أو إحداث ضرائب ورسوم جديدة. وأضاف بوسعيد أن ميزانية الدولة يجب أن تكون أقل تبعية للعائدات ذات الطبيعة الاستثنائية، كمنح دول الخليج، وإيرادات الخوصصة مضيفا أن على الدولة أن تقوم بتقييم السياسات العمومية وإبراج المالية العمومية ضمن رؤية بعيدة المدى، بعيدا عن الإكراهات القصيرة الأمد المرتبطة بالظرفية الاقتصادية والمالية.

وزير المالية شدد على أن توازن المالية العمومية لا يجب أن يرتبط فقط بوزارة المالية، موضحا أن مختلف القطاعات الوزارية، والمؤسسات والمقاولات العمومية التي تشرف عليها، مطالبة بضمان

بوسعيد يدعو مقاولات القطاع الخاص إلى التحلي بالمواطنة الضريبية

الأخبار

دعا وزير الاقتصاد والمالية، محمد بوسعيد، مقاولات القطاع الخاص إلى التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لتجاوز عدم التوازن بين ميزانية الدولة والدين العمومي المرتفع.

وقال بوسعيد، في كلمة بمناسبة الدورة الـ 11 للمناظرة الدولية حول المالية العمومية، ألقاها بالنيابة عنه الخازن العام للمملكة، نور الدين بنسودة، إن على مقاولات القطاع الخاص التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لأن عدم توازن الميزانية العمومية وارتفاع الدين العمومي سينعكسان عاجلا أم آجلا على جودة البنيات التحتية والخدمات العمومية، وأجال التسديد، ويؤديان في نهاية المطاف إلى الرفع من معدل فرض الضرائب أو إحداث ضرائب ورسوم جديدة. وأضاف أن ميزانية الدولة يجب أن تكون أقل تبعية للعائدات ذات



الطبيعة الاستثنائية، كمنح دول الخليج، وإيرادات الخوصصة. وذكر أن "على الدولة أن تقوم بتقييم السياسات العمومية وإدراج المالية العمومية ضمن رؤية بعيدة المدى، بعيدا عن الإكراهات القصيرة الأمد المرتبطة بالظرفية الاقتصادية والمالية". وأكد الوزير أن توازن المالية العمومية لا يجب أن يرتبط فقط بوزارة المالية، موضحا أن مختلف القطاعات الوزارية، والمؤسسات والمقاولات العمومية التي تشرف عليها، مطالبة بضمان استدامة

المالية العمومية.

وأشار إلى أن الدستور كان صريحا بهذا الشأن لأنه ألقى على عاتق البرلمان والحكومة مسؤولية الحرص على الحفاظ على توازن مالية الدولة.

وذكر أيضا بأن إجراءات هامة قد اتخذت بالمغرب لمواجهة مكامن الخلل التي سجلت على مستوى ميزانية الدولة تحت تأثير الأزمة المالية لسنة 2008 وارتفاع أسعار النفط.

وأوضح أن من ضمن هذه الإجراءات اعتماد قانون تنظيمي جديد يتعلق بقانون المالية يُوَطر بشكل أمثل مالية الدولة والمقاييس التي عرفتها أسعار المنتجات البترولية، والتي مكنت من توفير فضاءات على مستوى الميزانية الرئيسية، والتسوية التدريجية لوضعية اعتمادات الضريبة على القيمة المضافة، وإصلاح نظام النقاعد.

وشدد الوزير على الطابع السيادي

لميزانية الدولة، التي يعبر عنها من خلال سياسة للميزانية تشكل، إلى جانب السياسة النقدية، أحد أهم رافعات السياسة الاقتصادية التي تتوفر عليها الدولة في مواجهة آثار الظرفية الاقتصادية.

وتابع قائلا بهذا الشأن أن الدولة يمكنها على سبيل المثال تعويض انخفاض أو تباطؤ الطلب بالرفع من النفقات العمومية.

وشكلت المناظرة الدولية حول المالية العمومية التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمالية بشراكة مع المؤسسة الدولية للمالية العمومية، حول موضوع "المالية العمومية وسيادة الدول"، والتي تميزت جلستها الافتتاحية بحضور السفير الفرنسي بالمغرب، جان-فرانسوا جيرو، مناسبة لتدارس قضية تبرز عددا من التأثيرات والضغوط التي تتعرض لها الدولة نتيجة التحولات الكبرى الناجمة عن ظاهرة العولمة وتحرير الاقتصادات والمبادلات.

وجوه



بوفيه ميشال

أكد بوفيه ميشال، الأستاذ بجامعة باريس 1 بونتيون- السوربون، ورئيس جمعية المؤسسة الدولية للمالية العمومية ومدير المجلة الفرنسية «فينانس بيبليك» على أن المالية العمومية، التي تنطوي في الوقت ذاته على جوانب اقتصادية وقانونية واجتماعية وحتى فلسفية، مرتبطة بتحولات المجتمعات.

وأوضح بوفيه، بمناسبة الدورة الـ 11 للمناظرة الدولية حول المالية العمومية التي نظمت مؤخرا بالرباط، أن «التاريخ أثبت مرارا أن المالية العمومية تلعب دورا كبيرا في إطلاق التحولات العميقة التي تعرفها بعض الدول»، مشددا على الارتباط الوثيق بين المالية العمومية والسلطة السياسية، وكونها مصدر دينامية البناء وتطوير سيادة الدول.

من جهته، قال نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، إن الأنوات الرئيسية المتعلقة بميزانية الدولة هي النفقات، على الخصوص تحويل الأموال والدعم المالي والضرائب والحوافز والإعفاءات الضريبية وكذا الديون التي باتت ضرورية لسد الفجوة بين الموارد والنفقات. وشدد على أن السيادة النقدية للدول تشمل إجراءات سك العملة وتحديد معدل الفائدة وتحديد الكتلة النقدية الجاري استعمالها وسعر الصرف. وأشار الخازن العام إلى أن السياسة النقدية تمثل مجموع الوسائل التي تتوفر عليها الدول، من خلال البنوك المركزية للعمل على مستوى النشاط الاقتصادي بواسطة العرض النقدي، مع تحديد شروط تمويل الاقتصاد.

وشكلت المناظرة الدولية حول المالية العمومية التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمالية بشراكة مع المؤسسة الدولية للمالية العمومية، حول موضوع: «المالية العمومية وسيادة الدول»، مناسبة لتدارس قضية تبرز عددا من التأثيرات والضغط التي تتعرض لها الدولة، نتيجة التحولات الكبرى الناجمة عن ظاهرة العولمة وتحرير الاقتصادات والمبادلات.

بنسودة: سيادة الدول أضحت نسبية بسبب انخراطها في المؤسسات المالية العالمية



المؤسسات.
وأشار المسؤول الأول عن الخزينة العامة للمملكة، إلى أنه من خلال هذه المعطيات، فإنه يمكن الحديث عن أن سيادة الدول أصبح فيها نوع من النسبية في ظل المالية العمومية، وبالتالي لا بد من الالتزام بقواعدها وتطبيقها، كونها تجعل مالية الدول في وضعية جيدة وكل ذلك سيصب في خدمة الصالح العام.
واعتبر بنسودة، بأنه من خلال حكمة جيدة وتحقيق توازن مالي ستصبح المالية العمومية رافعة للتنمية، مبرزا في ذات الوقت بأنه يتوجب إصلاح المالية المحلية في إطار من التناغم والانسجام التام مع إصلاح المالية العامة.

قال نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، إن سيادة الدول على مستوى العالم أصبحت نسبية نظرا لانخراط هذه الدول في المؤسسات المالية العالمية، ونظرا لتدخل المنظمات الدولية في ما يخص القواعد التي تسطرها سواء من الناحية الجبائية أو من الناحية المالية أو الموازناتية.
وأوضح بنسودة، في تصريح خص به 'الأيام'، خلال ملتقى المالية العمومية الذي نظم بالرباط حول موضوع 'المالية العمومية وسيادة الدول'، بأن استمرارية الدول أصبحت مرتبطة بالوضعية المالية للمؤسسات العالمية، مبرزا بأن مجموعة من الدول أصبحت تعي جيدا الالتزام بقواعد وقوانين وسير هذه

بنسودة لـ "الأيام 24": سيادة الدول أضحت نسبية بسبب انخراطها في المؤسسات المالية العالمية



نور الدين بنسودة

قال نور الدين بنسودة الخازن العام للمملكة، أن سيادة الدول على مستوى العالم، أصبحت نسبية نظرا لانخراط هذه الدول في المؤسسات المالية العالمية ونظرا لتدخل المنظمات الدولية فيما يخص القواعد التي تسطرها سواء من الناحية الجبائية أو من الناحية المالية أو الموازنتية.

وأوضح بنسودة في تصريح خص به "الأيام 24"، خلال ملتقى المالية العمومية نظم اليوم بالرباط حول موضوع "المالية العمومية وسيادة الدول"، بأن استمرارية الدول أصبح مرتبطا بالوضع المالية للمؤسسات العالمية، مبرزا بأن مجموعة من الدول أصبحت تعي جيدا الالتزام بقواعد وقوانين وسير هذه المؤسسات.

وزير المالية يتحدث عن إنجاز يخص الميزانية



قال وزير الاقتصاد والمالية محمد بوسعيد، أمس الجمعة، إن المغرب "تمكن من خفض عجز الموازنة العامة من 7.2% في 2012 إلى 4.1% في 2016".

و جاء ذلك خلال حديث له في افتتاح الندوة الدولية حول المالية العمومية، التي تنظمها الخزينة العامة للمملكة، التابعة لوزارة المالية، وتختتم أعمالها اليوم. وأضاف بوسعيد، أنه "ما يزال يتعين بذل جهود لتخفيض العجز في الميزانية، لنصل إلى ما دون 3% من الناتج المحلي الإجمالي".

من جهته، قال نور الدين بنسودة، المسؤول عن الخزينة العامة في المغرب، إن بلاده "رفعت معدل الضريبة على الشركات في 2016 من 30% إلى 31%، بالنسبة لتلك التي حققت أرباحاً تزيد على 5 ملايين درهم (534 ألف و842 دولار أمريكي). ولفت إلى أن "المداخيل الضريبية ارتفعت من 15.5 مليار درهم عام 2005 إلى 32.4 مليار درهم عام 2016".

يحتضن مقر الخزينة العامة للمملكة بالرباط يومي 15 و16 شتنبر الجاري أشغال الدورة الـ 11 للندوة الدولية للمالية العمومية تحت شعار "المالية العمومية وسيادة الدول"، وفي هذا الإطار، أجرى pjd.ma حوارا مع عادل الخصاصي، أستاذ التشريع المالي بجامعة محمد الخامس - الرباط، وذلك لمقاربة موضوع "السيادة المالية في ظل إكراهات العولمة"، وكذا "مخاطر تدبير النفقات العمومية في الظرفية الراهنة"، وصولا لمسألة "الإستراتيجية الممكن اعتمادها من قبل المغرب للحفاظ على سيادته المالية".

وفي ما يلي نص الحوار كاملا:

1- ما الذي تبقى من مفهوم السيادة في ظل الإكراهات التي طالتها جراء العولمة؟

مما لا شك فيه أن مفهوم السيادة، كمنطلق مؤسس للنظام القانوني الدولي، قد شهد م جموعة من التحولات فرضتها ظاهرة العولمة، فهو لم يعد يقتصر على تلك التظاهرات التقليدية التي دونها أساتذة القانون الدولي في أدبياتهم المختلفة، بل تقع اليوم عملية دمج الأمة والدولة ضمن عالم جديد عناوينه البارزة التحديات الاقتصادية والمالية والبيئية التي تطرحها تحديات العصر.

إن العالم اليوم شاهد على تصدع حقيقي لمفهوم السيادة في معناه المطلق الذي نادى به جون بودان، ومرد ذلك إلى تداخل الفضاءات وتصادع وتيرة المعاملات المالية والتجارية والمصرفية، وتلاشي الحدود الجغرافية، حيث يتم البحث عن محددات أخرى للسيادة تعكس الدينامية الجديدة لعالم فقدت فيه الدول قدرتها على الحفاظ على استقلالية قراراتها السيادية في عدد من المجالات بما فيها المجال الاقتصادي والمالي.

فبعيدا عن التنازل الإرادي عن جزء من السيادة من لدن مجموعة من الدول ضمن سلوكها الإرادي الرامي إلى الاندماج الإقليمي، كما حصل مثلا في المجموعة الأوربية، فإن البحث ضمن هذا السياق يروم تحليل التأثيرات المحتملة للعولمة على السيادة المالية للدول، والتي تراجعت معالمها في العديد من النماذج الدولية، ذلك ما شكل موضوع الندوة الدولية الحادية عشر حول المالية العمومية وسيادة الدول والتي نظمتها وزارة الاقتصاد والمالية يومي 15 و16 شتنبر الجاري برحاب الخزينة العامة للمملكة، بتعاون مع المؤسسة الدولية للمالية العامة، لتشكل فرصة للتفكير وتبادل التجارب بخصوص مآل السيادة المالية للدول.

2- هل هناك من خصوصية ظرفية أو سياق خاص لتنظيم ندوة دولية بخصوص المالية العمومية و السيادة؟

إن تنظيم هذه الندوة الدولية يأتي في سياق يرتبط أولا بالموضوع الذي كان عنوانا للنسخة السابقة، وهو صناعة القرار المالي بالمغرب، والإشكالية المطروحة اليوم للنقاش تعكس منحى تطوريا في التعامل مع القضايا المالية الراهنة.

فمعظم الأدبيات المالية الصادرة تؤكد هذه الخصوصية التي أضحت تميز التحديات المطروحة على المالية العامة في الوقت الراهن، والتي تجد أساسها في إكراهات العولمة، انطلاقا من المفارقة القوية التي تواجهها العديد من الدول والمتمثلة في وجوب توفير مساحات ميزانية جديدة مع الحفاظ على التوازنات الماكرو-اقتصادية، بالإضافة إلى ضرورة ضخ موارد مالية ما فتئت تُضيق العولمة دائرتها نظرا لإنتهاج سياسات التحرير الإقتصادي وإطلاق روح المبادرة الفردية وإقرار فلسفة التبادل الحر كخيار إستراتيجي لا محيد عنه من أجل ركوب قاطرة التنمية .

ويزيد من أهمية موضوع هذه الندوة واقع التحولات التي يشهدها الحقل المالي، وكذا مستجدات المرحلة الحالية التي تتميز بتزايد حدة المطالب الاجتماعية في العديد من الدول والمناطق مع ما يرافق روح الاحتجاج الجماعي هذا من رفع لسقف الحاجة إلى الإنفاق في الميادين الاجتماعية .

كما يأتي تنظيم هذه الندوة الدولية ضمن سياق وطني متميز من أهم تجلياته الخطاب الملكي بمناسبة الذكرى الثامنة عشرة لعيد العرش المجيد والذي سجل ضعف أداء التدبير العمومي في عدد من القطاعات . فعقد هذه الندوة يعكس المقاربة الإستباقية لدى الإدارة المالية في تجسيد مضامين الخطاب الملكي، ويبرز الحرص القائم لدى متخذ القرار المالي أيضا لاستثمار الفرص الممكنة، والتي من شأنها أن ترفع تصنيف المملكة إلى مصاف الدول الصاعدة، على اعتبار أن المال العام يشكل عماد وعصب تدبير المرافق العمومية والحياة العامة .

3- هل هناك من مخاطر تتصل بتدبير مالية الدولة خلال المرحلة الراهنة؟

إن المرحلة المالية الحالية مرحلة عصبية، وهي تحتاج إلى عقلنة للنفقات العمومية كإرث خلفته تراكمات عهود من التدبير المالي استحضرت بالأساس معطيات التوازنات الماكرو-اقتصادية، وفاء منها لوصفات مؤسسات بروتين وودز دون إكترار سياسات التنمية البشرية المندمجة، كما تطرح أيضا هذه المرحلة إكراهات البحث عن مصادر تمويلية جديدة دون المساس بالسيادة المالية للدولة، والتي قد ترهن مصير أجيال مقبلة بديون تثقل كاهلهم في المستقبل .

وعليه فصياعة نموذج مغربي أصيل في تدبير شؤون المالية العامة يت طلب جرأة وشجاعة على تحمل تبعات المصاعب وأخطاء التدابير المتخذة والإجراءات المزمع طرحها لرفع المشاكل البنوية عن الاقتصاد المغربي .

فلا يكفي الجهر بالولاء الدائم للنموذج الليبرالي دون تقدير احتمالات أزوماته، حيث يقتضي مثلا تدبير العجز في الميزانية تصورا يستحضر البعد الدولي للأزمات المالية، ويقر بصعوبة الانسلاخ عن ظاهرة الإعتمادات المتبادلة بين الاقتصادات الوطنية، مما يدفع إلى البحث الجدي عن الموارد المالية في ظل إكراهات إقامة مناطق للتبادل الحر مع الشركاء التجاريين، وفي غياب شروط التأهيل الأمثل للنسيج الاقتصادي وللثروة البشرية .

4- ما هي في نظركم الإستراتيجية التي يمكن اعتمادها للحفاظ على السيادة المالية للمغرب؟

لاشك أن خصوصية المرحلة التاريخية من حيث حجم التمهصلات، قد حولت معالم الدولة والمجتمع، وأنه بات من الضروري إعادة النظر في نماذج المؤسسات والمرجعيات القائمة نتيجة لظاهرة العولمة والثورة الرقمية .

ومما هو مؤكد أيضا أن التدبير المالي العام، كلما كان واضحا أكثر كلما كانت المشاريع العمومية ممكنة التحقق على أرض الواقع، بحيث يزيد هذا الأمر من قدرة الدولة على الحفاظ على سيادتها المالية، وبالتالي عدم اللجوء إلى الاقراض من الخارج، مع ما يستتبع هذا الأمر من التحكم في مصير الأجيال القادمة وعدم رهن صنع السياسات العمومية الوطنية لإملاءات المنظمات الدولية.

وعليه فالإستراتيجية الممكن تتبعها للحفاظ على السيادة المالية للدولة تتمثل أولا في إتاحة الفرصة لإعادة التساؤل بخصوص وظيفة الدولة في ما يخص التعاقد الإجتماعي الذي ينبغي أن يؤسس للعلاقات بين هذه الأخيرة من جهة والمواطنين من جهة أخرى . كما تكمن في معالم هذه الإستراتيجية أيضا في الوظائف الجديدة التي يمكن أن تضطلع بها المالية العمومية في علاقتها بالأدوار الجديدة التي يمكن أن تضطلع بها الدولة مستقبلا.

هذا وإن السياسات الموازناتية والضريبية والنقدية قد أصبحت متداخلة اليوم أكثر من أي وقت مضى وهي مترابطة في عالم الاعتمادات المتبادلة، ذلك أنه إذا كانت السلطات العمومية قد سجلت بإيجابية الطفرة التي عرفها الاقتصاد المغربي وقدرته النسبية على امتصاص الصدمات سواء منها الناتجة عن عوامل داخلية كالجفاف أو المترتبة عن عوامل خارجية كالأزمات الاقتصادية وارتفاع أسعار المواد الأولية، فإن بعض أوجه الضعف والقصور لازالت حاضرة في ما يخص طبيعة النموذج التنموي المغربي والتي تتجلى بشكل جلي في ضعف تنافسية الاقتصاد الوطني ووضوح الفوارق الاجتماعية.

لذا فالسمات الجديدة لهذا النموذج البديل ينبغي أن تشرك الفضاءات الدولية في إنتاج النموذج التنموي الأصيل للدولة، حيث لا يمكن الاستمرار في تركيز الدور المحوري للميزانية العامة للدولة على مستوى قيادة المالية العمومية، بل ينبغي الاعتراف اليوم بتضاعف أهمية السلطة المالية خارج حدود الفضاء العام، ذلك أنه بين الفضاء الدولي والوطني ثمة شبكات ممتدة على المستوى الأفقي داخل المنظمات الدولية والشركات العابرة للحدود الوطنية .

كما أن السيادة النقدية إذا كانت أكثر ارتباطا اليوم بالخارج بفعل المتغيرات التي تتحكم في محدداتها، على اعتبار أن تصنيف العملة الوطنية يحسم فيه بالإضافة إلى الرصيد من احتياطي العملة الصعبة عناصر أخرى مرتبطة بتقدير المؤسسات الدولية للنشاط التجاري للدولة ووضع ميزان التجاري ومستوى التنافسية الاقتصادية، فالسيادة الضريبية تخضع للمساهمة المهمة للمنظمات الدولية في وضع قواعد التشريع الضريبي للدول، مثلا من خلال الدور الذي تلعبه منظمة التعاون والتنمية الاقتصادية في ما يخص وضع القواعد والمعايير الخاصة بالتشريع الضريبي لعدد من الدول.

علاوة على ما تقدم، نسجل أن السياسة الموازناتية اليوم بفعل التأثيرات التي تباشرها العولمة قد جعلتها خاضعة لمجموعة من الضوابط التي تملئها بعض المنظمات الدولية . وفي هذا الإطار يمكن التأكيد على أن مجلس القواعد المحاسبية الدولية للقطاع العام (IPSAS)، وهو منظمة دولية تهتم أساسا بالقضايا المحاسبية والمالية، أصبح هو من يشرع في المجال المحاسبي للقطاع العام، والمغرب يعد أول دولة عربية وثالث دولة إفريقية تنضوي تحت لواء هذه المنظمة الدولية، وهو في مسعاه هذا يروم تطوير منظومته المحاسبية والارتقاء بها إلى مستوى المعايير المحاسبية الدولية، وكذا تثبيت سيادته المالية من خلاله دوره الفاعل ضمن هذه المنظمة .

ويمكن الإشارة في هذا الصدد، إلى أن المغرب أصبح يجني ثمار انضمامه لهذه المنظمة الدولية، فبفضل اعتماد المغرب المعايير المحاسبية الدولية تزداد ثقة الأسواق الدولية في المغرب كلما رغب في المصادر التمويلية، وهذا تعكسه بدرجة أساسية مستويات التصنيف الدولية التي يحصل عليها المغرب من وكالات التقييم الدولية في السنوات الأخيرة .

فهذه التحديات تترجم الوعي الحقيقي بكون المغرب يعيش ضمن مجتمع عالمي تتفكك فيه القيود، وأن المن عطف التاريخي الذي يرسم اليوم، يتأسس على نسبية معطى السيادة ويبنى على روح المسؤولية الذي ينبغي أن يظل هو الوثاق الذي يتجدد على عهده العقد الاجتماعي القائم بين الدولة والمجتمع .

ومما يزيد من أهمية هذا الوعي المتنامي لدى متخذ القرار المالي ما أشار إليه الدكتور نور الدين بن سودة الخازن العام للمملكة في تقريره التقديمي خلال هذه الندوة، أنه إذا كانت محدودية سيادة الدول في الوقت الراهن مصدرها الأصلي هو ظاهرة الاعتماد المتبادل والعولمة والاقتصاد الرقمي، فالدولة تبقى الضامن الأول ومسئوليتها كذلك منعقدة تجاه الأجيال الحاضرة والقادمة . كما أن مبدأ المسؤولية يفرض على الدولة أن تكون عند وضع اختياراتها أقل ضررا في علاقتها بالمجتمع .

فتهيؤ المغرب لحماية سيادته المالية يقتضي أن يمر عبر التفعيل الحقيقي لمبدأ المسؤولية، والذي يتطلب من الدولة ألا تعول سوى على مواردها الذاتية بالد رجة الأولى، وأن من مسؤولياتها إعادة ترتيب أولوياتها بالشكل الذي يجعل كل أنشطتها المتدخلة في خدمة مصالح المواطنين .

وتزداد في هذه السنة حساسية هذا الموضوع في أكثر من موضع لأنه يصعب اليوم في عالم العولمة الحفاظ على السيادة المالية والميزانياتية، مع العلم أن أوضاع الشؤون المالية لبعض الدول قد أصبحت مرتهنة للخارج ولنا في كل من اليونان والأرجنتين خير نماذج لتأكيد هذا الطرح .

وتبين هذه الأمثلة وغيرها كثير على كون السيادة المالية للدولة لم تعد قادرة على مواجهة الاضطرابات الاقتصادية والضغوطات في الميزانية، وهذا ما شه دته غالبية بلدان العالم بفعل أزمة سنة 2008 وما رافقها من هزات اقتصادية ومالية كانت نتيجة منطقية لترابطها الاقتصادي والنقدي .

ومن هنا تأتي أهمية وضع تدابير أصيلة من أجل استيعاب الصدمات المالية الدولية على نحو أفضل، حيث لم يتوقف المغرب منذ أزمة سنة 2008 عن استعادة عافية المالية العامة، فضلا عن آليات البرمجة الميزانياتية والحكامة الضريبية، واعتماد قانون تنظيمي جديد لقانون المالية، والذي يمثل دستورا حقيقيا لمالية الدولة لكونه يهدف التحول من التدبير الميزانياتي القائم على الوسائل إلى التدبير المرتكز على تحقيق الن نتائج ونجاعة الأداء التدبير العمومي، وهو ما يؤسس لقواعد تحسين استقلالية السيادة الميزانياتية وإقرار ضوابط جديدة للرقابة الفعالة على المال العام قوامها تقديم الحساب و ربط المسؤولية بالمحاسبة .

5- ما هو تقييمكم لهذه الندوة؟

يمكن القول، إن هذه الندوة الدولية نم وذج حي للندوات الذكية التي تحول الإدارات المغربية إلى جسر للتواصل وشريك حقيقي يساهم في النقاش العمومي بخصوص القضايا الراهنة للبلد، حيث يتم استقطاب خبراء دوليين وفاعلين للمساهمة في تقديم توصيات واقتراحات تجعل من هذه الندوات فضاء ليس فقط للنقاش، وإنما للتكوي ن المؤسسي وتبادل الخبرات أيضا لفائدة مسؤولي الإدارة المغربية عموما .

وزير المال المغربي يدعو القطاع الخاص إلى المواطنة الضريبية



دعا وزير الاقتصاد والمال المغربي، محمد بوسع يد، في كلمة بمناسبة الدورة الـ 11 للمناظرة الدولية حول المالية العمومية، ألقاها بالنيابة عنه الخازن العام للمملكة، نور الدين بنسودة، الجمعة، في الرباط، مقاولات القطاع الخاص إلى التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لتجاوز عدم التوازن بين ميزانية الدولة والدين العمومي المرتفع.

وقال بوسعيد، إن على "مقاولات القطاع الخاص التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لأن عدم توازن الميزانية العمومية وارتفاع الدين العمومي سينعكسان عاجلاً أم آجلاً على جودة البنيات التحتية والخدمات العمومية، وأجال التسديد، ويؤديان في نهاية المطاف إلى الرفع من معدل فرض الضرائب أو إحداث ضرائب ورسوم جديدة"، وأضاف أن ميزانية الدولة يجب أن تكون أقل تبعية للعائدات ذات الطبيعة الاستثنائية، كمنح دول الخليج، وإيرادات الخصخصة.

وأضاف أنه "على الدولة أن تقوم بتقييم السياسات العمومية وإدراج المالية العمومية ضمن رؤية بعيدة المدى، بعيداً عن العقبات القصيرة الأمد المرتبطة بالظرفية الاقتصادية والمالية"، وتابع: "أن توازن المالية العمومية لا يجب أن يرتبط فقط بوزارة المال"، كما أوضح أن مختلف القطاعات الوزارية، والمؤسسات والمقاولات العمومية التي تشرف عليها، مطالبة بضمن استدامة المالية العمومية.

وأشار بوسعيد إلى أن الدستور كان صريحاً بهذا الشأن لأنه ألقى على عاتق البرلمان والحكومة مسؤولية الحرص على الحفاظ على توازن مالية الدولة، لافتاً إلى أن إجراءات هامة قد اتخذت في المغرب لمواجهة مكامن الخلل التي سجلت على مستوى ميزانية الدولة تحت تأثير الأزمة المالية لعام 2008 وارتفاع أسعار النفط، موضحاً أنه من ضمن هذه الإجراءات اعتماد قانون تنظيمي جديد يتعلق بقانون المالية يوطر بشكل أمثل مالية الدولة والمقايضة التي عرفتها أسعار المنتجات البترولية، والتي مكنت من توفير فضاءات على مستوى الميزانية الرئيسية، والتسوية التدريجية لوضعية اعتمادات الضريبة على القيمة المضافة، وإصلاح نظام التقاعد.

وشدد الوزير على الطابع السيادي لميزانية الدولة، التي يعبر عنها من خلال سياسة للميزانية تشكل، إلى جانب السياسة النقدية، أحد أهم رافعات السياسة الاقتصادية التي تتوفر عليها الدولة في مواجهة آثار الظرفية الاقتصادية، واستطرد بقوله: "بهذا الشأن أن الدولة يمكنها على سبيل المثال تعويض انخفاض أو تباطؤ الطلب بالرفع من النفقات العمومية".

من جهته، قال السيد بنسودة : "إن الأدوات الرئيسية المتعلقة بميزانية الدولة هي الن فقات، على الخصوص تحويل الأموال والدعم المالي والضرائب والحوافز والإعفاءات الضريبية وكذا الديون التي باتت ضرورة لسد الفجوة بين الموارد والنفقات"، وشدد على أن السيادة النقدية للدول تشمل إجراءات سك العملة وتحديد معدل الفائدة وتحديد الكتلة النقدية الجاري استع مالها وسعر الصرف، كما أشار إلى أن السياسة النقدية تمثل مجموع الوسائل التي تتوفر عليها الدول من خلال البنوك المركزية للعمل على مستوى النشاط الاقتصادي بواسطة العرض النقدي مع تحديد شروط تمويل الاقتصاد.

أما بوفيه ميشال، الأستاذ بجامعة باريس 1 بونثيون-السوربون، ورئيس جمعية المؤسسة الدولية للمالية العمومية ومدير المجلة الفرنسية "فينانس بيبليك"، فشدد على أن المالية العمومية، التي تنطوي في الوقت ذاته على جوانب اقتصادية وقانونية واجتماعية وحتى فلسفية، مرتبطة بتحويلات المجتمعات، وأضاف أن "التاريخ أثبت مرارا أن المالية العمومية تلعب دورا كبيرا في إطلاق التحويلات العميقة التي تعرفها بعض الدول"، مشددا على الارتباط الوثيق بين المالية العمومية والسلطة السياسية، وكونها مصدر دينامية البناء وتطوير سيادة الدول".

وشكّلت المناظرة الدولية حول المالية العمومية التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمال بشراكة مع المؤسسة الدولية للمالية العمومية، حول موضوع "المالية العمومية وسيادة الدول"، والتي تميزت جلستها الافتتاحية بحضور السفير الفرنسي في المغرب، جان-فرانسوا جيرو، مناسبة لتدارس قضية تبرز عددا من التأثيرات والضغوط التي تتعرض لها الدولة نتيجة التحويلات الكبرى الناجمة عن ظاهرة العولمة وتحرير الاقتصادات والمبادلات، فيما يشتمل برنامج هذه التظاهرة التي تمتد على مدى يومين ثلاثة محاور تتركز حول "واقع السيادة المالية" و"مستقبل السيادة الموازنات" و"الرهانات المستقبلية للمالية العمومية وسيادة الدول".

بعد تراجع منح الخليج.. الحكومة تراهن على مزيد من الضرائب



قال محمد بوسعيد، إن على مقاولات القطاع الخاص التحلي بمزيد من المواطنة الضريبية، لأن عدم توازن الميزانية العمومية وارتفاع الدين العمومي، سينعكسان عاجلا أم آجلا على جودة البنيات التحتية والخدمات العمومية وأجال التسديد، وسيؤديان في النهاية إلى الرفع من معدل فرض الضرائب أو إحداث ضرائب ورسوم جديدة.

وذكرت يومية "أخبار اليوم" في عدد الاثنين، أن بوسعيد وزير الاقتصاد والمالية أضاف أن ميزانية الدولة يجب أن تكون أقل تبعية للعائدات ذات الطبيعة الاستثنائية، كمنتج دول الخليج، وإيرادات الخوصصة، مضيفا أن على الدولة أن تقوم بتقييم السياسات العمومية وإدراج المالية بعيدا عن الإكراهات القصيرة الأمد المرتبطة بالظرفية الاقتصادية والمالية.

وذكرت اليومية أن الوزير شدد على أن توازن المالية العمومية لا يجب أن يرتبط فقد بوزارة المالية، موضحا أن مختلف القطاعات الوزارية، والمؤسسات والمقاولات العمومية التي تشرف عليها، مطالبة بضمان استدامة المالية العمومية، مشيرا إلى أن الدستور كان صريحا بهذا الشأن، لأنه ألقى على عاتق البرلمان والحكومة مسؤولية الحرص على الحفاظ على توازن مالية الدولة.

وأوضحت اليومية أن بوسعيد ذكر بأن إجراءات هامة اتخذت بالمغرب لمواجهة مكامن الخلل التي سجلت على مستوى ميزانية الدولة، تحت تأثير الأزمة المالية لسنة 2008 وارتفاع أسعار النفط، مضيفا أن من ضمن هذه الإجراءات، اعتماد قانون تنظيمي جديد يتعلق بقانون المالية، يوطر بشكل أمثل مالية الدولة والمقايضة التي عرفتها أسعار المنتجات البترولية، والتي مكنت من توفير فضاءات على مستوى الميزانية الرئيسية، والتسوية التدريجية لوضعية اعتمادات الضريبة على القيمة المضافة، وإصلاح نظام التقاعد.

وشدد الوزير في كلمة بمناسبة الدورة 11 للمناظرة الدولية حول المالية العمومية، ألقاها بالنيابة عنه نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، على الطابع السيادي لميزانية الدولة، التي يعبر عنها من خلال سياسة للميزانية تشكل، إلى جانب السياسة النقدية، أحد أهم رافعات السياسة الاقتصادية التي تتوفر عليها الدولة في مواجهة آثار الظرفية الاقتصادية